



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 20-24 juin 2022

Distribution: générale

Date: 17 novembre 2022

Original: anglais

Point 14 de l'ordre du jour

WFP/EB.A/2022/14

Résumé des travaux de la session annuelle de 2022
du Conseil d'administration

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

Résumé des travaux de la session annuelle de 2022 du Conseil d'administration

Table des matières

Questions stratégiques actuelles et futures	4
2022/EB.A/1 Déclaration liminaire du Directeur exécutif	4
Déclarations des membres	5
Groupe de haut niveau sur la mise en œuvre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix au niveau des pays.....	6
Allocution spéciale de la Vice-Présidente de la République du Bénin.....	9
Questions opérationnelles	10
Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel.....	10
Tours d'horizon régionaux	11
Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale.....	11
Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes.....	13
Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique.....	15
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest.....	16
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est.....	18
Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe.....	21
Rapports annuels	22
2022/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2021.....	22
2022/EB.A/3 Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2021.....	24
2022/EB.A/4 Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2021 et réponse de la direction.....	26

Questions de politique générale	27
2022/EB.A/5	Politique actualisée de renforcement des capacités des pays 27
2022/EB.A/6	Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2021)..... 28
Questions d'administration et de gestion	30
Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil	30
Ressources, questions financières et budgétaires	31
2022/EB.A/7	Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant 31
2022/EB.A/8	Comptes annuels vérifiés de 2021..... 32
2022/EB.A/9	Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion des partenaires coopérants et réponse de la direction du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe..... 33
2022/EB.A/10	Rapport de l'Auditeur externe sur la supervision par la direction et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe..... 34
2022/EB.A/11	Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1 ^{er} janvier-31 décembre 2021)..... 35
2022/EB.A/12	Classement des donateurs du secteur privé dans la catégorie des donateurs non habituels au sens de l'article XIII.4 (c) du Règlement général 36
2022/EB.A/13	Point sur le Plan de gestion du PAM pour 2022-2024 37
2022/EB.A/14	Rapport annuel de l'Inspectrice générale et note du Directeur exécutif..... 40
2022/EB.A/15	Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe..... 42
2022/EB.A/16	Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2021 43
Rapports d'évaluation	44
2022/EB.A/17	Rapport annuel sur l'évaluation en 2021 et réponse de la direction..... 44
2022/EB.A/18	Point sur l'application des recommandations issues des évaluations 46
2022/EB.A/19	Rapport succinct de l'examen de l'application des recommandations issues des évaluations thématiques de portée stratégique ou globale et réponse de la direction..... 46
2022/EB.A/20	Réponse complète de la direction aux points soulevés dans l'évaluation de la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19..... 47
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest	49
2022/EB.A/21	Plan stratégique de pays – Togo (2022-2026) 49
Allocution spéciale de la Directrice générale de l'UNICEF	50
Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe	51
2022/EB.A/22	Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Mozambique (2017-2021) et réponse de la direction 51
Plan stratégique de pays – Mozambique (2022-2026).....	51
2022/EB.A/23	Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la République-Unie de Tanzanie (2017-2021) et réponse de la direction 53
Plan stratégique de pays – République-Unie de Tanzanie (2022-2027).....	53

2022/EB.A/24	Plan stratégique de pays – Zimbabwe (2022-2026).....	54
Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes		56
2022/EB.A/25	Plan stratégique de pays – El Salvador (2022-2027).....	56
Questions opérationnelles.....		57
2022/EB.A/26	Plan stratégique de pays – Chine (2022-2025)	57
Questions de politique générale (suite)		58
	Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement) ...	58
Questions d'administration et de gestion		60
2022/EB.A/27	Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant	60
	Point sur l'achat de produits alimentaires.....	60
Questions diverses.....		62
	Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM	62
	Point sur le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies.....	62
Résumé des travaux du Conseil d'administration.....		64
2022/EB.A/28	Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration	64
	Vérification des décisions et recommandations adoptées	64
ANNEXE I		65
	Décisions et recommandations	65
ANNEXE II		73
	Ordre du jour	73
Liste des sigles utilisés dans le présent document		76

Questions stratégiques actuelles et futures

2022/EB.A/1 Déclaration liminaire du Directeur exécutif

1. Le Directeur exécutif a décrit à grands traits ce qu'il a qualifié de situation mondiale alarmante, affirmant qu'en raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), de nombreux pays s'étaient retrouvés privés des réserves budgétaires nécessaires pour faire face aux besoins mondiaux, qui étaient sans précédent. Sur les 20 à 22 milliards de dollars É.-U. dont il avait besoin pour son programme de travail de 2022, le PAM pensait recevoir entre 9,5 et 12 milliards de dollars.
2. Après les effets des conflits, des catastrophes climatiques et de la pandémie de COVID-19, la crise mondiale la plus récente était le conflit en Ukraine – le "grenier à blé" du monde, dont dépendaient les populations de nombreux pays importateurs de denrées alimentaires. Les hausses spectaculaires du prix des denrées, des carburants et des engrais résultant en partie du blocage des voies de transport en provenance d'Ukraine avaient des répercussions particulièrement graves sur des pays déjà fragiles du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et d'Asie, et les pénuries d'engrais de 2022 risquaient d'entraîner des problèmes de disponibilités alimentaires en 2023. Le PAM achetait la moitié des céréales destinées à ses programmes d'assistance en Ukraine et travaillait avec le reste des entités des Nations Unies et d'autres partenaires pour négocier la réouverture du port d'Odessa et d'autres ports de la mer Noire.
3. Sur les 128 millions de personnes auxquelles le PAM était venu en aide en 2021, 69 millions vivaient en Afrique, où les conditions devaient encore se détériorer en 2022 en raison de la baisse des récoltes qui était prévue, de l'ordre de 20 pour cent. Les besoins dépassant largement les fonds disponibles pour y répondre, le PAM avait dû cesser de venir en aide à 1,7 million de personnes au Soudan du Sud tandis que 13 millions de personnes au Yémen avaient vu leurs rations réduites de moitié ou des deux tiers. À la suite de l'annonce faite par les États-Unis d'Amérique d'une contribution de 5 milliards de dollars pour faire face à l'impact de la crise en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale, le PAM collaborait avec des organismes américains afin d'utiliser ces fonds pour rétablir les rations telles qu'elles étaient avant les coupes et combler d'autres lacunes. Le PAM avait déclaré l'état d'urgence mondial afin de pouvoir faire face à la crise de manière stratégique et rationalisée, en s'attachant en priorité à sauver des vies et à aider les gouvernements à amplifier leurs programmes de filets de sécurité et à réduire le plus possible les perturbations des chaînes d'approvisionnement. Cependant, les interdictions d'exportation et les restrictions touchant certaines denrées imposées par 26 pays de par le monde allaient accentuer l'instabilité des prix.
4. L'inflation aggravait les effets des déficits de financement en augmentant le coût des opérations du PAM de 71 millions de dollars par mois en moyenne. Sur les 345 millions de personnes classées en phases 3, 4 ou 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), le PAM espérait parvenir à en secourir 150 millions, mais il devait déjà réduire le nombre de celles auxquelles il venait en aide. En ce qui concernait les solutions futures, le Directeur exécutif a déclaré que travailler au carrefour de l'action humanitaire, du développement et de la paix ne signifiait pas seulement nourrir les populations, mais aussi les aider à renforcer la résilience et les outils dont elles avaient besoin pour s'adapter à des chocs tels que l'impact de la guerre en Ukraine. Avec les bons programmes en place – y compris les activités du PAM relatives à la remise en état des terres, à la collecte de l'eau et à l'alimentation scolaire utilisant la production locale – les taux de migration, de mariage d'enfants, de grossesse des adolescentes et de recrutement dans les groupes extrémistes avaient baissé. Ces programmes nécessitaient toutefois des sources de financement souples, et le Directeur exécutif a donc appelé les pays à revenu élevé (en particulier les États producteurs de pétrole du golfe Arabique), les milliardaires de la planète et le secteur privé à contribuer davantage à la résolution des problèmes du monde.

Déclarations des membres

5. Les membres, y compris ceux qui se sont exprimés au nom de listes électorales et d'autres groupes de pays, ont remercié le Directeur exécutif pour cet aperçu et ont salué son engagement et ses efforts en matière de médiation, de mobilisation de fonds et d'action à l'appui du travail du PAM. Ils ont félicité le personnel et la direction du PAM pour l'assistance qu'ils apportaient aux populations pauvres, vulnérables, en proie à des conflits et en situation de crise et ont exprimé leurs condoléances aux familles et aux collègues des quatre membres du personnel qui avaient perdu la vie en 2021. En particulier, les membres ont félicité le PAM pour le rôle qu'il jouait dans le renforcement de l'alimentation scolaire, notamment au moyen de la Coalition mondiale pour les repas scolaires lancée lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021; le partage d'informations sur la sécurité alimentaire et sa collaboration avec la communauté internationale; et ses solides résultats en matière d'égalité femmes-hommes et l'augmentation du recrutement de femmes. La direction pouvait compter sur le soutien du Conseil pour continuer à accorder la priorité à la culture organisationnelle, à la gestion des talents et à la planification des effectifs.
6. Pour compléter leurs observations sur le triple lien, les membres ont déclaré que des interventions complémentaires bien coordonnées, assorties d'une répartition claire des tâches, étaient essentielles, de même que des mécanismes solides de supervision et de contrôle, une communication transparente et l'obligation rigoureuse de rendre des comptes, notamment en ce qui concernait la contribution du PAM aux interventions collectives. Cette contribution devait englober l'adaptation au contexte local, la responsabilité à l'égard des populations touchées, l'autonomisation des partenaires locaux, la protection sociale, l'amélioration de la nutrition et les mesures d'anticipation qui permettaient de renforcer la résilience locale et contribuaient à l'avancement des femmes et à l'adaptation aux changements climatiques. Plusieurs membres ont exhorté le PAM à continuer de s'employer en priorité à sauver des vies et à mettre en place des systèmes internes efficaces et efficaces destinés à faciliter son travail autour du triple lien, que devaient étayer les activités d'autres intervenants; pour ce qui était du programme d'action consistant à changer la vie, le PAM devait s'en tenir aux activités pour lesquelles il disposait d'un avantage comparatif manifeste. Les membres ont encouragé le PAM à collaborer plus étroitement avec les autres entités des Nations Unies; à renforcer ses partenariats au sein du système international dans son ensemble, y compris avec les institutions financières internationales et des groupes tels que le Groupe des Sept; à accroître sa participation aux mécanismes de coopération Sud-Sud; et à investir dans des solutions innovantes en matière d'adaptation aux changements climatiques, y compris des mécanismes de financement novateurs. Une membre a exhorté le PAM à collaborer avec la communauté humanitaire pour mettre en place des systèmes normalisés de communication et d'analyse des données compatibles avec l'IPC pour la présentation et le partage des informations sur la sécurité alimentaire mondiale.
7. De nombreux membres ont évoqué le conflit en Ukraine, qui, selon eux, était l'un des grands facteurs de la faim dans le monde, éclipsant et aggravant d'autres crises, et mettait en évidence la vulnérabilité des systèmes alimentaires mondiaux. Félicitant le PAM pour la rapidité avec laquelle il avait réagi et amplifié son action face à la crise humanitaire qui en résultait, les membres ont condamné le conflit qui, selon eux, constituait une grave violation du droit international et de la Charte des Nations Unies, notamment du fait de la destruction des infrastructures agricoles, du blocage de ports essentiels au commerce alimentaire mondial et de l'utilisation patente de la nourriture comme arme de guerre. Ils ont engagé les partenaires à soutenir les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les autorités ukrainiennes pour relancer les exportations agricoles au départ de l'Ukraine, et ils ont salué la décision de l'Organisation mondiale du commerce d'exempter de toute prohibition ou restriction les produits alimentaires achetés par le PAM à des fins

humanitaires, estimant que les denrées, les engrais, les semences, les médicaments et autres produits humanitaires essentiels ne devraient jamais faire l'objet de sanctions internationales. Appelant au maintien du soutien humanitaire, économique, politique et militaire apporté à l'Ukraine, les membres ont pris note de la mission axée sur la résilience alimentaire et agricole proposée par l'Union européenne et ses États membres comme feuille de route pour répondre à la crise; ils ont appelé à une action conjointe pour trouver des solutions politiques aux différends qui soient acceptables pour les deux parties et des moyens de soutenir les économies locales pendant les crises prolongées.

8. Abordant les questions liées au financement, les membres se sont inquiétés de ce que seule une part limitée des financements du PAM était souple, et ils ont exhorté les donateurs à assouplir les conditions accompagnant leurs contributions, notamment en permettant au PAM d'utiliser les fonds pour alimenter ses mécanismes de financement anticipé et pour financer ses activités en rapport avec le triple lien. Un membre a suggéré que le PAM étudie les moyens de rendre la fourniture de financements souples plus attrayante pour les donateurs, par exemple en permettant aux donateurs de fonds non affectés de participer à la prise de décisions aux niveaux national et mondial. Ils ont félicité le PAM d'avoir diversifié sa base de donateurs, notamment en s'adressant à de nouveaux pays donateurs, à des institutions financières internationales, à des entités du secteur privé et à des particuliers, et ils lui ont recommandé de continuer à diversifier ses activités d'achat afin d'éviter de dépendre d'un petit nombre de fournisseurs, et de multiplier ses achats locaux et régionaux, notamment dans les pays en développement et auprès des petits exploitants agricoles. Plusieurs membres ont demandé que soit approuvée la création du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie qui était proposée, tandis que d'autres ont déclaré que les circonstances en vigueur imposaient qu'un soutien maximal soit apporté à l'assistance visant à sauver des vies plutôt qu'aux activités de développement et ont encouragé le PAM à affecter aux interventions d'urgence le financement souple qu'il utilisait généralement à l'appui du renforcement de la résilience.
9. Certains membres ont soulevé des points concernant l'imposition de sanctions internationales à l'encontre de pays en développement, affirmant qu'elles entravaient le développement économique et social des pays concernés; le recours à des mesures faussant les échanges qui réduisaient l'accès des pays en développement aux marchés internationaux, à la technologie et à certaines ressources financières; la nécessité de veiller à ce que des crises ne soient pas oubliées, notamment celles qui sévissaient en Afghanistan, en Haïti et au Yémen; la nécessité de tenir compte de l'augmentation de la charge de travail, de la représentation géographique et de l'égalité femmes-hommes dans la prise de décisions concernant les effectifs; et l'importance des programmes d'alimentation scolaire pour permettre aux membres des communautés de participer à d'autres activités.

Groupe de haut niveau sur la mise en œuvre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix au niveau des pays

10. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, une réunion-débat de haut niveau sur la mise en œuvre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix s'est tenue dans la matinée du 20 juin; les débats étaient centrés sur le travail effectué par le PAM dans ce domaine. En préambule, les quatre membres du Groupe de haut niveau ont fait une déclaration: Mme Svenja Schulze, Ministre fédérale allemande de la coopération économique et du développement; Mme Anne Beathe Tvinnereim, Ministre norvégienne du développement international; M. Laouan Magagi, Ministre nigérien de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes; et M. Amin Salam, Ministre libanais de l'économie et du commerce. Les membres du Conseil ont ensuite posé des questions auxquelles ont répondu les membres du Groupe de haut niveau, avant que des membres du Conseil s'exprimant au nom des listes prennent la parole, suivi par différents membres s'exprimant en leur propre nom. À l'issue du débat, le Directeur exécutif a prononcé des observations finales.

11. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques a présenté les membres du Groupe de haut niveau et a ouvert le débat en déclarant que le travail du PAM axé sur l'articulation entre action humanitaire, développement et paix était au cœur de sa mission consistant à sauver des vies et à changer la vie et que la crise mondiale le rendait plus important que jamais. Si une grande partie du travail s'effectuait au niveau national, le rôle de chef de file et la mobilisation au niveau mondial étaient également essentiels, notamment dans le contexte de forums multilatéraux et interorganisations tels que le Réseau mondial contre les crises alimentaires et la Coalition de lutte contre les crises alimentaires le long du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.
12. La Ministre fédérale allemande de la coopération économique et du développement a déclaré que les pays du Groupe des Sept et la Banque mondiale avaient conjointement lancé l'Alliance mondiale pour la sécurité alimentaire afin de réunir des institutions et des mécanismes et de coordonner les efforts déployés par la communauté internationale pour renforcer la sécurité alimentaire. L'Alliance était composée de représentants de gouvernements, d'organisations multilatérales, du secteur privé et de la société civile. Le succès de l'action menée à l'articulation entre action humanitaire, développement et paix dépendait de la mise en œuvre d'activités axées non seulement sur l'aide humanitaire, mais aussi sur la coopération au service du développement et la consolidation de la paix. Le PAM était un partenaire clé pour l'Allemagne, travaillant sur un programme national de protection sociale au Liban et sur des programmes conjoints avec d'autres organismes des Nations Unies dans huit pays africains. Le renforcement de la résilience était essentiel pour atténuer l'impact des crises futures, et le PAM était bien placé pour y contribuer. La Ministre a estimé que le PAM et ses donateurs devaient continuer à augmenter la part des fonds alloués aux activités de développement jusqu'à ce que celles-ci représentent un tiers du budget total. Elle a conclu en soulignant qu'il fallait mener à bien le programme visant à changer la vie.
13. La Ministre norvégienne du développement international a déclaré que face à la crise mondiale du coût de la vie, son pays axait son action sur la stabilisation des marchés mondiaux des produits alimentaires et de l'énergie, l'accroissement des capacités d'adaptation individuelles et nationales et la satisfaction des besoins humanitaires. Les divers acteurs intervenant à l'articulation entre action humanitaire, développement et paix jouaient des rôles différents et complémentaires dans ces trois domaines, et l'accent accru mis sur le renforcement de la résilience, la prévention et l'action rapide dans son nouveau Plan stratégique faisait du PAM un partenaire solide. La Norvège fournissait au PAM un appui souple, non assorti de conditions et pluriannuel, notamment au Niger, pour des mesures d'anticipation et des financements fondés sur les prévisions, des programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale, l'Alliance pour le rapprochement entre les exploitations agricoles et les marchés et d'autres activités. Ces financements permettaient de combler le fossé entre le développement à long terme et l'assistance humanitaire immédiate dans des pays en situation de conflit ou de fragilité, et d'accroître la souplesse et la tolérance au risque grâce à des interventions à long terme.

14. Le Ministre libanais de l'économie et du commerce a remercié l'Allemagne, la Norvège, tous les autres donateurs et le Bureau régional du PAM pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale pour leur soutien d'ordre financier ou autre apporté à son pays. Le Liban se heurtait à de grosses difficultés alors qu'il cherchait à se relever de la pandémie de COVID-19 et de l'explosion qui s'était produite en 2020 dans le port de Beyrouth. Le produit intérieur brut (PIB) et l'activité économique étaient en baisse tandis que l'inflation augmentait, 82 pour cent de la population vivait dans une pauvreté multidimensionnelle, et le pays enregistrait le taux de faim aiguë le plus élevé du Moyen-Orient. L'explosion dans le port de Beyrouth en 2020 avait causé la mort de 200 personnes, fait plus de 300 000 sans-abri et détruit la réserve nationale de blé, obligeant le pays à importer cette céréale pour répondre aux besoins de la population. Un cadre pour la réforme, le relèvement et la reconstruction avait été mis en place pour gérer la réparation des dégâts, estimés entre 4 milliards et 6 milliards de dollars; le Gouvernement collaborait avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement afin de construire des silos dans trois régions, l'objectif étant de réduire le risque de perdre à nouveau la totalité du stock national de blé en cas de catastrophe; en outre, les efforts déployés pour mettre en place un programme de filets de sécurité avec le soutien de l'Allemagne, de la Norvège et d'autres membres de la communauté internationale étaient axés sur des solutions durables qui aidaient le Liban à rétablir sa capacité de production alimentaire.
15. Le Ministre nigérien de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes a indiqué que l'Initiative "Les Nigériens nourrissent les Nigériens" avait été lancée en 2011 pour s'attaquer aux problèmes en lien avec la sécurité alimentaire dans le pays. Alors que le secteur rural représentait 37,7 pour cent du PIB en 2020, au moins 2,5 millions de personnes sur une population de 20 millions étaient exposées à la faim. Le PAM appuyait le travail fait par le Gouvernement pour donner des moyens d'action aux communautés locales, des interventions multisectorielles étant mises en œuvre pour venir en aide aux ménages vulnérables et des activités étant menées pour renforcer le capital humain et les systèmes de production. De premiers résultats montraient que 80 pour cent des villages bénéficiant de l'appui du PAM n'étaient plus classés comme étant extrêmement vulnérables, et le Ministre a remercié l'ensemble des partenaires, pays et organisations qui avaient soutenu son pays.
16. Quatre membres du Conseil s'exprimant au nom de listes, et un autre au nom de son pays, ont remercié les membres du Groupe de haut niveau pour leurs observations et ont exprimé leur appui à l'action menée par le PAM dans les domaines étroitement liés entre eux qu'étaient l'action humanitaire, le développement et la paix qui, ont-ils déclaré, devrait avoir pour objectif de surmonter les difficultés, d'éviter les chevauchements avec les programmes et les mandats des autres acteurs et de tirer parti des atouts propres à chacun d'eux. Les membres du Conseil ont également souligné l'efficacité d'autres aspects, comme l'adaptation au contexte local, notamment grâce à l'association des populations locales à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, la nécessité de renforcer la coopération et la coordination des travaux dans le cadre du pilier relatif à la paix, et l'exploitation des plateformes multilatérales et interorganisations existantes.
17. Les membres du Groupe de haut niveau ont répondu aux questions posées par les membres du Conseil. Le Ministre nigérien de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes a appelé les partenaires à soutenir les pays qui se heurtaient fréquemment à des chocs en y favorisant le développement durable et en leur apportant une assistance humanitaire, à l'instar du travail du PAM visant à renforcer les moyens d'existence des agriculteurs et des éleveurs au Niger. Il est convenu que la coopération Sud-Sud était précieuse et a évoqué l'appui apporté par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour permettre le stockage et le transport des céréales et l'accès du Niger aux engrais produits au Nigéria.

18. La Ministre norvégienne du développement international a estimé qu'au lieu de vouloir modifier les institutions internationales existantes, il fallait les utiliser plus efficacement. La mise en œuvre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix variant d'un pays à l'autre, les programmes et les activités devaient être adaptés aux besoins et aux priorités des pays, en étroite coordination avec les acteurs nationaux. Adapter les institutions pourrait également s'avérer nécessaire afin de donner des moyens d'action aux communautés locales, et il pourrait être fait nettement plus appel à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.
19. Le Ministre libanais de l'économie et du commerce a signalé que le conflit en Ukraine avait de graves répercussions sur son pays, car le Liban importait 20 pour cent du blé dont il avait besoin depuis la Fédération de Russie et 70 pour cent depuis l'Ukraine. Le Liban s'efforçait d'accroître la production vivrière nationale avec l'aide de la communauté internationale, mais cela prendrait de nombreuses années et les agriculteurs avaient besoin d'aide pour pouvoir mettre en place des solutions durables, reconstruire les installations de stockage et accéder aux technologies de pointe.
20. La Ministre allemande de la coopération économique et du développement a déclaré que le rôle du PAM vis-à-vis de l'articulation de l'action humanitaire, du développement et de la paix impliquait de lier l'assistance humanitaire à une mobilisation, un développement et une coopération à long terme. Le PAM était un partenaire solide, par exemple dans le cadre de l'Alliance mondiale pour la sécurité alimentaire, où il réunissait les acteurs, partageait les connaissances et s'employait à trouver des solutions aux différents problèmes.
21. Le Directeur exécutif a remercié les membres du Groupe de haut niveau et les donateurs pour leur contribution au travail mené à l'articulation entre action humanitaire, développement et paix, qui, selon lui, était essentiel pour permettre aux populations de résister par elles-mêmes aux chocs et ainsi parvenir à rendre le monde plus stable.

Allocution spéciale de la Vice-Présidente de la République du Bénin

22. Dans son discours, Mme Mariam Chabi Talata, Vice-Présidente de la République du Bénin, a retracé l'expansion du programme de repas scolaires dans son pays, qui avait permis de nourrir plus d'un million d'enfants. Le succès de programmes de ce type, a-t-elle estimé, dépendait d'un engagement politique et financier fort de la part des gouvernements, associé à une assistance technique spécialisée, que le PAM fournissait au Bénin. Pour assurer la durabilité du programme de son pays, le Gouvernement s'employait à promulguer une loi sur les cantines scolaires, à prendre en main le programme et à en assurer la gestion à la place du PAM. Ce travail était en cours, en collaboration avec le PAM.
23. Le Bénin, qui avait pour objectif de parvenir à une couverture universelle pour les repas scolaires en 2023, continuerait à plaider avec force pour que de tels programmes soient adoptés partout en Afrique et ailleurs.
24. Les membres du Conseil ont remercié la Vice-Présidente pour son discours éloquent et instructif. Ils ont salué la forte mobilisation des hautes instances du Bénin en faveur de l'alimentation scolaire et pris acte des multiples avantages de ces programmes pour les pays en développement, notamment s'agissant de la protection de la sécurité alimentaire des enfants, de l'amélioration des résultats scolaires, de l'élimination de la discrimination, de l'autonomisation des filles, de l'atténuation de la pauvreté et du renforcement de la résilience des communautés.

25. Plusieurs membres du Conseil ont salué l'étude sur le coût de la faim et l'examen stratégique consacré à la faim qui étaient en cours de réalisation en Afrique, rappelant les nombreux défis auxquels devaient faire face les pays fragiles, tels que les changements climatiques, les conflits et les maladies. Ils ont demandé que des efforts soient entrepris pour transformer les systèmes alimentaires en utilisant des solutions locales adaptées à la situation sur place, à la lumière de l'expérience des organisations partenaires.
26. Un membre du Conseil a souligné que l'alimentation scolaire illustre bien le double mandat qui était celui du PAM. D'autres ont plaidé en faveur de l'intégration de l'alimentation scolaire dans les principales activités de développement et du recours aux achats locaux pour soutenir la croissance économique et la résilience des moyens d'existence.
27. Le Directeur exécutif a salué l'intérêt porté par les dirigeants du Bénin à l'alimentation scolaire, ajoutant qu'au fil des années ses vastes effets positifs avaient été mis en lumière. En tant que premier fournisseur non gouvernemental de repas scolaires dans le monde, le PAM continuerait à collaborer avec les gouvernements pour mettre en place des programmes de repas scolaires pérennes.

Questions opérationnelles

Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel

28. Le Directeur exécutif adjoint a indiqué que près de 200 millions de personnes supplémentaires avaient besoin d'une assistance alimentaire par rapport à la situation antérieure à la pandémie de COVID-19; des personnes étaient au bord de la famine dans plus de 20 pour cent des pays dans le monde. Les besoins de financement pour 2022 s'élevaient à 22,2 milliards de dollars, en raison des énormes besoins humanitaires et de la forte hausse des coûts des denrées alimentaires et des carburants – depuis 2019, les coûts opérationnels mensuels avaient augmenté de 74 millions de dollars, soit le montant nécessaire pour nourrir 4 millions de personnes.
29. Le dernier plan d'intervention opérationnelle globale en date énonçait les trois piliers de la stratégie du PAM pour faire face à la crise alimentaire mondiale: une assistance alimentaire et nutritionnelle directe pour prévenir la famine; une assistance technique accrue aux gouvernements, notamment pour les mécanismes de protection sociale et les systèmes de suivi de la sécurité alimentaire; et des mesures visant à protéger le fonctionnement des systèmes alimentaires pour éviter une éventuelle crise des disponibilités alimentaires.
30. Un financement souple était essentiel. Des mécanismes tels que le Compte d'intervention immédiate permettaient au PAM de répondre rapidement aux besoins les plus importants, maximisant ainsi la réactivité et l'efficacité de ses opérations. Les solutions à long terme pour lutter contre l'insécurité alimentaire consistaient à changer la vie, à renforcer la résilience, à mettre fin aux conflits et à faire face aux effets des changements climatiques.
31. Exprimant leur vive inquiétude face à l'ampleur de la crise alimentaire, les membres du Conseil ont félicité le PAM pour l'amplification de l'assistance qu'il apportait dans le monde, faisant observer que la situation exigeait une réponse concertée, cohérente et coordonnée de la part du système des Nations Unies, des gouvernements et d'autres acteurs. Plusieurs membres du Conseil ont estimé qu'une approche fondée sur le triple lien était essentielle pour promouvoir des systèmes alimentaires durables et diversifiés.

32. Une membre du Conseil a invité instamment le PAM à veiller à ce que toutes ses opérations intègrent des mesures solides de lutte et de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles; elle a demandé davantage de mesures préventives, notamment des analyses du contexte pour déterminer quels étaient les environnements à haut risque, ainsi que le recrutement de plus de personnel féminin et de conseillers spécialisés dans la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles pour tous les environnements, sur le terrain et dans les opérations.
33. En ce qui concernait le financement, un membre du Conseil a demandé à tous les donateurs d'augmenter leurs contributions dans la mesure du possible; il a également encouragé le PAM à assurer un financement centralisé adéquat pour maintenir les capacités d'intervention immédiate en cas d'urgence. Un autre membre du Conseil a indiqué que, les besoins dépassant les ressources, de nouvelles approches innovantes étaient nécessaires dans le domaine du financement.
34. Un membre du Conseil a demandé quelles étaient les activités les plus susceptibles d'améliorer le rapport coût-efficacité du PAM. D'autres ont souligné qu'il était important de renforcer la résilience des moyens d'existence face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité afin de réduire les besoins d'urgence à l'avenir.
35. Le Directeur exécutif adjoint a déclaré que le PAM pouvait réduire ses coûts en accroissant le recours aux transferts de type monétaire, en améliorant le secteur des transports et en augmentant la production et les achats locaux. En ce qui concernait les financements innovants, le PAM collaborait avec les institutions financières internationales pour promouvoir de meilleurs systèmes de protection sociale afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des interventions d'urgence. Les pays donateurs qui siégeaient aux conseils d'administration des institutions financières internationales étaient encouragés à appuyer cette approche.
36. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département des partenariats et de l'action de sensibilisation a ajouté que si la moitié des contrats négociés par le PAM avec les institutions financières internationales prévoyait des contributions directes, l'autre moitié était constituée de contrats avec les gouvernements par lesquels le PAM fournissait une assistance technique aux systèmes nationaux; le PAM privilégiait cette seconde approche et s'attachait à appuyer l'investissement dans des solutions intelligentes plutôt que la simple mobilisation de fonds.

Tours d'horizon régionaux

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale

37. La Directrice du Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale a présenté les grandes lignes de l'intervention mise en œuvre par le PAM face au conflit en Ukraine, où il prévoyait de travailler avec ses partenaires pour venir en aide à 4,8 millions de personnes par mois, principalement dans l'est du pays. Les transferts de type monétaire étaient utilisés lorsque les marchés locaux le permettaient et que des denrées étaient disponibles. La capacité d'intervention était concentrée à l'intérieur de l'Ukraine, et les bureaux de la région qui n'étaient plus nécessaires avaient été fermés. Avec le Gouvernement et le secteur privé, le PAM plaidait en faveur de la réouverture des ports de la mer Noire et recherchait d'autres itinéraires pour les exportations de produits alimentaires et d'engrais. En République de Moldova, le PAM fournissait chaque jour des repas chauds à quelque 2 000 réfugiés ukrainiens et une assistance monétaire à plus de 10 000 ménages moldaves. Un plan stratégique de pays (PSP) provisoire était en cours d'élaboration pour la République de Moldova.

38. En raison de la hausse des prix des denrées alimentaires provoquée par le conflit en Ukraine et d'autres conflits, ainsi que par la pandémie de COVID-19, le PAM avait été contraint de réduire le nombre de bénéficiaires et les rations dans toute la région.
39. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire avait déjà augmenté dans les pays de la région, passant alors à 46 millions, contre 34 millions en 2019. Selon les projections du PAM, 52 millions de personnes dans la région et 10 millions de personnes touchées par la crise en Ukraine seraient en situation d'insécurité alimentaire à la fin de 2022.
40. Au Yémen, l'insécurité alimentaire devrait toucher 19 millions de personnes en 2022, mais le manque de financement avait déjà contraint le PAM à réduire considérablement ses programmes d'assistance alimentaire générale et de nutrition. En République arabe syrienne, le coût par bénéficiaire avait augmenté de 30 pour cent en deux ans, ce qui, ajouté à la situation en matière de financement, avait déjà obligé le PAM à réduire la taille des rations dans tout le pays. Le Directeur exécutif plaidait en faveur d'une prorogation des dispositions de la résolution du Conseil de sécurité qui garantissait un accès transfrontalier régulier dans le nord-ouest du pays pour les 1,35 million de personnes qui étaient tributaires de l'assistance alimentaire du PAM.
41. La stratégie du bureau régional pour la région se concentrait sur cinq possibilités stratégiques pour réduire la faim et contribuer à la paix: mener une intervention d'urgence; contribuer à des systèmes de protection sociale nationaux efficaces; renforcer l'autonomie des réfugiés; faire face aux changements climatiques et à la pénurie d'eau; et mobiliser les jeunes. Le PAM travaillait avec les pouvoirs publics à la question de la protection sociale dans le cas de 10 des 15 opérations menées dans les pays, en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies et des institutions financières internationales pour obtenir un plus grand impact, et il mettait à profit son grand rayon d'action sur le terrain et ses compétences spécialisées en matière de vulnérabilité, de ciblage et de solutions numériques pour appuyer ces programmes.
42. L'action menée par le PAM face aux défis liés aux changements climatiques comprenait notamment des mesures rapides de remise en état des biens communaux pour appuyer l'accroissement de la production alimentaire et la protection des moyens d'existence contre les chocs naturels; un million de personnes dans la région avaient bénéficié de ce type d'interventions au cours de l'année précédente. Le bureau régional tirerait parti des possibilités de plaider en faveur de l'action climatique, affinerait les programmes pour y inclure des composantes relatives au climat et à la résilience et s'efforceraient de quadrupler les recettes provenant des mécanismes de financement pour le climat d'ici à 2025.
43. Des membres du Conseil, dont deux s'exprimant au nom de listes, ont indiqué que leurs pays étaient satisfaits des partenariats établis avec le PAM dans la région et déterminés à se mobiliser en leur faveur. Ils ont salué l'accent mis par le PAM sur le travail conjoint mené avec d'autres entités des Nations Unies et des institutions financières internationales, l'attention portée aux efforts d'assistance transfrontalière dans le cadre de l'intervention syrienne et la recherche de solutions innovantes axées sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Évoquant les questions récemment posées sur l'utilisation de drones pour acheminer l'assistance alimentaire en Ukraine, un membre a rappelé que l'expérimentation de cette méthode dans les zones de conflit n'avait pour l'heure pas été couronnée de succès.

44. Exprimant leur inquiétude quant à l'augmentation prévue du nombre de personnes qui devraient être classées en phase 4 ou 5 de l'IPC au cours des mois à venir, notamment au Yémen, les membres ont encouragé le PAM à maintenir sa stratégie de prévention de la famine. D'autres préoccupations concernaient le nombre croissant de personnes déplacées et de réfugiés ayant d'urgence besoin d'une assistance et le manque de financement pour les projets de renforcement de la résilience. Parmi les thèmes sur lesquels les membres ont demandé un complément d'information figuraient l'équilibre entre les priorités à court et à moyen terme en République arabe syrienne et la nécessité d'adopter une approche contribuant à faire évoluer les relations entre les femmes et les hommes au Yémen.
45. Remerciant les membres du Conseil pour leurs encouragements, la Directrice régionale a répondu aux questions posées. Les vols du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) au départ de l'aéroport de Damas devaient reprendre le 22 juin, après la réparation des dégâts causés par les bombes. Le PAM était prêt à accroître ses programmes conjoints en République arabe syrienne et travaillait avec les communautés pour s'assurer que les ressources allaient directement aux bénéficiaires ciblés. Il donnait la priorité à l'assistance vitale lorsque le financement était limité. Le passage d'un plan d'aide humanitaire annuel à un plan biennal en République arabe syrienne n'avait pas entraîné de changements majeurs dans le programme du PAM pour ce pays.

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

46. La Directrice du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a indiqué que les récents progrès économiques de la région étaient anéantis par les effets des changements climatiques, de la pandémie de COVID-19 et du conflit en Ukraine, lequel perturbait les importations de céréales et d'engrais dont étaient tributaires les pays de la région. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes se plaçait au deuxième rang des régions le plus durement touchées par la crise alimentaire et énergétique, et 19 pays risquaient d'en payer très durement le prix, selon un rapport de l'ONU. Le PAM avait fourni une assistance directe à 2,4 millions de personnes au cours du premier trimestre de 2022 et prévoyait de venir en aide à 8,2 millions de personnes d'ici à la fin de l'année; les besoins continuaient toutefois de croître en raison de l'aggravation des troubles sociaux, de l'instabilité politique, de la pauvreté, du chômage et du phénomène de migration.
47. Le travail du PAM sur la migration a notamment consisté à en analyser les causes, la nature et les effets dans la région, à assurer une assistance alimentaire et à mettre en place des systèmes de réclamation et de remontée de l'information au profit de 1,3 million de migrants en Colombie, en Équateur et au Pérou, et à aider le Gouvernement colombien à inscrire les migrants au registre social du pays et à leur donner accès aux programmes nationaux de protection sociale en vertu du statut de protection temporaire accordé par le pays. Les flux migratoires mixtes continuaient de croître, et la région accueillait des migrants d'Afrique et d'Asie qui entreprenaient un périlleux voyage vers le nord en traversant l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale, ce qui accentuait la pression sur les pays situés le long de la route migratoire. La Directrice régionale a invité les membres du Conseil à assister à une manifestation parallèle sur la migration qui se tiendrait pendant la session et au cours de laquelle seraient présentés les résultats d'une étude et d'une analyse novatrices du PAM sur le sujet.

48. Dans le cadre des efforts déployés par le PAM pour atténuer les effets des changements climatiques et d'autres catastrophes, 441 000 personnes avaient bénéficié de solutions de gestion des risques climatiques, notamment de régimes d'assurance, et l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies au Panama avait joué un rôle clé dans les interventions menées dans plus de 35 pays, en appuyant le PAM et 19 partenaires humanitaires. Parmi les autres facteurs qui avaient permis d'obtenir des résultats positifs figuraient la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, la mise en place d'accords d'approvisionnement pour les situations d'urgence survenant brutalement et le Mécanisme de gestion globale des vivres, qui avait fourni un financement anticipé pour permettre des achats rapides. Le PAM envisageait également de recourir davantage aux achats locaux et régionaux. Alors que la saison des ouragans commençait dans les Caraïbes, le PAM continuait de se préparer à une saison d'une intensité supérieure à la moyenne.
49. À Cuba, l'assistance du PAM englobait la distribution de lait en poudre pour les enfants, la prestation de services liés au stockage et au transport de médicaments et de vaccins, la mise en œuvre de projets avec les petits exploitants agricoles en vue de réduire les pertes agricoles, et l'accroissement des achats de produits frais effectués auprès des petits exploitants. En République bolivarienne du Venezuela, le PAM fournissait des repas scolaires à 225 000 enfants et des consultations consacrées à un nouveau PSP étaient en cours avec le Gouvernement et les partenaires. En Haïti, le PAM avait recours à l'UNHAS et assurait des services de transport maritime pour surmonter les problèmes d'accès humanitaire qui se posaient sur fond de conditions de sécurité difficiles. Le PAM renforçait également l'action qu'il menait dans le domaine de la résilience et de la protection sociale avec le Gouvernement, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement.
50. Dans le cadre du programme d'action visant à changer la vie, les activités avaient notamment trait à la promotion de la protection sociale et à l'organisation avec le Gouvernement colombien du neuvième Forum régional sur l'alimentation scolaire. Douze pays de la région avaient rejoint la Coalition mondiale pour les repas scolaires, lancée lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021. D'autres plans prévoyaient de venir en aide aux personnes en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave en Amérique centrale dans le cadre de la lutte contre les causes profondes de la migration et pour le renforcement de l'inclusion des populations et des communautés autochtones. En conclusion, la Directrice régionale a remercié les membres du Conseil pour leur appui.
51. Les membres du Conseil ont salué le travail effectué par la Directrice régionale et le personnel du PAM dans la région. Ils ont accueilli favorablement les propositions visant à créer un "fonds pour transformer les existences" en vue d'appuyer les activités de développement; la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire à l'appui des petits exploitants agricoles, des programmes d'alimentation scolaire et des systèmes alimentaires durables; et les enquêtes du bureau régional portant sur la migration.
52. Les membres ont estimé que la crise en cours exigeait une approche revitalisée du développement et ils ont exhorté le PAM à axer son action dans la région sur le renforcement des capacités locales, l'élargissement des partenariats, notamment avec le secteur privé et les autorités locales, et les moyens novateurs d'accroître la production agricole et de transformer les systèmes alimentaires et les régimes alimentaires locaux.

53. Préoccupés par la hausse mondiale des prix, l'accentuation de la faim, de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire et la détérioration des conditions de sécurité dans de nombreux pays, les membres du Conseil ont demandé des informations supplémentaires sur ce que le PAM prévoyait de faire pour atténuer les effets de l'inflation sur ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement, attirer des fonds et diversifier sa base de donateurs, hiérarchiser les activités, les régions géographiques et les pays par ordre de priorité compte tenu des déficits de financement, s'attaquer aux problèmes d'accès humanitaire et collaborer avec les autres organismes ayant leur siège à Rome.
54. Prenant note des points soulevés et répondant à des questions spécifiques, la Directrice régionale a indiqué que les équipes de sécurité du PAM en Haïti analysaient la situation en matière de sécurité et prépositionnaient des vivres afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de crise survenant soudainement. Le PAM hiérarchisait ses activités et son ciblage en fonction des informations fournies par l'IPC, les partenaires et les gouvernements. La collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome englobait notamment l'action menée avec les 14 pays qui avaient formulé des feuilles de route nationales pour la mise en place de systèmes alimentaires durables; un point à ce sujet serait présenté à la session suivante du Conseil.

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

55. Le Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a indiqué que face à l'explosion des besoins humanitaires due aux conflits, aux chocs climatiques, aux catastrophes naturelles et à l'effondrement de l'économie, le PAM avait augmenté le nombre de bénéficiaires dans la région de 40 pour cent en 2021.
56. Au Myanmar, une personne sur quatre était en situation d'insécurité alimentaire. Les conditions de vie continuaient de se détériorer en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants, du manque d'accès aux services de base et de l'intensification d'un conflit ouvert. En 2022, le PAM prévoyait de venir en aide à 4 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave. Cependant, l'accès aux personnes nouvellement déplacées lui était concrètement refusé; le PAM avait appelé à une action concertée de la communauté internationale pour garantir l'acheminement sûr et sans entrave des secours humanitaires jusqu'à toutes les personnes dans le besoin au Myanmar.
57. Près de 900 000 réfugiés rohingya avaient bénéficié de l'aide du PAM à Cox's Bazaar en 2021, notamment au moyen de bons électroniques et de la fourniture dans les camps de produits frais d'origine locale. Afin d'endiguer la hausse de la malnutrition à Bhasan Char, le PAM avait fourni des aliments nutritifs spécialisés pendant trois mois à la fin de 2021. Il s'employait également à aider les membres vulnérables de la communauté d'accueil.
58. En Afghanistan, le PAM avait multiplié par dix son assistance depuis août 2021. Les effectifs avaient augmenté de 25 pour cent: un quart des nouvelles recrues étaient des femmes, et tout le personnel féminin du PAM en Afghanistan travaillait. Les programmes d'alimentation scolaire et les interventions en faveur des femmes, telles que la formation professionnelle, étaient prioritaires. Cependant, les opérations pâtissaient d'un déficit de financement de plus de 1,5 milliard de dollars pour 2022. Étant donné que 80 pour cent des ménages s'alimentaient déjà moins pour faire face à la pauvreté croissante, les conséquences potentielles d'un déficit de financement étaient extrêmement graves. En plus de l'aide humanitaire, il était donc essentiel que la communauté internationale trouve les moyens d'appuyer la reprise économique.

59. Les membres du Conseil ont félicité le PAM pour ce qu'ils ont appelé un travail sans relâche mené dans des circonstances très difficiles. Ils ont salué l'intensification des opérations en Afghanistan et ont invité le PAM à continuer de plaider en faveur de la mise en œuvre sans entrave des programmes humanitaires dans l'ensemble du pays. Un membre s'est félicité de la place centrale qui continuait d'être accordée à l'appui apporté aux femmes en Afghanistan et du recours accru à du personnel féminin. Un autre a souligné que l'alimentation scolaire était un instrument essentiel pour renforcer la sécurité alimentaire et éliminer la malnutrition.
60. Évoquant le Myanmar, les membres du Conseil ont encouragé le PAM à renforcer les liens entre les programmes d'urgence et les autres initiatives en matière de sécurité alimentaire et de protection sociale afin de protéger les populations vivant en dehors des zones de conflit.
61. Un membre du Conseil a remercié le PAM pour la souplesse et la détermination dont il faisait preuve pour trouver des solutions innovantes aux retards dans l'acheminement des produits au Bangladesh et pour l'appui qu'il fournissait en matière de télécommunications d'urgence dans le sillage de l'éruption volcanique et du tsunami aux Tonga. Plusieurs membres ont prié instamment le PAM de renforcer la mobilisation de ressources en faveur de son action en Asie et dans le Pacifique et d'élargir ses partenariats avec les gouvernements, le secteur privé et les partenaires de développement.
62. Le Directeur régional a remercié les membres du Conseil pour leur soutien. En Afghanistan, le Ministère de l'économie avait récemment publié des directives de non-ingérence qui facilitaient le passage dans les provinces; en général, il n'y avait pas de problèmes majeurs liés à l'accès ou à l'ingérence dans le pays.
63. Le Directeur régional convenait que les programmes humanitaires et les programmes à long terme au Myanmar devaient être combinés pour éviter une nouvelle régression du développement humain; le PAM entendait donner une dimension de protection sociale à ses opérations axées sur la sécurité alimentaire en milieu urbain à la mi-2022. En ce qui concernait Bhasan Char, les distributions générales de vivres et les services nutritionnels étaient assurés pour la plupart sous la direction du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et étaient assortis d'activités de développement des moyens d'existence de base. L'intensification récente du dialogue au sein de la communauté internationale concernant l'adoption d'une approche plus systématique pour venir en aide à l'île était la bienvenue.
64. Le PAM continuerait à se concentrer sur la mobilisation de ressources pour la région, y compris auprès des institutions financières internationales; néanmoins, les besoins étaient tels qu'il faudrait très certainement en 2022 organiser l'assistance selon un ordre de priorité, ce qui aurait des conséquences potentiellement graves pour certains bénéficiaires.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest

65. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest a présenté une vue d'ensemble de la situation dans la région et indiqué que l'insécurité alimentaire continuait de s'y étendre: d'après les estimations, 43 millions de personnes y seraient en situation d'insécurité alimentaire pendant la période de soudure de 2022. Dans les seuls pays du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), on estimait que 12,7 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire et le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans les pays côtiers avait doublé depuis 2020, passant de 3 millions à plus de 6 millions. La région se dirigeait vers une crise majeure touchant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, due à la fragilité structurelle de la gouvernance, des systèmes alimentaires, du capital humain et des services sociaux, et aggravée par l'impact croissant des changements climatiques et des violences armées prolongées.

66. Une évaluation conjointe des 15 pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest avait montré les effets de la crise russo-ukrainienne sur les chaînes d'approvisionnement de la région pour certains biens tels que l'énergie, les céréales et les engrais; l'ampleur de la pénurie d'engrais était telle que la production alimentaire régionale devrait être inférieure de 20 pour cent à la moyenne sur cinq ans. Parallèlement, la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants érodait le pouvoir d'achat des ménages, le prix des aliments de base augmentant de 40 à 60 pour cent d'une année sur l'autre. Des pénuries de carburants étaient signalées dans certains pays, compromettant la mise en œuvre des programmes du PAM. La malnutrition était en hausse dans les pays du G5 Sahel et au Sénégal.
67. Le Directeur régional a exhorté la communauté internationale à appuyer les initiatives en faveur des pays touchés par l'interruption des approvisionnements en nourriture et en engrais causée par la guerre en Ukraine. Il a également encouragé les membres du Conseil à soutenir les instruments de financement de la gestion des risques de catastrophe, tels que le régime d'assurance de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, qui étaient essentiels pour renforcer les mesures nationales de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise.
68. Le PAM menait ses propres activités de préparation, notamment en procédant au répositionnement de vivres et en augmentant l'enveloppe du Mécanisme de gestion globale des vivres pour la région. Il appuyait en priorité les plans d'intervention nationaux et intensifiait ses opérations d'urgence, notamment au Sahel. Sous réserve de la disponibilité de ressources suffisantes, il prévoyait de venir en aide à plus de 10 millions de personnes dans la région, dont plus de 7 millions au Sahel. Le PAM appuierait également les achats de produits alimentaires et les distributions d'espèces effectués par les administrations publiques ainsi que le renforcement des systèmes nationaux de protection sociale, qui restaient insuffisamment développés dans la région. Les activités menées pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle se poursuivaient, en particulier au niveau communautaire; les données factuelles tirées du programme intégré du PAM en faveur de la résilience au Sahel montraient les effets positifs de ces activités, qui protégeaient les communautés de l'impact des chocs et des facteurs de stress; en outre, les besoins auraient été beaucoup plus importants sans les interventions de renforcement de la résilience menées par le PAM.
69. Le financement constituait le plus grand défi, les opérations du PAM en Afrique de l'Ouest n'étant financées qu'à hauteur de 35 pour cent; le déficit de financement pour les six mois suivants s'élevait à 875 millions de dollars.
70. Le Directeur régional a indiqué qu'il était possible de travailler davantage au carrefour de l'action humanitaire, du développement et de la paix afin de fournir une réponse concrète et bien coordonnée à la crise actuelle, ce qui ne serait possible qu'en renforçant la collaboration, les mécanismes de coordination aux niveaux national et régional et l'encadrement à tous les niveaux. Les partenariats en vigueur, la programmation conjointe, comme la riposte conjointe à la COVID-19 des organismes ayant leur siège à Rome, le Programme conjoint au Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques et le programme conjoint sur la protection sociale adaptative mené avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ainsi que les plateformes d'appui aux gouvernements pourraient être davantage mis à profit.

71. Les membres du Conseil ont exprimé une vive inquiétude quant aux conditions de sécurité et à la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et ont félicité le PAM pour son travail dans la région. Ils ont demandé qu'une attention accrue soit accordée à la crise humanitaire en cours, faisant observer que si le nombre de bénéficiaires et de personnes déplacées avait doublé, le financement destiné à la région n'avait pas augmenté; or il faudrait qu'il le soit pour éviter que le PAM ne se trouve dans l'obligation de réduire les rations et les programmes.
72. Plusieurs membres du Conseil ont souligné les répercussions des agissements des groupes armés non étatiques dans le Sahel central, faisant observer que l'accroissement de la violence contribuait également à pousser à la hausse les prix des denrées alimentaires, tout comme les changements climatiques et la COVID-19.
73. Un membre du Conseil s'est félicité des activités visant à renforcer la résilience des communautés et la production alimentaire locale; il a également salué les efforts déployés par le PAM pour tirer la sonnette d'alarme concernant la hausse du coût des intrants agricoles, en particulier des engrais, et a prévenu qu'il fallait aider les communautés qui devaient faire face à une grave sécheresse, notamment dans le Sahel central.
74. Un membre du Conseil a salué l'approche dynamique adoptée par le PAM s'agissant du partage des informations avec les donateurs. Il a demandé davantage de renseignements sur les plans d'urgence du PAM en cas de déficit de financement.
75. Remerciant les membres du Conseil pour leur appui, le Directeur régional a expliqué de quelle manière le PAM appuyait la planification nationale des interventions d'urgence, notamment compte tenu de la propagation potentielle de la violence non étatique dans les pays côtiers comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin. En ce qui concernait la planification de ses propres interventions d'urgence, le PAM avait recours au Mécanisme de gestion globale des vivres pour prépositionner des denrées dans la région. Il s'appuyait sur des outils qui permettaient de hiérarchiser l'assistance en cas de déficit de financement, notamment une analyse conjointe des zones critiques sur le plan de la sécurité alimentaire et de la nutrition réalisée avec l'UNICEF. La réduction des rations n'était pas envisagée pour les zones difficiles d'accès; dans d'autres zones, des réductions étaient possibles, mais pas en dessous de 50 pour cent, car même la réduction de moitié des rations avait des conséquences désastreuses. Le montant des transferts monétaires était réexaminé en fonction de l'inflation, car même sans réduction, le pouvoir d'achat correspondant à ces transferts avait chuté.
76. En conclusion, le Directeur régional s'est fait l'écho des appels lancés en faveur d'un soutien accru à l'Afrique de l'Ouest, avertissant que la situation dans la région du Grand Sahara se détériorait et que, sans une réponse adéquate, le risque de déstabilisation était bien réel.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est

77. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique de l'Est a appelé l'attention sur l'insécurité alimentaire sans précédent que connaissait la région, causée par des années de grave sécheresse et exacerbée par l'impact de la crise en Ukraine sur les prix des aliments, des carburants et des engrais. Selon les estimations, 89 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë, soit une hausse de 78 pour cent en seulement 12 mois. La malnutrition augmentait, le nombre de personnes déplacées s'accroissait et plus de 300 000 personnes étaient dans une situation catastrophique sur le plan de la faim (phase 5 de l'IPC).

78. Parmi les pays les plus préoccupants figuraient le Soudan, le Soudan du Sud, la Somalie et l'Éthiopie, où les chocs économiques et climatiques tels que la sécheresse et les inondations, les conflits et les déplacements de population exerçaient une pression supplémentaire sur la sécurité alimentaire. En Éthiopie, l'accès au Tigré s'était amélioré, mais les stocks de nourriture s'épuisaient; le Directeur régional exhortait le Conseil à faire en sorte que le PAM ne manque pas de produits alimentaires dans le cadre des opérations vitales menées dans la région.
79. Les opérations du PAM avaient des retombées considérables en Afrique de l'Est, comme le montrait une récente étude d'impact économique selon laquelle chaque dollar dépensé par le PAM dans la région générait un rendement de 2,30 dollars et contribuait à hauteur de 1,42 dollar au PIB régional. Pour la seule année 2021, le PAM avait contribué à créer 365 600 emplois non qualifiés et 20 100 emplois qualifiés. L'étude soulignait également l'impact positif des investissements du PAM dans les infrastructures, la transformation des aliments et les normes alimentaires.
80. Le financement était le plus grand défi: le PAM avait besoin de 982 millions de dollars pour les six mois suivants afin de répondre aux besoins de 7,8 millions de personnes touchées par la sécheresse, mais le financement disponible pour l'heure n'était que de 205 millions de dollars. Le nombre de bénéficiaires ciblés pour 2022 dans toute la région avait été revu à la hausse, passant à 37 millions de personnes, et le PAM se voyait déjà dans l'obligation de réduire de 50 pour cent les rations des bénéficiaires existants au Soudan du Sud, au Kenya, au Soudan et dans certaines parties de l'Éthiopie; presque tous les réfugiés recevraient des rations réduites à partir de juillet. Compte tenu du si grand nombre de personnes déjà confrontées à une grave insécurité alimentaire, le risque de famine était réel si un appui supplémentaire n'était pas apporté.
81. S'exprimant au nom de sa liste, une membre du Conseil a félicité le PAM pour son action en Afrique de l'Est et a pris acte des efforts déployés par l'Union africaine, des organisations non gouvernementales (ONG), des institutions financières internationales et des entités des Nations Unies pour appuyer le développement dans la région. Elle a salué l'accent mis par le PAM sur la restauration des écosystèmes, les filets de sécurité sociale, l'alimentation scolaire et les programmes d'assurance et s'est félicitée de la collaboration avec la Banque mondiale sur la protection sociale en Somalie et au Soudan, sur la nutrition au Burundi et sur les systèmes d'alerte rapide au Kenya et au Rwanda.
82. Constatant que la situation était critique dans de nombreux pays, la membre a souhaité savoir comment le PAM répondait aux besoins des personnes vulnérables en Éthiopie, en dehors du Tigré. Elle a demandé qu'un accès humanitaire sûr soit assuré dans cette région s'agissant des vols et des lignes de communication, ainsi que de la circulation des espèces, des camions, des carburants et du personnel.
83. La membre a exhorté le PAM à éviter de réduire les rations et à aider les bénéficiaires à passer de programmes d'assistance humanitaire à des programmes d'appui aux moyens d'existence. Elle a appelé les donateurs à assurer le financement intégral des opérations en Afrique de l'Est; un appui en continu de la part des donateurs était essentiel pour les opérations du PAM au Soudan du Sud, y compris l'investissement dans le renforcement de la résilience, et un financement accru était nécessaire pour les centres d'accueil de réfugiés au Rwanda et en Ouganda afin d'accompagner la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de protection.

84. Plusieurs membres du Conseil se sont dits gravement préoccupés par l'impact de la sécheresse et le risque de famine dans la Corne de l'Afrique, notamment en Somalie; un membre du Conseil a exhorté le PAM à veiller à ce que des aliments nutritifs spécialisés parviennent à ceux qui en avaient besoin. Un membre du Conseil a appelé à une approche coordonnée et coopérative des défis auxquels la région devait faire face, notamment les changements climatiques, la COVID-19, les criquets pèlerins, la hausse des prix et les conflits; une autre a encouragé le PAM à s'impliquer davantage dans les activités de développement.
85. Se félicitant de l'amélioration de l'accès humanitaire dans le Tigré, un membre du Conseil a demandé la levée des restrictions sur l'acheminement de fonds et de carburants; une autre a souhaité savoir comment la situation humanitaire évoluerait si les pénuries de carburants et de liquidités n'étaient pas résolues et comment le PAM prévoyait d'adapter ses opérations d'assistance alimentaire et de logistique en fonction de divers scénarios.
86. Faisant l'éloge des opérations menées au Soudan, un membre du Conseil a invité instamment le PAM à collaborer avec le Réseau du système d'alerte rapide aux risques de famine et d'autres parties prenantes pour remédier aux divergences dans les projections concernant l'insécurité alimentaire. Une autre membre a fait remarquer que l'insécurité alimentaire au Soudan était liée à la problématique femmes-hommes et a demandé comment le PAM prévoyait d'adapter ses opérations d'urgence pour mieux faire face à l'insécurité alimentaire dans les ménages dirigés par une femme; elle a également demandé pourquoi le PAM avait décidé de passer aux transferts de type monétaire au Soudan en période d'inflation galopante et quelles répercussions cela aurait sur les bénéficiaires.
87. Un membre du Conseil a demandé un point sur les efforts entrepris par le PAM pour coopérer avec les gouvernements hôtes et diversifier sa base de financement. Une autre s'est dite consciente de la difficulté de hiérarchiser l'assistance par ordre de priorité lorsque les financements venaient à manquer, et a demandé comment le PAM hiérarchisait les opérations et tenait compte de la problématique femmes-hommes dans l'analyse et la prise de décisions. Elle a également souhaité savoir comment le PAM était parvenu à sensiblement intensifier son assistance dans les régions où les personnes se trouvaient en phase 5 de l'IPC.
88. Remerciant les membres du Conseil pour leurs observations et leur appui, le Directeur régional a déclaré que le PAM s'efforçait constamment d'étendre la portée de son action en Éthiopie, en collaborant avec le Gouvernement au plus haut niveau et en soulignant l'impératif de protéger l'espace et l'accès humanitaire. Le PAM s'efforçait de réunir les fonds nécessaires pour répondre aux besoins de 13 millions de personnes vulnérables dans les régions du Tigré, de l'Afar et de l'Amhara, ainsi que de 7 millions de personnes touchées par la sécheresse dans le sud du pays.
89. S'agissant du Soudan, le Directeur régional prenait note des observations du Conseil concernant les différentes analyses et allait transmettre la question en interne. Il a ajouté que le PAM s'était toujours efforcé de venir en aide aux personnes les plus vulnérables, parmi lesquelles figuraient généralement les ménages dirigés par une femme, et qu'il étudiait la meilleure façon de les cibler et de leur porter secours et appui.
90. Comme le préconisait le Conseil, le PAM utilisait de plus en plus les transferts de type monétaire. Il suivait de près l'inflation et en évaluait l'impact sur lesdits transferts, ajustant ces derniers si nécessaire pour en préserver la valeur; toutefois, les ajustements à la hausse n'étaient possibles que si des fonds étaient disponibles. Le PAM continuerait à travailler avec les gouvernements et ses partenaires sur le financement et l'établissement des priorités et tiendrait le Conseil informé des répercussions constatées sur le terrain.

91. En conclusion, le Directeur régional a exprimé ses remerciements pour le soutien apporté par tous les gouvernements hôtes, notant que de très bonnes relations permettaient au PAM d'élargir ses opérations à l'appui de son double mandat, à savoir soutenir le développement et sauver des vies.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

92. Dans son aperçu de la situation dans sa région, le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique australe a déclaré que la région connaissait de graves difficultés dues aux changements climatiques, à la COVID-19 et à la flambée des prix des aliments, des carburants, des engrais et du fret. Les zones rurales étaient particulièrement touchées. Madagascar, le Mozambique et la République démocratique du Congo faisaient face à des situations d'urgence graves, et après cinq années de sécheresse en Angola, 1,7 million de personnes avaient besoin d'une assistance.
93. En raison de phénomènes météorologiques imprévisibles, notamment cyclones et tempêtes, la production avait été inférieure à la moyenne pendant la dernière saison de végétation; au Zimbabwe, on s'attendait donc à des récoltes inférieures de 43 pour cent à la moyenne. Le PAM travaillait avec les gouvernements et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour résoudre les problèmes liés aux engrais; les pays étudiaient également la question de la diversification des cultures dans la perspective de cultiver du blé dans la région. L'Afrique australe pourrait être le grenier à blé du continent si tous les acteurs travaillaient ensemble pour tirer parti de son climat, de ses terres et de ses ressources humaines.
94. À Madagascar, le PAM mettait en œuvre à titre expérimental un projet de transformation rurale rapide, en installant des panneaux solaires dans des villages afin d'y permettre l'accès au numérique et de transformer les systèmes d'approvisionnement en eau, l'éducation et d'autres services. La transition numérique était particulièrement importante pour inciter les jeunes à travailler dans le secteur agricole. Le PAM collaborait également avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) pour mettre en place une équipe conjointe chargée de travailler sur la transformation rurale dans la région, conformément à la Déclaration de Kinshasa de l'Union africaine.
95. La saison de végétation à venir, qui commençait en octobre, serait déterminante pour éviter des pénuries alimentaires catastrophiques qui pourraient déclencher une instabilité généralisée en Afrique australe et au-delà. Il était primordial de trouver des moyens de garantir la disponibilité de semences, d'engrais et de carburants à des prix abordables pour permettre aux agriculteurs de produire des aliments.
96. S'exprimant au nom de sa liste, un membre du Conseil a décrit l'approche adoptée par le PAM en Afrique australe comme étant progressive et conforme aux priorités régionales et nationales. Il a jugé impératif de s'orienter vers des initiatives à long terme visant à une transformation rurale fondée sur l'équité et l'inclusion, favorisant ainsi le développement économique et réduisant la pauvreté parmi les communautés rurales vulnérables. Il est convenu que les pratiques agricoles fondées sur des données probantes étaient essentielles pour attirer les jeunes et renforcer les moyens d'existence en milieu rural.
97. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien aux initiatives de renforcement de la résilience et aux projets qui consolidaient les moyens d'action des femmes, des filles et des jeunes dans les domaines de la nutrition, de la production alimentaire urbaine, des filières agricoles et de l'assistance humanitaire propre à transformer les relations entre les femmes et les hommes. Faisant observer que des problèmes liés aux intrants agricoles étaient également signalés en Afrique de l'Ouest, un membre du Conseil a demandé si des solutions similaires étaient étudiées pour les semences ou les engrais dans les deux régions, ajoutant

- que l'achat collectif de telles marchandises pourrait être un moyen de les rendre abordables.
98. Une membre du Conseil a estimé qu'il fallait accroître l'appui apporté aux réfugiés, notamment en accentuant le renforcement des capacités institutionnelles et la mise en œuvre de programmes. Elle a appelé à la solidarité face aux conflits et à la coopération pour endiguer l'instabilité croissante en Afrique, grâce à une approche conjointe de promotion de la paix. Un autre membre du Conseil a souligné l'importance des partenariats dans la lutte contre l'insécurité alimentaire.
 99. Une membre du Conseil a exhorté le PAM à accroître le soutien qu'il apportait à son bureau de pays en République démocratique du Congo ainsi que la supervision exercée sur celui-ci afin d'atténuer les risques de fraude, de détournement et d'abus dans les programmes du PAM et de faire en sorte que les bénéficiaires reçoivent des aliments de qualité. Elle a salué le travail accompli par le PAM pour contrôler et enregistrer les personnes déplacées au Mozambique et pour mettre au point une méthode de ciblage fondée sur la vulnérabilité afin de venir en aide aux populations touchées par le conflit à Cabo Delgado; elle a demandé au PAM de tenir sa délégation informée de l'état d'avancement de ces deux initiatives. Enfin, elle a salué l'expansion de l'assistance aux populations frappées par la sécheresse dans le sud de l'Angola et a demandé que des renseignements soient régulièrement communiqués à cet égard.
 100. En réponse aux observations des membres du Conseil, le Directeur régional a indiqué que le PAM, la CDAA et la Banque africaine d'import-export avaient examiné les mécanismes de financement susceptibles de soutenir les achats régionaux d'intrants agricoles; des travaux étaient en cours pour trouver des solutions, mais le PAM restait préoccupé par les répercussions que pourrait avoir une mauvaise production agricole en 2023 sur la sécurité alimentaire.
 101. En ce qui concernait la question de la supervision en République démocratique du Congo, le PAM prenait la question très au sérieux. Le directeur de pays était à Rome pour évoquer les solutions envisageables avec les membres du Conseil, compte tenu des problèmes opérationnels complexes qui se posaient dans le pays.
 102. Le PAM tiendrait le Conseil informé des opérations menées au Mozambique et en Angola. Dans ce dernier pays, le PAM faisait tout son possible pour travailler avec le Gouvernement à la mise en place des capacités nécessaires, et il y avait notamment nommé un directeur de pays très expérimenté.

Rapports annuels

2022/EB.A/2 **Rapport annuel sur les résultats de 2021**

103. La Directrice adjointe de la Division de la planification et de la performance institutionnelles a résumé les conclusions du rapport annuel sur les résultats de 2021 du PAM, qui avait été distribué au Conseil le 16 mai et examiné avec ses membres lors d'une consultation informelle tenue le 23 mai. En 2021, les conditions opérationnelles avaient été encore plus difficiles qu'en 2020, néanmoins le PAM était venu en aide à un nombre record de 128,2 millions de personnes, distribuant 4,4 millions de tonnes de nourriture et 2,3 milliards de dollars en transferts de type monétaire. La situation humanitaire en 2022 continuait de se détériorer.

104. Les membres du Conseil, dont quatre s'exprimant au nom de leur liste, ont félicité la direction, affirmant que le rapport était de qualité, et fait part de leur satisfaction d'avoir pu en examiner le contenu avant la session du Conseil. Ils ont félicité le personnel du PAM pour les résultats obtenus lorsqu'il s'était agi de relever de multiples défis dans des environnements complexes, et plusieurs membres ont réitéré l'engagement pris par leur pays de coopérer avec le PAM dans le cadre des efforts déployés pour prévenir et atténuer les crises humanitaires mondiales.
105. Se déclarant préoccupés par le nombre croissant d'indicateurs faisant état de maigres progrès, notamment en ce qui concernait l'obtention des effets directs et des produits des PSP et les priorités de gestion, les membres ont demandé un complément d'information sur les principaux problèmes rencontrés dans ces domaines et sur la manière dont le PAM prévoyait d'y remédier en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience. Ils ont notamment recommandé au PAM de veiller à ce que l'ampleur des activités menées dans le cadre des PSP ne nuise pas à l'optimisation de l'impact dans les domaines prioritaires et de redoubler d'efforts pour concrétiser les priorités de gestion, notamment en ce qui concernait la mise en œuvre de systèmes de gestion environnementale par les bureaux de pays et la promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes. Les membres ont également encouragé le PAM à poursuivre ses travaux innovants visant à améliorer les processus et les procédures de gestion de la performance ainsi que la collecte, l'analyse et l'utilisation de données fiables, notamment grâce au déploiement de sa plateforme numérique pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts et à la coordination des méthodes de collecte de données dans l'ensemble de la communauté internationale. Le PAM devait continuer à mettre en place des processus et des procédures de suivi de la performance et d'établissement des rapports connexes, comme l'avait mentionné une intervenante au nom d'une liste, en mettant l'accent sur la structure des résultats par rapport au nouveau Plan stratégique, y compris les cibles institutionnelles de haut niveau. Le PAM devait aussi poursuivre la transposition à plus grande échelle de son plan de gestion environnementale dans le cadre de son plan d'action en faveur de l'environnement, qui comprenait des objectifs ambitieux de décarbonisation ainsi que des objectifs en matière de gestion des déchets et de l'eau, d'achats responsables et de sensibilisation du personnel.
106. Les membres du Conseil se sont félicités de l'accent mis par le PAM sur les interventions d'urgence en tant que priorité stratégique essentielle, compte tenu notamment de la situation mondiale actuelle, qui exigeait une réponse efficace et coordonnée au carrefour de l'action humanitaire, du développement et de la paix, tous les acteurs contribuant en fonction de leurs avantages comparatifs. Les membres ont encouragé le PAM à continuer de définir le rôle qui était le sien s'agissant du triple lien et ont demandé des informations supplémentaires sur l'impact de ce rôle sur les opérations d'urgence et les opérations à long terme du PAM. Les interventions en matière de renforcement de la résilience, d'anticipation et de gestion des risques climatiques étaient également des éléments importants de l'action du PAM, et les membres ont invité ce dernier à continuer de les mettre en œuvre et d'en assurer le suivi, tout en accordant la priorité à ses activités humanitaires essentielles et en recherchant des synergies avec les partenaires des Nations Unies et autres. Les membres se sont félicités de l'accent mis sur l'adaptation au contexte local et sur les achats locaux et ont demandé des précisions sur les conditions financières, les produits alimentaires et les pays concernés par les achats locaux, ainsi que sur l'Alliance pour des chaînes d'approvisionnement alimentaire locales résilientes récemment créée. Un certain nombre de membres ont demandé un complément d'information sur la participation du PAM à la révision du cadre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) et sur les incidences pour le PAM de tout changement prévu, et ils ont demandé si la direction prévoyait de consulter le Conseil sur cette question.

107. Étant donné que les déficits de financement importants risquaient de perdurer et que les financements flexibles ne représentaient toujours qu'une faible proportion des contributions reçues par le PAM, les membres ont encouragé ce dernier à poursuivre ses efforts pour diversifier la base des donateurs; à rechercher des outils de financement innovants, tels que les conversions de créances, le financement mixte et le cofinancement; à réaliser des économies et des gains d'efficacité; et à hiérarchiser par ordre de priorité les activités prévues, les zones géographiques concernées et les groupes devant bénéficier de l'assistance. Un membre a déclaré que les transferts monétaires devraient être privilégiés par rapport à l'utilisation de bons ou à la distribution de vivres.
108. Les membres ont demandé que les futurs rapports annuels sur les résultats contiennent davantage d'informations sur l'impact des activités de création d'actifs et d'appui aux moyens d'existence menées par le PAM sur le développement, y compris les effets directs, ainsi que les produits.
109. La direction a pris note des points soulevés et a répondu aux questions des membres. Le PAM ne détenait pas de cryptomonnaies, mais commençait à étudier la faisabilité de l'utilisation de cryptofinancements avec un partenaire qui travaillait avec d'autres entités des Nations Unies. En cas de déficits de ressources, le PAM donnait la priorité aux activités destinées à sauver des vies plutôt qu'à l'obtention d'effets directs tels que l'amélioration de la nutrition. Alors qu'il était en mesure de faire face à une forte augmentation de son programme de travail, il continuait de rencontrer des difficultés pour déployer des renforts suffisants dans les situations d'urgence soudaines. Il réinvestissait la plupart des économies réalisées dans ses programmes et s'attendait à recevoir en 2022 davantage de financements du Fonds central pour les interventions d'urgence qu'en 2021. Les résultats inférieurs aux prévisions obtenus dans des domaines tels que l'alimentation scolaire, l'élaboration de systèmes de gestion environnementale et la collecte et la communication de données étaient en partie dus à la pandémie de COVID-19 et à la détérioration brutale de la situation dans de nombreux pays. Il était remédié à ces problèmes grâce à l'exploitation des enseignements tirés de l'expérience, à la formation et au recrutement de personnel spécialisé dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays.
110. Le rôle du PAM dans la révision du Grand Bargain consistait notamment à participer aux axes de travail sur l'utilisation et la coordination des programmes de transferts de type monétaire, la réduction des coûts de gestion et l'amélioration de la qualité du financement.

2022/EB.A/3 Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2021

111. En présentant le rapport annuel du Bureau de la déontologie, la Conseillère principale pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles a indiqué que le nombre de consultations enregistrées par le Bureau avait augmenté et que le programme annuel de déclaration avait été étendu. Le Bureau de la déontologie avait continué à apporter sa contribution aux normes, aux politiques et aux pratiques tout au long de l'année 2021, et une version révisée du Code de conduite avait été publiée. Une approche plus préventive et plus ciblée de la résolution des nouveaux problèmes se posant sur le plan de la déontologie avait été adoptée et le Bureau avait accru ses activités de sensibilisation auprès des bureaux de terrain. En ce qui concernait la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le Bureau avait vu sa charge de travail augmenter, notamment du fait de sa participation aux échanges sur ces questions au niveau interorganisations et avec les partenaires de l'action humanitaire et du développement, ainsi que de son rôle de chef de file à cet égard.

112. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien au travail du Bureau de la déontologie, en particulier l'accent mis sur la prévention et les innovations telles que le nouveau système de gestion des dossiers. Ils se sont félicités de l'attention accrue portée par le PAM à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en interne et au sein du système des Nations Unies. Une membre a estimé que la stratégie en la matière et la formation qui y était associée étaient particulièrement importantes, notamment pour les travailleurs en première ligne.
113. Une membre a demandé comment le PAM analysait et atténuait les risques liés à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les secteurs de l'action humanitaire et de la sécurité alimentaire au regard de la crise actuelle de la sécurité alimentaire. Un autre a souhaité savoir comment le PAM prévoyait d'instaurer des environnements plus sûrs pour le personnel et les bénéficiaires, d'atténuer les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles au moyen d'approches fondées sur les activités et d'assurer la coordination avec les unités chargées de la programmation sur les questions ayant trait à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Il a demandé que le PAM évoque l'action menée pour atténuer les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans ses rapports au Conseil.
114. Plusieurs membres se sont dits préoccupés par la situation du Bureau de la déontologie sur le plan des ressources et des effectifs, deux d'entre eux demandant instamment au PAM de pourvoir le poste vacant de directeur le plus rapidement possible. Une membre a demandé un point sur le statut des employés du Bureau titulaires de contrat de courte durée.
115. Un membre a demandé une formation obligatoire en matière de déontologie pour tous les employés; d'autres ont dit qu'il était important de fournir une formation multilingue. Un membre a demandé comment le PAM s'assurait que les personnes étaient en mesure de signaler des incidents en toute sécurité et sans crainte de représailles.
116. Les membres ont demandé un retour d'information sur un appel d'offres conjoint, mené avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), portant sur des questionnaires relatifs aux conflits d'intérêts; une explication quant aux écarts régionaux constatés dans le nombre de dossiers portés à l'attention du Bureau de la déontologie; et une explication sur l'absence de contribution du Bureau à plusieurs examens de politiques en 2021. Un membre a exhorté le Bureau de la déontologie à veiller à ce que tous les bureaux du PAM connaissent les ressources à leur disposition.
117. La Conseillère principale a indiqué que le travail mené conjointement avec le FIDA se déroulait correctement. Pour faire face aux risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles, le Bureau de la déontologie travaillait avec toutes les divisions du PAM et veillait à ce que ces questions soient prises en compte dans l'analyse de la protection, qui était effectuée pendant la conception ou la mise en œuvre des programmes; il existait également des normes minimales pour les mécanismes de réclamation et de remontée de l'information, destinées à veiller à ce qu'ils prennent en compte l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le PAM disposait d'un réseau de plus de 400 référents dans le monde entier et fournissait un appui spécialisé pendant les situations d'urgence. Le Bureau de la déontologie n'avait pas contribué à l'examen de certaines politiques en 2021 car celles-ci ne relevaient pas de sa compétence, mais les demandes avaient été transmises aux bureaux concernés.
118. La Directrice de la Division des ressources humaines a indiqué que le recrutement au poste de Directeur de la déontologie avait été considérablement retardé parce que la personne choisie pour pourvoir le poste avait décliné l'offre à la dernière minute et que l'autre personne pressentie n'était pas disponible, ce qui avait nécessité de relancer le processus de recrutement. Les candidats étaient en cours de présélection et l'on espérait que le poste serait pourvu d'ici à l'automne 2022.

2022/EB.A/4 Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2021 et réponse de la direction

119. En présentant le rapport annuel de son bureau, la Directrice du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation a décrit comment le Bureau avait aidé le PAM à gagner en efficacité et en efficacie, notamment grâce à des services de résolution des conflits, à l'appui au bien-être du personnel et à l'analyse des problèmes systémiques.
120. La direction a fait siennes toutes les recommandations formulées dans le rapport annuel, indiquant que celui-ci fournissait des informations précieuses sur l'efficacité des initiatives du PAM en matière de gestion du personnel, de justice interne et de changement culturel. La Directrice de la Division des ressources humaines a décrit les efforts déployés pour promouvoir des rapports hiérarchiques sains, favoriser la sécurité psychologique au sein des équipes, intégrer l'inclusivité et préserver le bien-être du personnel, notamment en relation avec la pandémie de COVID-19. Elle a invité le Bureau de l'Ombudsman à partager davantage d'informations sur les problèmes systémiques liés au recrutement et à la conformité.
121. Les membres du Conseil ont salué le rôle du Bureau de l'Ombudsman dans la résolution des conflits et des plaintes, l'appui au système de justice interne et la promotion d'une culture organisationnelle qui favorisait le respect. Une membre s'est félicitée de la présentation régulière de rapports au Conseil sur les problèmes systémiques; une autre a déclaré qu'elle attendait avec intérêt les résultats de l'évaluation d'impact du Bureau de l'Ombudsman.
122. Plusieurs membres ont appuyé la recommandation visant à revoir les processus de recrutement et à mettre en place une approche d'acquisition de talents au PAM. D'autres ont encouragé le PAM à favoriser le bien-être de son personnel, affirmant que celui-ci subissait de nouvelles pressions du fait de la crise alimentaire mondiale.
123. Une membre a exhorté le PAM à garantir des ressources adéquates au Bureau de l'Ombudsman, tandis que d'autres ont demandé comment la direction prévoyait de faire face aux conséquences des réductions budgétaires. Les membres du Conseil ont également souhaité savoir comment le Bureau tenait compte de l'égalité femmes-hommes dans son travail et comment il appuyait les membres du personnel qui signalaient des cas de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'abus d'autorité ou de discrimination. Une membre a demandé des précisions sur la proportion de cas réglés par le Bureau de l'Ombudsman.
124. La Directrice du Bureau de l'Ombudsman a confirmé que les réductions budgétaires avaient eu une incidence sur le plan de travail de son bureau pendant les quatre premiers mois de 2022; toutefois, des fonds supplémentaires avaient été alloués au Bureau et couvriraient les coûts pour le reste de l'année. Les demandes de services adressées au Bureau de l'Ombudsman étaient en hausse, et une augmentation des problèmes liés au stress sur le lieu de travail et à la sécurité psychologique avait été constatée. Les conseillers pour le respect au travail jouaient un rôle essentiel en relayant les préoccupations du personnel partout au PAM.
125. Le Bureau parvenait à régler une grande proportion des cas dont il était saisi, même s'il n'était pas toujours possible de savoir quelle ligne de conduite avait été adoptée ou quel résultat avait été obtenu étant donné que diverses options étaient proposées aux usagers. La prise de contact avec le Bureau de l'Ombudsman étant volontaire, certains usagers choisissaient de ne pas faire savoir comment s'était réglé leur cas.

126. En ce qui concernait la problématique femmes-hommes, le Bureau de l'Ombudsman continuait à travailler sur son approche en contact étroit avec l'équipe chargée de la diversité et de l'inclusion au sein de la Division des ressources humaines et avec le Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes. Depuis 2017, le nombre de femmes qui s'étaient adressées au Bureau avait augmenté, ce qui tenait en partie à l'accroissement des effectifs féminins et aux mesures prises afin que les femmes se sentent plus à l'aise pour faire part de leurs préoccupations. Parmi les employées, le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus d'autorité ou la discrimination constituaient la deuxième plus grande catégorie de problèmes portés à l'attention du Bureau de l'Ombudsman, tandis que dans le cas des hommes, il s'agissait de l'emploi et de la carrière. Le nombre de signalements de faits de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'abus d'autorité ou de discrimination avait diminué, mais il s'agissait toujours d'un domaine de lutte et de prévention important pour le Bureau.

Questions de politique générale

2022/EB.A/5 Politique actualisée de renforcement des capacités des pays

127. En remerciant les membres du Conseil pour leur contribution durant la rédaction de la politique actualisée du PAM en matière de renforcement des capacités des pays, la direction a exposé les raisons de cette mise à jour, qui répondait aux recommandations stratégiques découlant des évaluations des documents de politique générale précédents. Les plans du PAM pour donner suite aux recommandations opérationnelles découlant de ces évaluations étaient traités dans une note qui accompagnait la mise à jour de la politique. Le plan de mise en œuvre couvrait six domaines d'activité interdépendants, notamment la planification des effectifs, l'appui aux programmes, le suivi et la production de données probantes. Il prévoyait un investissement supplémentaire total de 9,85 millions de dollars au titre des activités de renforcement des capacités des pays pour mettre en œuvre la politique actualisée à compter de son approbation à la mi-2022 jusqu'à la fin du Plan stratégique du PAM en 2025.
128. Les membres du Conseil, dont trois s'exprimant au nom de listes, ont salué la mise à jour claire et bien structurée de la politique et l'accent mis sur la protection sociale, la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise, et les systèmes alimentaires, conformément au Plan stratégique. Exprimant leur soutien à l'accent mis sur les partenariats, ils ont encouragé le PAM à favoriser des partenariats équitables entre les partenaires locaux et les gouvernements et les entités des Nations Unies, en assurant la participation des femmes, des jeunes et des populations autochtones et en cherchant à prévenir toutes les formes de discrimination.
129. Les membres du Conseil ont déclaré qu'ils attendaient avec intérêt la prochaine phase de mise en œuvre de la politique actualisée, qui devrait être un processus aussi transparent et consultatif que l'avait été son élaboration; les mesures de mise en œuvre devraient s'appuyer sur des évaluations des risques, en particulier dans les contextes fragiles et en proie à des conflits, et être adaptées aux priorités et aux besoins locaux.
130. Les membres ont demandé des précisions sur la manière dont le PAM allait définir ses avantages comparatifs en matière de renforcement des capacités des pays, sur les possibilités de renforcement conjoint des capacités avec les partenaires, sur la manière dont le PAM prévoyait de faciliter l'apprentissage et le transfert de solutions innovantes et des meilleures pratiques, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et sur l'inclusion du renforcement des capacités des partenaires coopérants dans le plan de mise en œuvre.

131. Les membres du Conseil ont demandé des points réguliers sur la mise en œuvre et les résultats des activités de renforcement des capacités des pays au niveau du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays. Un membre a déclaré que la politique devrait être mise à jour régulièrement, sur la base des nouvelles tendances et des nouveaux modèles de coopération.
132. La direction a déclaré que certaines des questions soulevées seraient réexaminées lors de discussions sur d'autres points de l'ordre du jour pendant la session en cours. En ce qui concernait les questions spécifiques, le PAM était en train de réexaminer sa définition du retour sur investissement et les rapports y afférents et informerait le Conseil des faits nouveaux en la matière. Une nouvelle politique de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, qui serait présentée au Conseil en 2023, permettrait au PAM de tirer parti des innovations et des meilleures pratiques qu'il avait mises au point avec ses partenaires ces dernières années. Le renforcement des capacités des partenaires coopérants s'inscrirait dans le cadre défini dans la politique actualisée et le plan de mise en œuvre, et s'effectuerait à l'aide d'une nouvelle boîte à outils. La gestion des connaissances et l'apprentissage adaptatif étaient l'un des axes de travail de la mise en œuvre de la politique actualisée et comprenaient le partage des connaissances produites par d'autres acteurs, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, et la mise en place d'un nouveau mécanisme de promotion des innovations. Le PAM élaborait des directives sur l'analyse et l'atténuation des risques pour le renforcement des capacités des pays dans les contextes fragiles et en proie à des conflits. Les évaluations des capacités des pays réalisées dans le cadre de l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable permettaient au PAM de définir l'appui qu'il pouvait apporter le plus utilement.

2022/EB.A/6 Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2021)

133. La Directrice du Bureau mondial du PAM à Genève a présenté le point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective, en avertissant que le financement de l'action humanitaire ne parvenait pas à suivre le rythme de la croissance exponentielle des besoins, entraînant un déficit de financement de 48 pour cent en 2021. À l'instar de l'ensemble du système humanitaire, le PAM avait intensifié son action et fournit une assistance à 128 millions de personnes en 2021, un chiffre sans précédent. Il avait également intensifié la prestation de services humanitaires à ses partenaires et participait avec plus de 60 ONG à des initiatives conjointes visant à prévenir la famine et à sensibiliser les participants aux grandes manifestations de haut niveau à la crise alimentaire mondiale.
134. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement cette mise à jour, saluant la contribution du PAM à l'action humanitaire collective face à la crise alimentaire mondiale et les efforts qu'il déployait pour maintenir la prévention de la famine au premier plan des préoccupations internationales. Un membre a demandé davantage d'informations sur la manière dont le PAM intervenait en matière de sensibilisation politique dans le cadre de l'action qu'il menait en faveur d'un meilleur partage des responsabilités en matière de financement de l'intervention humanitaire. Plusieurs autres ont demandé un point sur le pacte pour la prévention de la famine et l'atténuation de ses effets conclu en décembre 2021 par les principaux organismes d'aide humanitaire et de développement dans le monde.
135. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui aux initiatives conjointes, notamment en ce qui concernait la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la prévention du harcèlement sexuel et la responsabilité à l'égard des populations touchées. Plusieurs membres ont demandé davantage d'informations sur la collaboration du PAM avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et sur les progrès réalisés avec le HCR concernant la plateforme commune pour l'excellence des programmes et le ciblage. D'autres ont encouragé le PAM à approfondir sa collaboration avec la FAO sur les changements climatiques, la science et l'innovation. Un membre a demandé au PAM

- d'appliquer les recommandations formulées au niveau des pays à la suite d'une récente réunion conjointe PAM-FAO, notamment en ce qui concernait les interventions rapides.
136. Les membres du Conseil ont pris acte du rôle que jouait le PAM au sein du Comité permanent interorganisations et ont demandé un point sur ses activités à cet égard. Une membre a demandé si l'examen de la mise en œuvre de la politique de protection du Comité avait eu une incidence sur la mise en œuvre par le PAM de sa propre politique de protection. Une autre membre a demandé comment la codirection par le PAM du groupe de travail du Comité sur la responsabilité à l'égard des populations touchées avait influencé les politiques et les approches opérationnelles connexes du PAM. Elle a demandé des mises à jour régulières sur les travaux du PAM en matière d'action anticipée et davantage d'informations sur les résultats pratiques des efforts déployés par le groupe chargé de l'alerte rapide, de l'action rapide et de l'état de préparation du Comité pour établir un lien avec l'Initiative sur les principes et bonnes pratiques de l'action humanitaire. Enfin, elle a exhorté le PAM à continuer de participer aux travaux du groupe consultatif sur le Projet d'équipe volante de spécialistes de l'égalité des genres mené par le Comité.
 137. Faisant l'éloge du travail de direction des modules d'action groupée effectué par le PAM, plusieurs membres du Conseil ont demandé que ces modules soient élargis et optimisés en tant que plateformes de coordination opérationnelle, d'analyse conjointe et d'établissement des priorités des interventions pour tous les partenaires humanitaires. Une membre a attiré l'attention sur la plateforme d'évaluation et d'analyse conjointes des besoins offerte par le cadre d'analyse intersectorielle commun comme point de départ d'une coordination plus étroite. Elle a demandé comment la direction des modules d'action groupée assurée par le PAM s'inscrivait dans le cadre de son nouveau Plan stratégique.
 138. Félicitant le PAM pour son engagement continu en faveur de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, les membres du Conseil l'ont encouragé à renforcer ses efforts dans ce domaine et à veiller à ce que des spécialistes en la matière soient disponibles pour toutes les entités et toutes les opérations. Les membres du Conseil ont également félicité le PAM pour son rôle au sein du groupe du Grand Bargain sur la coordination de l'assistance monétaire et pour son soutien à la mise en œuvre du modèle convenu de coordination de l'assistance monétaire, et ils ont demandé des mises à jour régulières sur ces travaux. Plusieurs membres ont appelé à une collaboration accrue sur les transferts de type monétaire, notamment en ce qui concernait l'interopérabilité.
 139. La collaboration avec le secteur privé, le soutien aux réseaux régionaux, des plans de suivi et d'évaluation solides et des partenariats intelligents avec les pays africains ont également été cités comme des domaines d'intérêt du Conseil. Certains membres du Conseil ont félicité le PAM pour sa collaboration avec les institutions financières internationales, et l'une d'eux a demandé comment il s'assurait que le financement de ces institutions complétait ses activités humanitaires. Plusieurs membres ont encouragé le PAM à continuer de rechercher des technologies et des pratiques innovantes pour améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions humanitaires.
 140. Répondant aux observations du Conseil, la Directrice a indiqué que le PAM avait été extrêmement actif dans le cadre de l'examen de la structure et des priorités du Comité permanent interorganisations et au niveau des responsables du Comité, qui s'étaient réunis très fréquemment en 2021. Outre sa participation au groupe de coordination de l'assistance monétaire, le PAM prenait également part à des discussions sur le financement de qualité, qui revêtait de plus en plus d'importance en raison du déficit de financement croissant.

141. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques a ajouté que le pacte pour la prévention de la famine et l'atténuation de ses effets avait permis de mener un dialogue et un plaidoyer dynamiques avec les partenaires sur les moyens d'intensifier la collaboration et de lutter contre la famine. Au sein du Comité permanent interorganisations, elle avait présidé le Groupe des orientations opérationnelles et de la mobilisation, qui avait été révisé pour affiner son objectif et mieux relier les politiques et les pratiques à travers une série de groupes de travail, dont un sur la responsabilité à l'égard des populations touchées et un autre sur la protection.

Questions d'administration et de gestion

Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

142. S'exprimant au nom des agents des services généraux du PAM, la Secrétaire générale de l'Union du personnel des services généraux a remercié la direction du PAM pour le soutien et l'attention dont elle avait fait preuve au cours de l'année écoulée alors que le personnel s'adaptait à la "nouvelle normalité" de l'après-COVID-19 et à de nouvelles méthodes de travail. Le Directeur exécutif ayant accepté une prolongation de son mandat de 12 mois seulement et le Directeur exécutif adjoint étant sur le point de partir à la retraite, les membres de l'Union du personnel des services généraux se sont inquiétés du manque de continuité et de sécurité qui en résulterait en cette période de grande incertitude mondiale et ont demandé au Conseil d'envisager d'inviter le Directeur exécutif à accepter une prolongation de son mandat ou de demander à M. Abdulla de reporter ses projets de retraite.
143. La Secrétaire générale a déclaré que bon nombre des préoccupations concernant le processus d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences (PACE) que les membres de l'Union du personnel des services généraux avaient exprimées en 2021 avaient été prises en compte, ce qui avait notamment donné lieu au lancement en février 2022 d'une politique de prévention et de lutte contre les comportements abusifs. Toutefois, il restait nécessaire d'étudier plus en détail le rôle potentiel d'une supervision de mauvaise qualité dans les résultats insuffisants des membres du personnel au regard du PACE. La proposition de l'Union du personnel des services généraux d'étendre son champ de représentation aux agents des services généraux sur le terrain était toujours à l'étude à la FAO.
144. En ce qui concernait l'engagement du PAM à enquêter sur toutes les allégations de comportement abusif et à prendre sans tarder des mesures pour protéger le personnel en attendant que l'examen de ces allégations aboutisse, l'Union du personnel des services généraux demandait que la Division des ressources humaines soutienne davantage le personnel formulant de telles allégations et que les membres du personnel soient autorisés à s'adresser au Groupe de direction, directement ou par l'intermédiaire de l'organe représentatif du personnel qu'ils auraient choisi.
145. Parmi les évolutions positives de l'année précédente, il fallait citer un processus de consultation satisfaisant dans le cadre de l'examen en cours du système de justice interne; la désignation d'un référent pour les politiques en matière de lutte contre le racisme et de conditions d'hébergement; la mise au point presque définitive d'une nouvelle politique de recrutement et de sélection des agents des services généraux pour le personnel du Siège et des bureaux de pays; le report par le Gouvernement hôte d'une décision concernant l'armement des agents de sécurité du PAM au Siège; et l'utilisation à titre expérimental de modalités de travail "hybrides" combinant travail à distance et travail sur place.

146. Le Président de l'Association du personnel du cadre organique a déclaré qu'un processus de réaffectation plus transparent et plus rapide était nécessaire, car le personnel avait l'impression que les responsables recrutait de plus en plus de candidats externes alors que les membres du personnel en poste possédant les compétences et l'expérience nécessaires restaient sans rôle précis pendant de nombreux mois, ce qui était démoralisant pour eux et coûteux pour le PAM.
147. Le personnel était également préoccupé par le temps que mettait le Bureau des inspections et des enquêtes à conclure ses enquêtes, ce qui faisait que certains membres du personnel étaient suspendus pendant de longues périodes. L'amélioration des politiques et la sensibilisation du personnel avaient permis de multiplier par trois le nombre de cas signalés, passant de 402 en 2018 à 1 323 en 2021, ce qui avait augmenté les retards dans les procédures d'enquête et d'appel et amené certains membres du personnel à abandonner leur dossier.
148. L'Association du personnel du cadre organique craignait que l'arriéré de dossiers et la clôture ou le transfert à d'autres unités de centaines de dossiers ne dissuadent le personnel de signaler des abus ou des comportements répréhensibles. En ce qui concernait la longueur des enquêtes et des procédures d'appel, l'Association a suggéré qu'une certaine forme d'injonction, telle qu'une suspension de l'action, soit ajoutée au système de justice interne du PAM, ce qui donnerait à son personnel quelque chose dont jouissait déjà le personnel de 16 autres organismes des Nations Unies.
149. L'Association du personnel du cadre organique a salué le travail considérable que le Directeur exécutif adjoint, M. Amir Abdulla, qui partait à la retraite à la fin du mois de juin, avait déjà accompli au profit du personnel du PAM. M. Abdulla avait été l'un des premiers membres de l'Association, et sa connaissance approfondie du PAM et son intérêt pour le personnel manqueraient à tous.
150. Le Président du Conseil d'administration a remercié les représentants pour leur compréhension des points de vue et des préoccupations du personnel du PAM, et le Directeur exécutif a remercié tous les membres du personnel pour leur engagement professionnel et leurs services, en disant qu'il se réjouissait de poursuivre ses relations avec eux.

Ressources, questions financières et budgétaires

2022/EB.A/7 Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant

151. Le Président du Comité consultatif de contrôle indépendant a présenté les principaux points du rapport annuel de ce Comité, indiquant que celui-ci n'avait relevé aucune défaillance notable dans les processus de gouvernance, de gestion des risques ou de contrôle du PAM.
152. Les membres du Conseil, dont une s'exprimant au nom d'une liste, ont accueilli favorablement le rapport et ses principales observations et ont remercié le Président sortant du Comité consultatif pour sa précieuse contribution aux travaux menés pour aider la direction du PAM et le Conseil.
153. Se déclarant préoccupés par les conclusions du rapport concernant le grand nombre d'allégations de fraude, les membres ont exhorté la direction à redoubler d'efforts pour prévenir de tels incidents, notamment en recensant et en traitant les causes profondes de la fraude, en améliorant la gestion et la supervision des partenaires coopérants et en renforçant les systèmes de prévention de la fraude aux niveaux national et régional.

154. Les membres ont demandé des informations sur la manière dont la direction prévoyait de renforcer les processus de suivi des risques afin de consolider la première ligne de défense et de réduire la charge de travail qui pesait sur la troisième, ainsi que sur l'impact de la pandémie de COVID-19 et de l'augmentation continue des besoins humanitaires sur les mesures de gouvernance et de contrôle, les systèmes internes et le personnel.
155. Le Président du Comité consultatif a indiqué que les conclusions du rapport concernant le suivi des risques recoupaient celles formulées dans une évaluation indépendante de la fonction de gestion des risques du PAM réalisée par un consultant.
156. La direction a indiqué que parmi les mesures destinées à améliorer le suivi des risques figuraient le renforcement du suivi des procédures, le non-respect des procédures pouvant indiquer une défaillance des contrôles internes; l'amélioration de la répartition des tâches entre les personnes exerçant des fonctions de supervision au niveau des bureaux régionaux et du Siège; et l'intégration du suivi des risques au niveau des pays, notamment grâce au recrutement de conseillers chargés des risques et de la conformité dans les bureaux de pays gérant des opérations à haut risque, et à la définition d'indicateurs de risques clés à inclure dans les registres des risques des bureaux de pays.
157. Les mesures de prévention de la fraude comprenaient notamment la formation et la sensibilisation du personnel et des partenaires, ainsi que la mobilisation de la direction lorsque des problèmes étaient détectés. Les principaux domaines de travail dans lesquels il était possible d'intervenir pour faire face à l'impact de l'augmentation des besoins humanitaires étaient évoqués dans la déclaration sur le contrôle interne et le rapport sur la gestion des risques importants. Il s'agissait notamment de la culture organisationnelle et des règles de conduite, de la gestion des talents et de la planification des effectifs, de la gestion des partenaires coopérants, de la gestion des bénéficiaires et des solutions informatiques.
158. En ce qui concernait les questions soulevées par les organismes représentatifs du personnel, notamment le recours au recrutement externe alors que du personnel interne qualifié aurait pu être disponible pour occuper les postes concernés, le Directeur exécutif adjoint a déclaré que les cadres supérieurs consacraient beaucoup de temps et d'attention à la réaffectation, au recrutement et à la promotion du personnel et que les effectifs existants possédant les bonnes qualifications n'étaient pas toujours disponibles.
159. Le Directeur exécutif a remercié le Président du Comité consultatif de contrôle indépendant pour les services qu'il avait rendus depuis 2015 et pour les éclairages et les avis précieux et francs qu'il avait fournis.

2022/EB.A/8 Comptes annuels vérifiés de 2021

160. Le Directeur de la Division des finances a présenté les principaux points des états financiers du PAM pour 2021. Le représentant de l'Auditeur externe, la Cour des comptes de la France, a confirmé que son organisation avait émis une opinion sans réserve et a rappelé que son mandat de six ans en qualité d'Auditeur externe prenait fin le 30 juin 2022.
161. Les membres du Conseil se sont joints au Directeur exécutif pour remercier l'Auditeur externe des services rendus et ont pris note des états financiers. Les membres, dont un s'exprimant au nom d'une liste, ont encouragé la direction à continuer de renforcer les directives encadrant les activités de transfert de type monétaire et à s'attaquer aux quatre domaines dans lesquels des problèmes subsistaient depuis 2020 – la culture organisationnelle, la planification du personnel, la gestion des ONG et la gestion des bénéficiaires. Ils ont demandé des points réguliers sur les progrès réalisés dans ces domaines, notamment sur les travaux du nouveau Comité directeur pour la gestion des identités, le cadre de direction et de responsabilité destiné aux superviseurs, la politique de diversité et d'inclusion et les cadres de gestion des effectifs.

162. Trois membres du Conseil et une observatrice ont regretté l'application inappropriée du taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects aux contributions destinées aux opérations menées en Afghanistan et au Yémen. Demandant une explication quant aux causes et aux conséquences de cette erreur, ils ont invité instamment la direction à veiller à ce que les décisions relatives à l'application du taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects soient approuvées par le Directeur financier avant d'être mises en œuvre et à rendre régulièrement compte au Conseil de l'utilisation du taux réduit.
163. Pour améliorer la transparence et faciliter la mobilisation de fonds, un membre a estimé que les citoyens des États membres devraient pouvoir accéder facilement à toutes les informations sur les contributions financières reçues par le PAM, y compris leur source et les pays et les programmes qu'elles appuyaient.
164. La direction a déclaré que bon nombre des points soulevés seraient abordés lors de l'examen d'autres points de l'ordre du jour de la session du Conseil.
165. L'application erronée d'un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects aux fonds de la Banque mondiale devant être utilisés en Afghanistan et au Yémen était le résultat d'un malentendu; l'avis de la haute direction n'avait pas été sollicité dans les deux cas. Des mesures avaient été prises dès l'apparition du problème, et avaient consisté notamment à consulter le Bureau des services juridiques, à informer l'Auditeur externe, le Comité consultatif de contrôle indépendant et les membres du Conseil, et à lancer un examen de la gestion des contributions des donateurs et des conditions fixées par ces derniers. Des négociations avec la Banque mondiale étaient en cours, mais il était entendu que le PAM serait tenu de mettre en œuvre les projets conformément aux accords juridiques signés, en utilisant un taux de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent. Si telle était la position définitive de la Banque mondiale, le manque à gagner pourrait être couvert par les réserves du PAM, sous réserve de l'approbation du Conseil.
166. La direction a confirmé que toutes les recommandations de l'Auditeur externe formulées dans le rapport sur les comptes annuels vérifiés de 2021 avaient été acceptées et seraient appliquées au cours des 12 mois suivants. Le Conseil recevrait à sa deuxième session ordinaire de 2022, dans le cadre du Plan de gestion, des informations actualisées sur le ratio de financement des avantages du personnel.

2022/EB.A/9 Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion des partenaires coopérants et réponse de la direction du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe

167. Le représentant de l'Auditeur externe a exposé les principales conclusions du rapport sur la gestion des partenaires coopérants, à la suite de quoi la direction a résumé les suggestions concernant l'application des 15 recommandations découlant de l'audit.
168. Les membres du Conseil, dont une s'exprimant au nom d'une liste, se sont félicités des progrès accomplis par l'Unité des partenariats avec les ONG et d'autres entités s'agissant de réduire les risques associés à la gestion des partenariats du PAM avec des ONG. La membre s'exprimant au nom d'une liste s'est dite préoccupée par la sous-estimation par les bureaux de pays de l'importance du Portail des partenaires de l'ONU et par le manque de partage des informations sur les partenaires coopérants entre les entités des Nations Unies. Les membres ont demandé comment le PAM s'assurait que les partenaires adhéraient aux principes humanitaires et mettaient en place des politiques et des systèmes pour garantir la bonne gestion des ressources et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et comment le PAM protégeait la confidentialité des informations détenues par des partenaires. Ils se sont également interrogés sur l'absence de mise à jour de la stratégie de partenariat depuis 2014 et les risques associés à la non-application par les bureaux de pays des orientations du PAM en matière de gestion des partenariats sur le terrain.

169. Conformément aux obligations humanitaires qui imposent de rester neutre et de ne pas nuire, les membres du Conseil ont recommandé d'accorder la plus grande attention à la sélection des partenaires coopérants dans les contextes politiquement sensibles. Les entités locales représentant 80 pour cent des partenariats du PAM avec les ONG, les membres ont également encouragé le PAM à promouvoir des partenariats équitables à l'appui du renforcement des capacités des acteurs locaux, conformément au Grand Bargain et à la politique actualisée du PAM en matière de renforcement des capacités des pays.
170. La direction a déclaré que l'Unité des partenariats avec les ONG travaillait avec les partenaires pour améliorer la fiabilité et la cohérence des données et pour perfectionner les systèmes de gestion des données du PAM. Le Portail des partenaires de l'ONU était toujours en cours de déploiement et les bureaux de pays n'avaient pas tous eu suffisamment de temps pour en apprécier toute l'utilité. L'Unité des partenariats avec les ONG utilisait des orientations actualisées et de nouveaux outils numériques pour accroître la transparence et la responsabilité dans la sélection des partenaires et pour aider les directeurs de pays à prendre en compte toutes les considérations pertinentes au cours du processus de sélection, y compris dans les situations politiquement sensibles. L'outil d'évaluation des capacités en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles utilisé par le Comité permanent interorganisations était en train d'être intégré au Portail des partenaires de l'ONU, de même qu'un module de gestion des risques destiné à faciliter entre les entités des Nations Unies le partage d'informations sur les différents partenaires.
171. L'Unité des partenariats avec les ONG menait une étude sur les modalités contractuelles utilisées au niveau des bureaux de pays, examinait le rôle des organisations de femmes au niveau communautaire dans le cadre de ses efforts d'adaptation au contexte local et collaborait avec le Bureau mondial de la confidentialité sur l'expérimentation de nouvelles clauses de protection des données en vue de les inclure dans les accords de coopération sur le terrain.
172. Le PAM, après avoir élargi le rôle du Siège dans la gestion des partenaires coopérants, notamment par la création et le renforcement de l'Unité des partenariats avec les ONG, était prêt à investir dans des capacités similaires aux niveaux régional et national.

2022/EB.A/10 Rapport de l'Auditeur externe sur la supervision par la direction et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe

173. Le Directeur du Bureau de l'audit externe a exposé les principales conclusions du rapport sur la supervision par la direction et a remercié la direction et le personnel du PAM ainsi que le Conseil de leur coopération et de l'aide qu'ils avaient apportée aux équipes d'audit déployées par l'Auditeur externe au cours des six années de son mandat. La direction a ensuite évoqué ce qu'elle prévoyait de faire pour donner suite aux 15 recommandations issues de l'audit, dont la plupart seraient pleinement appliquées d'ici à la fin de 2022.
174. Deux membres du Conseil, dont une s'exprimant au nom d'une liste, ont pris la parole pour remercier l'Auditeur externe de son rapport et pour saluer les conclusions positives y figurant ainsi que la ferme volonté manifestée par la direction d'appliquer les recommandations, notamment en clarifiant la définition de la supervision et en actualisant le cadre correspondant adopté en 2018, en publiant des plans annuels détaillés concernant les missions de supervision à effectuer dans chaque région et en s'engageant à faire remonter les recommandations faisant état de risques élevés et à assurer un suivi centralisé de leur application. Les membres du Conseil ont encouragé la direction à renforcer le partage des informations et des meilleures pratiques entre les bureaux et au sein du réseau de conseillers chargés des risques et de la conformité; à veiller à ce que les outils de supervision soient à jour et conformes à ceux des autres entités des Nations Unies; et à

constituer une base de données rassemblant des éléments issus des rapports de supervision aux fins de la gestion des risques.

175. Se référant aux préoccupations exprimées par les bureaux de pays et les bureaux régionaux concernant la priorité de plus en plus nettement accordée à la supervision et les répercussions que cela pourrait avoir sur la performance globale, une membre du Conseil a déclaré que l'expansion continue du programme de travail du PAM rendait l'atténuation et la gestion des risques de plus en plus importantes pour rendre des comptes aux donateurs et faciliter l'utilisation optimale des fonds.
176. La direction a réitéré sa détermination à rendre plus homogènes la compréhension et l'approche de la supervision dans l'ensemble du PAM et à renforcer l'intégration de la supervision dans le suivi des risques. Douze bureaux de pays exposés à des risques relativement élevés établissaient déjà régulièrement des rapports sur le suivi des risques, et 15 autres étaient en voie de le faire. Parmi les autres outils figurait l'outil de suivi des risques et des recommandations (R2), qui était utilisé pour les rapports d'évaluation; les rapports d'audit interne étaient sur le point d'être intégrés à l'outil R2, les mesures prises par les bureaux régionaux en matière de supervision et les audits externes devant y être ajoutés au cours du troisième trimestre de 2022. En outre, les formations sur la supervision et le contrôle interne étaient largement suivies: 4 500 membres du personnel s'étaient inscrits à un cours de formation en ligne sur les trois lignes de défense, et 2 500 s'étaient inscrits à un nouveau cours sur "le contrôle interne en action" depuis son lancement à la mi-mai 2022.
177. Pour terminer, le Président a exprimé la gratitude du Conseil pour le soutien apporté par la Cour des comptes au cours des six années de son mandat d'Auditeur externe du PAM.

**2022/EB.A/11 Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM
(1^{er} janvier-31 décembre 2021)**

178. La Directrice adjointe de la Division de la planification et de la performance institutionnelles a présenté le rapport sur l'utilisation par le PAM des mécanismes de préfinancement en 2021, et donné un aperçu des outils de financement stratégiques du PAM et de leur contribution à la réactivité de celui-ci sur le plan opérationnel. La direction demandait au Conseil d'approuver le relèvement du plafond du dispositif de prêts internes en faveur des projets à 950 millions de dollars, soit un ratio de levier de 10:1 par rapport à la réserve, et le relèvement du plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres à 950 millions de dollars, soit 10 pour cent des prévisions de contribution pour 2022. Le PAM a également proposé de maintenir à 200 millions de dollars l'objectif de dotation du Compte d'intervention immédiate.
179. Les membres du Conseil ont salué le rapport et largement soutenu les changements proposés. Plusieurs membres ont déclaré que les outils de préfinancement permettaient au PAM de répondre avec rapidité et efficacité aux besoins humanitaires, en optimisant l'impact de ses ressources. Une membre a encouragé le PAM à continuer d'assurer le suivi et l'évaluation des risques associés à l'utilisation de ces outils; un autre a déclaré qu'il était important de maintenir une gestion financière saine fondée sur des prévisions de financement prudentes et a demandé au PAM de rendre compte des effets du relèvement des plafonds.
180. Une membre du Conseil a fait l'éloge de l'utilisation croissante du Mécanisme de gestion globale des vivres pour les achats locaux et régionaux ainsi que pour les achats effectués auprès des petits exploitants agricoles, comme moyen de renforcer la résilience et de lutter contre les causes profondes de l'insécurité alimentaire. Deux membres du Conseil ont évoqué le faible niveau des contributions au Compte d'intervention immédiate et ont invité les donateurs à financer en plus grand nombre les mécanismes de préfinancement du PAM, soit directement, soit en allouant des financements plus souples.

181. Le Directeur financier a remercié le Conseil de son soutien, notant que le PAM présenterait un rapport sur les effets du relèvement des plafonds à la session annuelle de 2023; des informations sur les gains d'efficacité étaient également présentées dans le rapport annuel sur les résultats. Il a reconnu qu'un mécanisme automatisé d'ajustement des plafonds pourrait être préférable à l'établissement et à la révision répétées de plafonds fixes; la direction réfléchissait soigneusement aux paramètres qui pourraient être utilisés pour une telle approche.
182. En ce qui concernait le suivi des risques, le dispositif de prêts internes en faveur des projets et le Mécanisme de gestion globale des vivres étaient dotés de filets de sécurité, à savoir leur réserve opérationnelle. La réserve du dispositif de prêts internes en faveur des projets n'avait été utilisée que deux fois au cours des 17 dernières années; le filet de sécurité du Mécanisme de gestion globale des vivres, bien que n'étant que de 6 millions de dollars, n'avait jamais été utilisé. Le PAM continuerait à assurer une gestion financière saine, notamment en renforçant ses systèmes internes et en augmentant ses effectifs pour répondre aux exigences de la gestion financière et du suivi des risques.
183. La direction tenait compte de l'exposition aux risques associés aux différents types d'achats, et notamment les risques plus élevés associés aux achats auprès des petits exploitants dans le cadre de l'enveloppe spécifique approuvée au titre du Mécanisme de gestion globale des vivres. De plus amples informations sur les achats locaux et régionaux étaient disponibles dans une annexe au rapport annuel sur les résultats.

2022/EB.A/12 Classement des donateurs du secteur privé dans la catégorie des donateurs non habituels au sens de l'article XIII.4 (c) du Règlement général

184. Le Directeur de la Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds a présenté une proposition visant à préciser la terminologie employée à l'article XIII.4 (c) du Règlement général du PAM afin de classer les entités du secteur privé parmi les "donateurs non habituels" pouvant faire l'objet du dispositif de "couplage" dans le cas de contributions multiples, afin que soit garanti le respect du principe de recouvrement intégral des coûts du PAM, étant entendu que les fonds de couplage ne pouvaient provenir ni du Fonds du PAM ni de la monétisation de contributions en nature. Les donateurs du secteur privé n'étant pas considérés comme des "donateurs non habituels" par le Conseil d'administration, ils avaient été exclus jusque-là du bénéfice du couplage qui permettait de faciliter l'acceptation des contributions. Cette disposition avait été perçue non seulement comme empêchant le PAM d'accepter rapidement des contributions, notamment en cas de situation d'urgence, mais aussi de nouer des partenariats conjoints novateurs et moteurs d'efficacité avec le secteur privé et ce, en dépit des nombreuses manifestations d'intérêt exprimées par les partenaires actuels et potentiels issus de ce secteur.
185. Les membres du Conseil ont salué les efforts déployés pour accroître les contributions du secteur privé, indiquant que les besoins actuels ne pouvaient être satisfaits par les seuls donateurs habituels. Ils ont estimé que les donateurs du secteur privé pouvaient apporter un soutien inestimable, comme en témoignaient, par exemple, leurs contributions et leur soutien au fonds d'intervention d'urgence du HCR pour l'Ukraine.
186. Certains membres du Conseil souhaitaient avoir des précisions sur la proposition, à savoir si cela signifiait que des fonds alloués par des donateurs des secteurs public et privé pourraient être combinés pour couvrir les coûts associés à un don important provenant du secteur privé. Ils ont également demandé pourquoi les donateurs du secteur privé ne pourraient pas monétiser une partie de leurs contributions pour couvrir les coûts. Un membre a demandé comment le PAM s'assurerait que la supervision du Conseil ne serait pas compromise par la participation d'organisations du secteur privé, en particulier en cas de contributions très importantes.

187. Un membre du Conseil a invité le PAM à veiller à ce que les donateurs potentiels du secteur privé reçoivent une explication détaillée quant à la nécessité de couvrir tous les coûts associés à leurs contributions. D'autres membres ont demandé que les effets du classement fassent l'objet d'un suivi attentif.
188. Le Directeur a répondu que les incidences en matière de gouvernance et de supervision avaient été abordées lors de la formulation de la stratégie en vigueur relative au secteur privé (couvrant la période 2020-2025) et que des contributions suffisamment importantes pour susciter des inquiétudes quant à leur effet possible sur la gouvernance ou la supervision exercées par le Conseil n'étaient pour l'heure pas attendues.
189. Soulignant l'intérêt du classement proposé, le Directeur a indiqué qu'immédiatement après le déclenchement du conflit en Ukraine, le PAM avait reçu du secteur privé d'importantes offres d'aide en nature, qu'il avait été contraint de décliner dans de nombreux cas, faute de pouvoir trouver les fonds nécessaires pour respecter le principe de recouvrement intégral des coûts dans des délais compatibles avec les besoins de la situation d'urgence. Dans certains cas, des entreprises avaient fait des contributions en espèces pour l'intervention en Ukraine et avaient indiqué qu'une partie de leurs contributions pouvait être utilisée pour couvrir les coûts associés aux contributions en nature d'autres entreprises; cependant, même avec l'accord exprès des parties concernées, cela n'était pas possible selon les règles du PAM étant donné que les donateurs du secteur privé n'entraient pas dans la catégorie voulue.
190. La direction a pris acte du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans lequel il était suggéré de mettre en œuvre le nouveau classement à titre d'essai, sous réserve d'examen, mais a souligné que la proposition de classer les donateurs du secteur privé dans la catégorie des donateurs non habituels au sens de l'article XIII.4 (c) du Règlement général du PAM serait simple et éviterait de devoir élaborer des règles spéciales pour les entités du secteur privé.
191. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département des partenariats et de l'action de sensibilisation est convenue que le PAM disposait de procédures permettant d'éviter tout problème ou risque lié à l'acceptation de telles contributions et que la direction continuerait à la fois de rendre compte au Conseil et de solliciter son avis sur les questions concernant le secteur privé, ce à quoi le Conseil avait apporté son appui en validant l'investissement consacré à la collaboration du PAM avec le secteur privé.
192. Le Directeur financier a fait observer que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait établi son rapport sur le changement proposé à la suite d'un examen dit silencieux, dont le format n'avait pas permis à la direction d'interagir avec le Comité au-delà de la soumission de réponses écrites à des questions écrites ni de commenter les recommandations du Comité; en conséquence, la direction n'avait pas eu l'occasion de préciser au Comité, entre autres choses, que si la proposition était adoptée, le principe de recouvrement intégral des coûts continuerait de s'appliquer à tous les dons du secteur privé, un point qui ne semblait pas clair pour le Comité.

2022/EB.A/13 Point sur le Plan de gestion du PAM pour 2022-2024

193. Le Directeur financier a expliqué que si la direction avait pris la décision inhabituelle de présenter un point sur le Plan de gestion en milieu d'année, c'était parce que la récente détérioration de la situation alimentaire, énergétique et financière mondiale avait eu des répercussions importantes sur les besoins de financement prévus dans le Plan de gestion pour 2022-2024, présenté au Conseil lors de sa deuxième session ordinaire de 2021. Le document exposait les propositions de la direction pour faire face à ces incidences et faisait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'opération de budgétisation stratégique ascendante.

194. Les membres du Conseil, dont quatre s'exprimant au nom de listes, ont pris note des propositions et de l'augmentation notable des contributions pour 2022. Le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance vitale continuant d'augmenter, ils ont exhorté le PAM à s'attacher en priorité à sauver des vies et à tenir compte de sa capacité organisationnelle lors de la planification de ses besoins opérationnels et des allocations budgétaires.
195. Les membres se sont inquiétés du déficit de financement et ont encouragé la direction à rechercher des mécanismes de financement innovants, notamment grâce au recours à des partenariats et à des mécanismes de coopération renforcés, à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire et à la mobilisation accrue du secteur privé. Un membre s'exprimant au nom d'une liste a demandé des informations supplémentaires sur la part des financements souples et sur les progrès réalisés s'agissant d'amener les donateurs à réduire la préaffectation de leurs contributions.
196. Les membres ont approuvé la proposition visant à transférer des fonds prélevés sur le Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP) au Compte spécial pour les programmes de promotion du bien-être et à des initiatives internes d'importance primordiale, ainsi que du Fonds général au Compte d'intervention immédiate et au Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs. Ils ont salué le fait qu'il soit rendu compte des initiatives internes d'importance primordiale dans le rapport annuel sur les résultats et ont demandé si la direction avait envisagé d'utiliser le Compte de péréquation des dépenses AAP ou le Fonds général pour combler les déficits de financement dans des domaines essentiels sous-financés tels que le suivi des programmes et la gestion des partenaires coopérant. En ce qui concernait le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs, ils ont demandé des éclaircissements sur les effets escomptés du relèvement du plafond des allocations annuelles à 1,5 million de dollars par pays bénéficiaire.
197. En ce qui concernait l'opération de budgétisation stratégique ascendante, un membre s'exprimant au nom d'une liste a demandé quand le Conseil serait consulté au sujet de l'élaboration de la nouvelle politique de recouvrement des coûts du PAM et a souhaité un complément d'information sur les critères de hiérarchisation des priorités appliqués par la direction pour la répartition des ressources du budget AAP, y compris des précisions sur les priorités institutionnelles qui guidaient l'affectation des ressources, ainsi que des renseignements détaillés sur les progrès réalisés dans l'élimination des chevauchements en matière de budget et de tâches entre les divisions du Siège et les bureaux régionaux et entre les domaines fonctionnels au Siège.
198. En ce qui concernait l'application du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent aux fonds provenant d'institutions financières internationales qui ne pouvaient pas être acheminés par l'intermédiaire d'un gouvernement hôte, le même membre du Conseil a déclaré que sa liste pourrait approuver la proposition à titre temporaire, le temps que le PAM définisse des paramètres et un cadre interne pour l'utilisation des fonds des institutions financières internationales, qui devraient être fondés sur un examen des taux de recouvrement des coûts d'appui indirects appliqués aux fonds des institutions financières internationales par d'autres entités des Nations Unies.
199. Si de nombreux membres du Conseil ont indiqué qu'ils approuvaient la proposition de création d'un Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie, les membres d'une liste ont fait part de leurs préoccupations concernant le moment choisi pour faire cette proposition et la manière dont elle avait été présentée. Bien qu'ils ne soient pas opposés au principe de la proposition, ils ont estimé qu'elle devrait être examinée lors d'une consultation informelle et présentée au Conseil à sa deuxième session ordinaire dans le cadre du point de l'ordre du jour consacré au Plan de gestion pour 2023-2025. Remerciant la direction pour la note complémentaire qu'elle avait fournie, les membres du Conseil

appartenant à cette liste ont demandé l'assurance que l'affectation de financements au Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie n'entraînerait pas une réduction du financement d'autres priorités essentielles du PAM, notamment en ce qui concernait la chaîne d'approvisionnement et la capacité de préparation et d'intervention en cas d'urgence; que ce Fonds serait axé aussi bien sur des États fragiles et touchés par des conflits que sur des pays stables; que le PAM communiquerait des informations sur le Fonds et les projets qu'il financerait dans les rapports annuels sur les résultats; que le Fonds serait évalué au bout de trois ans et avant d'envisager toute reconstitution de celui-ci; et que les indicateurs de performance clés du Fonds mesureraient les résultats des programmes, le financement et les retours sur investissement.

200. Des membres d'autres listes ont déclaré que, compte tenu de la situation humanitaire mondiale, des initiatives telles que le Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie étaient particulièrement utiles pour renforcer la résilience et contribuer à l'élimination des causes profondes des crises touchant la sécurité alimentaire; que dans plusieurs rapports d'évaluation récents du Bureau de l'évaluation, il était préconisé de créer des mécanismes analogues à ce Fonds; et que le Fonds était cohérent avec les avantages comparatifs du PAM et les opérations que celui-ci menait au carrefour de l'action humanitaire, du développement et de la paix.
201. La direction s'est efforcée de répondre aux points soulevés, notamment en proposant de modifier le projet de décision sur le Plan de gestion. Le Corps commun d'inspection envisageait d'inclure dans son plan de travail pour 2023 un examen des taux de recouvrement des coûts d'appui indirects à l'échelle du système des Nations Unies. Le système de recouvrement des coûts du PAM serait maintenu dans le prochain Plan de gestion, et la direction informerait le Conseil des progrès réalisés dans le renforcement de la gouvernance de ce système. Le prochain Plan de gestion comprendrait les critères de hiérarchisation du PAM et la justification de l'utilisation des ressources AAP et de toute initiative interne d'importance primordiale. La version la plus récente du rapport annuel sur les financements souples montrait que la tendance en matière de préaffectation des fonds par les donateurs évoluait dans le bon sens, du niveau des activités au niveau des pays. Les efforts déployés pour faire en sorte que les fonds ne soient pas préaffectés à un niveau inférieur à celui des effets directs stratégiques se poursuivraient, et le PAM avait établi un nouveau critère dit "affectation peu contraignante" dans un souci de cohérence avec les définitions externes. L'implication croissante du secteur privé se traduisait par des montants de plus en plus élevés de financement sans préaffectation.
202. La direction a rappelé que le Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie avait été l'un des sujets abordés lors du séminaire sur la gestion des ressources organisé en mai. Le Fonds ne nécessiterait pas de ressources supplémentaires car il utiliserait les réserves de financement, et une grande partie du travail de mise en place avait déjà été effectuée. En réponse à certaines questions soulevées, la direction a déclaré qu'il serait rendu compte du fonctionnement du Fonds dans le rapport annuel sur les résultats, que le Fonds serait évalué après trois ans et avant d'en envisager toute reconstitution, et que des indicateurs de performance clés pour en mesurer l'utilisation seraient élaborés. Les allocations prélevées sur le Fonds seraient affectées aux PSP dans le cadre des budgets de portefeuille de pays. Le Fonds permettrait qu'un financement incitatif soit alloué aux activités axées sur la résilience et les causes profondes dans des domaines où le PAM disposait d'un avantage comparatif, mais le PAM continuerait de donner la priorité aux interventions qu'il menait pour répondre aux besoins urgents – besoins que le Fonds contribuerait à réduire à l'avenir. Les décisions concernant l'utilisation du Fonds seraient prises compte tenu des besoins des pays fragiles et touchés par des conflits, conformément à l'action que menait le PAM autour du triple lien, et selon la méthode d'évaluation décrite dans la note d'information.

203. Étant donné l'impossibilité de parvenir à un consensus sur le libellé du projet de décision, les membres du Conseil sont convenus de tenir des discussions sur les questions restantes afin d'élaborer un projet de décision révisé qui serait soumis au Conseil pour examen. En raison de l'importance du programme d'action visant à changer la vie, il était essentiel que les décisions sur le sujet soient soigneusement étudiées.
204. Les membres sont revenus sur ce point ultérieurement pendant la session, lorsque le Conseil a approuvé un projet de décision révisé.

2022/EB.A/14 Rapport annuel de l'Inspectrice générale et note du Directeur exécutif

205. L'Inspectrice générale a présenté le rapport annuel du Bureau de l'Inspecteur général, notant qu'aucune défaillance notable n'avait été détectée en 2021 dans les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PAM. Des possibilités d'amélioration avaient été constatées dans des domaines tels que le capital humain, la gestion de la performance, l'obligation de rendre des comptes, la gestion des risques, la supervision par la direction, les technologies de l'information, la gestion des bénéficiaires, les processus de transfert de type monétaire et la gestion des partenaires coopérants.
206. Le nombre d'allégations de conduite répréhensible signalées au Bureau de l'Inspecteur général avait continué à augmenter en 2021, notamment en ce qui concernait la fraude et la corruption ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le nombre d'affaires liées à des comportements abusifs et au harcèlement sexuel était également resté élevé mais stable entre 2020 et 2021.
207. Le Directeur financier s'est félicité des éclairages fournis dans le rapport annuel et a souligné les efforts qui étaient faits pour remédier aux défaillances dans des domaines tels que la gestion des bénéficiaires et la planification des effectifs. D'importants progrès avaient été réalisés dans la réduction du nombre de recommandations d'audit dont l'application accusait un retard, qui étaient à leur niveau le plus bas depuis 2006.
208. Les membres du Conseil ont pris note de l'opinion favorable émise dans le rapport et ont félicité le PAM pour la tendance positive constatée s'agissant des rapports d'audit et le classement des recommandations d'audit dont la date d'application était dépassée. Un membre a exhorté le PAM à réévaluer la manière dont il traitait les problèmes récurrents; d'autres lui ont demandé de s'attaquer aux problèmes de protection des données, d'adopter une approche globale axée sur l'être humain pour la planification sur le lieu de travail et de mettre en place un cadre résilient de gestion des effectifs.
209. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par les conclusions du Bureau de l'Inspecteur général concernant les systèmes de gestion de la performance et de reddition de comptes du PAM, l'impact des capacités et de la rotation du personnel sur la performance opérationnelle, l'absence de définition des rôles liés à la gestion des bénéficiaires et les incidences opérationnelles de la fragmentation persistante des systèmes de gestion des données, en particulier des données relatives aux bénéficiaires.
210. Certains membres du Conseil se sont félicités de la nouvelle approche des audits de bureau de pays et ont demandé une ventilation par bureau de pays ou par bureau régional des points et des pratiques à améliorer. D'autres ont demandé un complément d'information sur la longueur des procédures de passation de marché avec des prestataires de services financiers pour les transferts de type monétaire et ses répercussions sur le suivi des instruments de paiement.
211. Un membre a demandé à l'Inspectrice générale d'indiquer quel devrait être l'équilibre approprié entre une gouvernance solide et l'agilité opérationnelle, compte tenu de la croissance rapide du PAM. Elle a également demandé des précisions sur l'efficacité de la formation destinée aux cadres sur l'exemplarité de la hiérarchie et s'est déclarée favorable à un audit de suivi dans ce domaine.

212. En ce qui concernait les enquêtes, les membres du Conseil ont félicité le Bureau des inspections et des enquêtes pour la gestion du nombre de dossiers en constante augmentation et le renforcement de la collaboration avec les bureaux chargés des contrôles des partenaires coopérants. Cependant, plusieurs membres ont exprimé leur inquiétude quant à la gestion des partenaires coopérants et aux contrôles visant à prévenir le détournement de produits alimentaires, s'étonnant que le Siège ne fournisse pas davantage de soutien aux bureaux sur le terrain dans ce domaine. Ils ont demandé des précisions sur les parties responsables des violations avérées de la politique de lutte contre la fraude et la corruption en 2021.
213. Une membre du Conseil a demandé un complément d'information sur la manière dont le PAM allait veiller à ce que tous les bureaux de pays présentent une maturité numérique suffisante. Elle a souhaité savoir ce qui empêchait le PAM de satisfaire aux exigences de suivi et d'exploiter dans le cadre de ses activités les informations issues du suivi, et pour quelles raisons davantage de ressources n'avaient pas été allouées à cet effet. Elle a également demandé au Bureau de l'Inspecteur général de continuer à faire rapport au Conseil sur l'adéquation de ses ressources.
214. Évoquant l'augmentation continue du nombre d'enquêtes, un autre membre du Conseil a demandé au PAM de renforcer les contrôles, la prévention et la sensibilisation. Il l'a encouragé à favoriser une culture qui aille au-delà de la conformité pour favoriser l'intégrité et le respect de la déontologie et à allouer des ressources suffisantes aux questions que sont la déontologie, la prise en compte des risques, la supervision et le renforcement des capacités des partenaires d'exécution. Il a également appelé à mettre en place des garanties suffisantes pour protéger les actifs, le personnel et les bénéficiaires du PAM, notamment en ce qui concernait l'exploitation et les atteintes sexuelles, le harcèlement, la fraude et la corruption.
215. Répondant aux observations du Conseil, l'Inspectrice générale a fait observer que toutes les organisations à croissance rapide se retrouvaient face à des défis liés à l'équilibre à trouver entre gouvernance et agilité. La Division de la gestion globale des risques jouait un rôle important en signalant rapidement les problèmes potentiels; le Bureau de l'Inspecteur général continuait également d'approfondir sa compréhension des questions en jeu afin de trouver le bon équilibre pour le PAM.
216. En ce qui concernait l'exemplarité de la hiérarchie, elle a estimé que la formation devrait être continue et indiqué que, même lorsque des recommandations d'audit étaient classées, il était possible de les réexaminer, voire de les rouvrir; un audit de suivi de l'exemplarité de la hiérarchie aux échelons supérieurs ou intermédiaires était à l'étude. Les systèmes n'étaient efficaces que s'ils étaient utilisés de manière appropriée: la formation sur les évaluations de la performance des ressources humaines était importante pour les responsables comme pour les personnes évaluées afin de garantir la participation efficace de chacun.
217. En ce qui concernait le suivi des questions soulevées lors des audits des bureaux de pays, le Bureau de l'Inspecteur général prévoyait de décomposer les différents thèmes pour pouvoir cartographier les progrès accomplis et procéder plus rapidement à la synthèse des rapports. S'agissant des systèmes informatiques parallèles, l'Inspectrice générale a fait observer que ces systèmes n'étaient pas utilisés pour la gestion des bénéficiaires, ou ne l'étaient que partiellement; le Bureau de l'Inspecteur général communiquerait plus d'informations à ce sujet une fois que son rapport d'audit sur l'informatique parallèle serait terminé.

218. En ce qui concernait les transferts de type monétaire, la longueur du processus de recrutement des prestataires de services financiers n'avait pas d'incidence sur le suivi des instruments de paiement, qui permettait aux bureaux de pays de réduire la fraude et le risque opérationnel; toutefois, dans certains bureaux, ce suivi était effectué avec lenteur ou en faisant intervenir plus de procédures manuelles que le Bureau de l'Inspecteur général ne le jugeait nécessaire, et il y avait donc matière à amélioration.
219. Le Directeur du Bureau des inspections et des enquêtes a ajouté que des informations sur les rapports d'enquête correspondant à des allégations fondées parus en 2021 étaient fournies à l'annexe III du rapport annuel. Le Bureau des inspections et des enquêtes travaillait en étroite collaboration avec les partenaires coopérants et leurs bureaux chargés des contrôles, lorsqu'il en existait. Les enquêtes étaient axées sur le personnel et non sur les organisations, qui dans l'ensemble faisaient de leur mieux pour résoudre les problèmes avec l'aide du PAM si nécessaire.
220. Le Directeur financier a confirmé que l'exemplarité de la hiérarchie restait une priorité pour la direction; la Division des ressources humaines dispensait également une formation aux responsables des bureaux de pays pour garantir une exemplarité appropriée à ce niveau. La direction se concerterait avec le Bureau de l'Inspecteur général pour repérer toute autre action nécessaire pour renforcer l'exemplarité de la hiérarchie.
221. Une stratégie en matière de technologies de l'information, en cours d'élaboration, appuierait la maturité numérique des bureaux de pays. La stratégie et les activités visant à intégrer les questions liées aux technologies de l'information dans la conception des PSP contribueraient également à faire concorder les compétences futures et les approches numériques, par exemple pour la science des données.
222. La mise en œuvre du contrôle interne s'était améliorée, comme le montraient les conclusions d'un examen de la supervision consacré au Bureau du PAM en Jordanie. Le suivi, qui était en cours de renforcement, restait un sujet important et serait examiné plus en détail pendant la session au titre du point de l'ordre du jour consacré à l'examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle en 2021. La direction s'efforçait de faire en sorte que le suivi bénéficie d'un financement adéquat, sachant que les fonds qui y étaient alloués étaient parfois réorientés vers l'assistance alimentaire lorsqu'il fallait pallier des déficits de ressources.
223. En ce qui concernait les transferts de type monétaire, les directives les encadrant seraient complétées par une note technique en décrivant les divers volets et les étapes correspondantes de bout en bout, ce qui aiderait les bureaux de pays à savoir si des mesures d'atténuation des risques étaient mises en œuvre et si elles devaient être améliorées. La sélection des prestataires de services financiers et la passation des contrats prenaient 90 jours dans le cadre des opérations normales et 40 jours pour les interventions d'urgence; le PAM avait rationalisé le processus en appliquant les recommandations formulées par une équipe intersectorielle. Un accord global à long terme passé avec Western Union devrait également accélérer la passation de contrats avec les prestataires de services financiers.

2022/EB.A/15 Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe

224. La direction a présenté le rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe, soulignant que le PAM avait classé 72 pour cent des recommandations émises ou en suspens depuis juin 2021 – le taux de classement le plus élevé atteint depuis 2006.

225. Deux membres, dont un s'exprimant au nom d'une liste, se sont félicités des progrès réalisés dans l'application des recommandations malgré les retards causés par la pandémie de COVID-19 et ont encouragé le PAM à appliquer les recommandations en suspens le plus rapidement possible. Rappelant qu'à la session annuelle de 2021 du Conseil, les membres avaient souligné l'importance de classer toutes les recommandations dans les trois ans suivant leur formulation, un membre a félicité le PAM d'avoir répondu de manière concrète à cette demande, toutes les recommandations en suspens de 2019 et 2020 étant en passe d'être appliquées dans les délais et celles de 2017 et 2018 devant être classées d'ici à la fin de 2022.
226. La direction a déclaré que la prise en charge par la Division de la gestion globale des risques de la coordination des réponses aux audits externes était à l'origine de la bonne collaboration en interne dans l'application de ces recommandations d'audit. Le PAM s'était fixé pour objectif de classer toutes les recommandations dans les trois ans suivant leur formulation, mais certaines d'entre elles impliquaient des changements structurels ou des investissements dans les systèmes, et leur application prenait donc plus de temps.

2022/EB.A/16 Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2021

227. Le Responsable du contrôle des risques a déclaré que l'examen par la direction des points importants en matière de risque et de contrôle en 2021 avait montré que des progrès satisfaisants avaient été accomplis dans la gestion par le PAM de la culture organisationnelle, qui devait toutefois faire l'objet d'une attention supplémentaire, tandis que dans les trois autres domaines de risque clés qu'étaient la gestion des ONG, la gestion des talents et la planification des effectifs, la gestion des bénéficiaires et les solutions informatiques, des progrès avaient certes été réalisés, mais des améliorations supplémentaires étaient requises.
228. Deux membres du Conseil, dont un s'exprimant au nom d'une liste, ont félicité la direction pour les progrès réalisés jusqu'alors, saluant les améliorations apportées à la gestion des ONG, à la cybersécurité, à l'assurance des activités de transferts de type monétaire et à la gestion des bénéficiaires, tout en l'exhortant à continuer de s'attaquer aux problèmes en suspens. Ils ont notamment exprimé leur inquiétude quant à la fiabilité des données fournies par les ONG partenaires. Ils se sont félicités de la création d'un Comité directeur intersectoriel de la gestion de l'identité des bénéficiaires afin de traiter cette question et ont déclaré que les orientations qui seraient publiées par le Comité devraient établir des exigences et des méthodes normalisées pour la collecte et la gestion des données par les bureaux de pays et souligner la nécessité de respecter le devoir de vigilance, y compris la pratique consistant à évaluer les partenaires avant tout renouvellement de leur contrat.
229. Un membre du Conseil a félicité le PAM d'avoir mis en œuvre toutes les mesures convenues recommandées à l'issue de l'audit interne sur l'exemplarité de la hiérarchie et a encouragé la direction à redoubler d'efforts pour tenir les membres de la haute direction pour responsables des conduites inappropriées dans leurs bureaux et pour assurer une plus grande parité femmes-hommes et une plus grande inclusion dans le personnel de direction et l'encadrement.
230. Un membre s'exprimant au nom d'une liste a demandé davantage d'informations sur les enseignements tirés de l'enquête menée sur les allégations de falsification de données sur les bénéficiaires en Somalie et souhaité que les futurs examens annuels des questions relatives aux risques et au contrôle fassent l'objet de consultations informelles avant leur examen lors des sessions du Conseil.

231. La direction a pris note des questions soulevées, affirmant que nombre d'entre elles étaient déjà en train d'être traitées. La proposition de tenir une consultation informelle consacrée à l'examen des questions relatives aux risques et au contrôle serait examinée avec le Secrétariat du Conseil d'administration; en attendant, les questions relatives aux risques et au contrôle étaient examinées lors du séminaire annuel sur la gestion des ressources. La gestion des ONG étant une question transversale, la direction envisageait de l'associer aux autres risques institutionnels, plutôt que de la traiter comme une question à part.
232. En réponse aux questions posées, la direction a déclaré que les outils et les procédures de gestion des ONG étaient régulièrement mis à jour en fonction des évolutions dans le monde et des décisions du Conseil, et qu'ils pouvaient être présentés au Conseil à la demande des membres. Les directives sur la gestion des données relatives à l'identification des bénéficiaires seraient achevées d'ici à la fin de l'année et établiraient le niveau de preuve requis pour l'identification des bénéficiaires et les vérifications connexes, ainsi que les mesures visant à garantir la confidentialité des données et la protection des bénéficiaires. Les directives encadrant les transferts de type monétaire pour les bureaux de pays, qui étaient conformes aux normes utilisées par le Bureau de l'audit interne et renforcées par les normes de gestion des risques institutionnels, y compris les activités concernant les assurances données par la direction, étaient appliquées par la plupart des bureaux de pays. En ce qui concernait la diversité et l'inclusion, le PAM s'employait activement à inclure des objectifs en matière de problématique femmes-hommes dans les procédures de réaffectation et de recrutement, à établir des orientations pour mettre en œuvre la politique en matière de handicap et à déployer un plan d'action contre le racisme, le tout conformément à sa politique en matière de personnel.
233. S'agissant de l'enquête concernant la Somalie, l'Inspectrice générale a indiqué que plusieurs enquêtes étaient en cours et que les enseignements tirés serviraient à élaborer des orientations à l'intention de la direction. Par ailleurs, la direction examinait les procédures d'enregistrement et d'identification des bénéficiaires, supprimait les doublons d'identité parmi les bénéficiaires, procédait à des vérifications périodiques et mettait en place une équipe de spécialistes de l'analyse des données. Un point sur l'enquête serait intégré au prochain rapport trimestriel sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle. Le rapport initial sur les enseignements tirés avait été publié en janvier 2021 et était mis à la disposition des membres par le Secrétariat du Conseil d'administration.

Rapports d'évaluation

2022/EB.A/17 Rapport annuel sur l'évaluation en 2021 et réponse de la direction

234. Après avoir montré une courte vidéo sur les points forts de la fonction d'évaluation du PAM en 2021, la Directrice de l'évaluation a présenté le rapport annuel sur l'évaluation en 2021, qui serait le dernier rapport établi en application de la politique d'évaluation adoptée par le PAM pour la période 2016-2021. La direction a pris note des progrès accomplis et a exprimé sa volonté de continuer à instaurer une culture de la réflexion et du comportement axée sur l'évaluation dans l'ensemble du PAM, notamment en utilisant les constatations issues des évaluations pour éclairer la conception des PSP et d'autres processus décisionnels à l'échelle institutionnelle.

235. Remerciant le Bureau de l'évaluation pour la qualité de son rapport, les membres du Conseil, dont un s'exprimant au nom d'une liste, se sont félicités du large éventail de types d'évaluation réalisés; de la pratique consistant à effectuer une vérification a posteriori de la qualité de chaque évaluation réalisée; de l'augmentation régulière du budget alloué à la fonction d'évaluation; et des plans visant à inclure une analyse approfondie de l'utilisation par le PAM des données factuelles issues des évaluations dans les futurs rapports d'évaluation, ce qui permettrait au Conseil de suivre les progrès réalisés dans ce domaine. Les membres ont félicité les responsables de certaines divisions et de certains bureaux régionaux pour leur participation aux évaluations décentralisées et ont encouragé les autres à suivre leur exemple.
236. Les membres se sont déclarés satisfaits de l'approche suivie par le Bureau de l'évaluation s'agissant des évaluations conjointes menées au Siège et au niveau des pays, mentionnant en particulier l'utilisation des évaluations réalisées conjointement avec des partenaires nationaux comme moyen de renforcer les capacités des pays, et les possibilités d'utiliser les évaluations conjointes pour améliorer la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome. Ils ont encouragé le Bureau de l'évaluation à poursuivre ces efforts et à créer des synergies entre l'évaluation et la recherche et le suivi au niveau régional. Ils ont demandé de quelle manière le PAM veillait au respect des normes et directives internationales en matière d'évaluation dans les évaluations conjointes gérées par des partenaires. Un membre s'est dit préoccupé par la faible représentation dans la fonction d'évaluation du personnel recruté dans des pays en développement et par la nécessité pour le PAM de faire preuve d'une prudence particulière lorsqu'il travaillait avec des consultants nationaux en matière d'évaluation dans certains contextes politiques.
237. Des questions ont été posées concernant l'exclusion de trois bureaux de pays du guichet consacré aux évaluations d'impact des programmes menés en milieu scolaire; la capacité du PAM à absorber les enseignements et les éléments factuels issus des évaluations; et la valeur pour les pays des enseignements tirés de l'évaluation des PSP établis pour d'autres pays.
238. La Directrice de l'évaluation a déclaré que le nombre d'évaluations d'impact variait d'une année à l'autre, car elles nécessitaient des ressources importantes, s'étendaient sur plusieurs années et étaient entreprises pour répondre à la demande des bureaux de pays. Elle pourrait communiquer aux membres du Conseil l'évaluation de faisabilité utilisée pour décider des pays à inclure au guichet d'évaluation. Le Bureau du PAM au Sénégal n'avait pas été intégré au guichet d'évaluation d'impact portant sur les programmes en milieu scolaire, car l'activité concernée faisait partie d'une demande au titre du programme McGovern-Dole qui n'avait pas abouti. Le Bureau du PAM au Congo n'avait pas été inclus parce qu'il n'avait pas été possible d'élaborer un scénario contre-factuel et donc d'entreprendre une évaluation rigoureuse. Le Bureau du PAM au Yémen avait été exclu en raison de ses capacités limitées. La baisse du nombre d'évaluations conjointes réalisées en 2021 s'expliquait par la réduction du nombre de possibilités de réaliser de telles évaluations; davantage seraient réalisées en 2022. La Directrice a indiqué que le faible taux de mise en œuvre par la direction des recommandations issues des évaluations était probablement imputable à des délais trop ambitieux plutôt qu'à un trop grand nombre d'évaluations réalisées, et qu'à long terme, le PAM s'en sortait plutôt bien en matière de mise en œuvre.
239. Les directrices adjointes de l'évaluation ont répondu aux autres questions soulevées. Le PAM participait à la phase préparatoire de planification des évaluations conjointes menées sous la houlette de partenaires et pouvait donc s'assurer que les participants adhéraient aux principes d'évaluation et aux règles et normes du système d'évaluation des Nations Unies. Lorsqu'il ne lui était pas possible de le faire, il assumait un rôle consultatif visant à renforcer les capacités d'évaluation des partenaires. En ce qui concernait la prise en compte des constatations issues des évaluations, en particulier des évaluations de PSP, le Bureau

de l'évaluation établissait des récapitulatifs des données factuelles obtenues et des principaux problèmes rencontrés et il organisait des ateliers qui favorisaient un apprentissage intra et interrégional entre pays. Les plans d'évaluation faisaient partie de plans plus larges établis par les bureaux de pays, qui comprenaient des analyses, des examens, des activités de suivi et des examens à mi-parcours ainsi que des évaluations. Le Bureau de l'évaluation s'employait à augmenter le nombre de membres du personnel originaires de pays en développement, notamment en sélectionnant dans les bureaux de pays des administrateurs recrutés sur le plan national possédant les compétences et le potentiel nécessaires pour l'évaluation.

2022/EB.A/18 Point sur l'application des recommandations issues des évaluations

240. La direction a présenté le rapport sur l'application des recommandations issues des évaluations, en précisant qu'il était consacré aux recommandations qui devaient être appliquées entre 2016 et 2021, soit la période couverte par la précédente politique d'évaluation. Au cours de cette période, le Bureau de l'évaluation avait conduit en moyenne 32 évaluations par an, contre 18 par an pendant la précédente période de six ans. Ces dernières années, le nombre de recommandations axées sur des domaines prioritaires transversaux tels que l'environnement, la problématique femmes-hommes, la protection, les droits humains et la responsabilité à l'égard des populations touchées avait augmenté compte tenu de l'orientation du nouveau Plan stratégique, et une plus grande place était accordée partout au PAM à l'apprentissage fondé sur les données factuelles issues des évaluations.
241. Les membres du Conseil se sont félicités des résultats de l'application des recommandations, notamment le renforcement de la prise en compte de la dimension humaine et des principes humanitaires dans les programmes, et la diversification des sources de financement. Ils ont dit qu'il importait de veiller à ce que les responsabilités soient bien définies, notamment s'agissant de la mise en œuvre des recommandations, que devaient accompagner des plans concrets tenant compte des ressources nécessaires. Un membre a félicité la direction d'avoir appliqué 92 pour cent des recommandations formulées entre 2016 et 2019, ce qui dépassait le niveau de référence de 85 pour cent fixé par le Corps commun d'inspection des Nations Unies, tandis qu'un autre a demandé pour quelles raisons l'application de certaines recommandations récentes prenait plus de temps que prévu et quelles mesures d'atténuation étaient prises.
242. La direction a déclaré que l'outil R2, récemment lancé, facilitait le suivi transparent de l'application des recommandations. Les retards s'expliquaient notamment par la pression due à la nécessité d'exécuter un programme de travail en expansion et de répondre à des besoins immédiats croissants, ainsi que par des contraintes en matière de ressources dans de nombreux bureaux. La direction était déterminée à recourir davantage aux données factuelles issues des évaluations et elle a remercié le Bureau de l'évaluation d'avoir mis en place une fonction d'évaluation de qualité dont les normes atteignaient ou dépassaient celles du système des Nations Unies.

2022/EB.A/19 Rapport succinct de l'examen de l'application des recommandations issues des évaluations thématiques de portée stratégique ou globale et réponse de la direction

243. La Directrice de l'évaluation a présenté le rapport succinct de l'examen de l'application des recommandations issues des évaluations thématiques de portée stratégique ou globale, qui visait à accroître la visibilité et l'utilisation des recommandations issues des évaluations au PAM sur la base de 10 rapports d'évaluation établis entre 2016 et 2020. L'examen avait donné lieu à cinq recommandations destinées à améliorer la formulation et l'application des recommandations.

244. Le Directeur de la Division de la planification et de la performance institutionnelles, au nom de la direction, s'est félicité de l'examen qui constituait une occasion précieuse de tirer des enseignements sur le processus de suivi des recommandations et les retombées de l'évaluation, et a présenté les mesures prévues pour donner suite aux recommandations, qui comprenaient la mise à jour et l'amélioration des procédures opératoires normalisées et l'analyse des facteurs d'ordre organisationnel qui faisaient obstacle à l'application des recommandations. Un certain nombre des problèmes mis en évidence lors de l'examen avaient déjà été traités dans le cadre du nouveau Plan stratégique, de l'opération de budgétisation stratégique ascendante et du projet de gestion du capital humain lancé par la Division des ressources humaines.
245. Une membre du Conseil a salué l'examen et la réponse de la direction, déclarant que les recommandations devraient être spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et assorties de délais (SMART). Elle a encouragé la direction à se concentrer sur des domaines clés tels que l'obligation de rendre compte, le suivi et la transparence liés à des mesures bien précises, ainsi qu'à veiller à la séparation des tâches en ce qui concernait la suite donnée aux réponses de la direction et les vérifications correspondantes. Un autre membre du Conseil s'est dit satisfait que l'examen ait permis de recenser les facteurs qui facilitaient ou entravaient l'application des recommandations, ajoutant qu'il attendait avec intérêt de voir quelle suite serait donnée aux constatations qui avaient été formulées à son issue.
246. Remerciant les membres du Conseil pour leur soutien, la Directrice de l'évaluation a invité le Conseil à faire part de son intérêt pour tout autre examen de ce type, faisant observer que son bureau pourrait entreprendre des analyses du même ordre. Elle a confirmé que le Bureau de l'évaluation rendrait compte de la suite donnée à l'examen dans les futurs rapports annuels sur l'évaluation.
247. En outre, la direction tiendrait le Conseil informé de l'application des recommandations issues de l'examen.

2022/EB.A/20 Réponse complète de la direction aux points soulevés dans l'évaluation de la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19

248. Le Conseiller principal auprès du Directeur exécutif adjoint pour la pandémie de COVID-19 a présenté la réponse complète de la direction aux points soulevés dans l'évaluation de la riposte du PAM à la pandémie, et a précisé qu'une réponse préliminaire avait été présentée au Conseil à sa première session ordinaire de 2022. La réponse énonçait les mesures prévues et celles mises en œuvre relatives à chacun des six points soumis pour examen, en indiquant les bureaux chargés d'appliquer les différentes mesures et les délais de mise en œuvre; l'évaluation ayant été menée suivant une démarche d'"analyse évolutive rétrospective", bon nombre des mesures avaient déjà été menées à bien.
249. Un exposé oral sur la réponse de la direction serait fait lors de la deuxième session ordinaire du Conseil en 2022; les résultats de l'évaluation interorganisations de l'action humanitaire menée pour faire face à la pandémie de COVID-19, qui devrait être publiée en octobre 2022, seraient pris en compte à cette occasion. La direction a également prévu d'organiser un atelier intersectoriel sur les enseignements tirés de l'évaluation.
250. Les membres du Conseil ont félicité le PAM pour sa réaction rapide dès le début de la pandémie, notamment pour son soutien aux systèmes nationaux de protection sociale, l'adaptation de sa propre programmation, ses conseils techniques et son appui à la chaîne d'approvisionnement et à la logistique. Les membres du Conseil ont également salué l'engagement dont a fait preuve le personnel du PAM, qui est resté sur le terrain pour s'acquitter de sa mission dans des circonstances extrêmement difficiles.

251. Les membres ont accueilli avec satisfaction l'évaluation et la réponse de la direction, notamment dans les domaines tels que l'articulation entre action humanitaire, développement et paix, l'innovation et la technologie ainsi que la promotion de l'égalité femmes-hommes dans les activités axées sur l'aide humanitaire, la résilience et le développement. Un membre du Conseil a déclaré qu'il importait d'atténuer l'impact de la pandémie sur les chaînes alimentaires et de stimuler la productivité et la résilience des systèmes de production et de distribution alimentaires afin d'améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la croissance.
252. Plusieurs membres du Conseil ont approuvé le rôle de catalyseur de systèmes que jouait le PAM et ont salué son approche souple de la collaboration avec les gouvernements et les autres organismes des Nations Unies. Un membre du Conseil a déclaré qu'il importait d'améliorer et de normaliser les outils utilisés pendant la pandémie afin de renforcer l'obligation de rendre compte et l'efficacité opérationnelle; un autre a encouragé le PAM à renforcer sa capacité à faire face aux crises futures, notamment dans le domaine de la logistique. Un membre du Conseil a souligné que le renforcement des capacités aux niveaux local et national était essentiel pour réduire la vulnérabilité et favoriser la sécurité alimentaire et des moyens d'existence durables.
253. Une membre du Conseil a demandé un complément d'information sur l'atelier intersectoriel prévu, les réunions sur les opérations à l'échelle mondiale organisées avec les directeurs régionaux, les services logistiques humanitaires et les visites virtuelles sur le terrain mentionnées dans la recommandation 3. Elle a également invité le PAM à expliquer les raisons pour lesquelles la recommandation 6 était partiellement acceptée et l'a exhorté à veiller à ce que des ressources suffisantes soient consacrées à la mise en place d'un environnement de travail sûr et favorable pour le personnel.
254. Remerciant les membres du Conseil pour leurs observations, la direction a indiqué que l'atelier aurait lieu au troisième trimestre de 2022 et qu'il permettrait d'examiner les outils du PAM, le partage de l'information, les problèmes communs et les politiques sous un angle interfonctionnel. En ce qui concernait l'acceptation partielle de la recommandation 6, la direction a déclaré que le PAM souscrivait pleinement à la recommandation d'adopter une philosophie de la prise en charge du personnel, mais qu'il souhaitait mettre pleinement en œuvre et évaluer la nouvelle politique en matière de personnel, la stratégie des ressources humaines et le cadre de gestion des effectifs avant de développer de nouvelles approches.
255. Mises en place pendant la pandémie, les réunions avec les directeurs régionaux avaient depuis été adoptées comme une pratique optimale et servaient à assurer l'harmonisation au niveau régional avec les priorités institutionnelles et la fourniture d'un appui par le Siège en cas de besoin; les résultats des réunions étaient pris en compte dans le plan d'intervention opérationnelle global et dans les réunions d'information organisées à l'intention du Conseil d'administration.
256. La pandémie avait suscité un accroissement de la demande de services spécialisés et de programmes en matière de protection sociale. Le PAM continuait d'étendre l'appui qu'il apportait au renforcement des capacités des pays et appliquait les enseignements tirés de la riposte à la COVID-19 à la planification des mesures à prendre pour faire face à la crise alimentaire mondiale.
257. Le format des visites virtuelles sur le terrain avait été adopté pendant la pandémie, lorsque les déplacements étaient très limités. Ces visites étaient désormais possibles dans 20 pays et permettaient de réaliser des économies considérables pour ce qui était des coûts, du temps et des émissions de carbone. Ce format permettait aux participants de rencontrer les bénéficiaires et de leur parler sur une plateforme virtuelle.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest

2022/EB.A/21 Plan stratégique de pays – Togo (2022-2026)

258. En présentant le PSP pour le Togo (2022-2026), le Directeur du Bureau du PAM au Togo a déclaré que le plan découlait des priorités nationales énoncées dans la feuille de route présidentielle Togo 2025 et visait à renforcer les systèmes nationaux et la résilience des communautés et à favoriser des moyens d'existence plus solides et plus stables pour les personnes vulnérables. Grâce au PSP, le PAM resterait pleinement prêt à faire face aux crises tout en abordant des questions transversales telles que la nutrition, la problématique femmes-hommes et les changements climatiques.
259. Les membres du Conseil ont approuvé le PSP, saluant l'accent mis sur les interventions d'urgence, le renforcement des capacités du pays, la participation du secteur privé, l'alimentation scolaire, l'égalité femmes-hommes et le renforcement de la résilience. Les membres du Conseil ont noté avec inquiétude les défis auxquels le Togo était confronté, notamment l'impact multidimensionnel de la pandémie de COVID-19 et les flambées de violence dans le nord du pays; une membre a exhorté le PAM à continuer d'assurer le suivi des mouvements de population et des conditions de sécurité.
260. Un membre du Conseil a salué l'approche consultative adoptée pour élaborer le PSP et a exprimé son appui aux activités 2 et 3, qui mettaient l'accent sur l'alimentation scolaire issue de la production locale, l'accès des petits exploitants aux marchés et les chaînes d'approvisionnement alimentaire locales. Une autre membre a demandé de quelle manière le PAM entendait se coordonner avec les autres acteurs de l'alimentation scolaire pour éviter la duplication des efforts. Plusieurs membres ont encouragé les donateurs à financer intégralement le PSP.
261. Remerciant les membres du Conseil pour leur appui, le Directeur de pays a déclaré que le PAM continuerait à créer des synergies avec le Gouvernement et d'autres partenaires pour renforcer le système national d'alimentation scolaire. Les mouvements de population faisaient l'objet d'un suivi et les capacités de suivi du Gouvernement avaient été renforcées grâce à un appui technique et à la fourniture de matériel. La participation du secteur privé serait déterminante pour la bonne mise en œuvre du PSP, et le PAM était en train d'élaborer une stratégie avec le Forum mondial sur la nutrition infantile pour orienter les travaux dans ce domaine.
262. Le Directeur régional a ajouté que le PAM entretenait des relations très étroites avec le Gouvernement togolais, qui s'était engagé à financer 30 pour cent du PSP chaque année. Le Togo était également essentiel pour les programmes du PAM dans le Sahel, car il constituait un important couloir logistique pour la région. Le PAM s'engageait dans des programmes d'envergure régionale au Bénin, au Togo, au Ghana et en Côte d'Ivoire dans des domaines tels que la préparation aux situations d'urgence, le renforcement des capacités des pouvoirs publics, la résilience de la chaîne d'approvisionnement et la préparation s'agissant des transferts de type monétaire.
263. M. Dindioque Konlani, Directeur de cabinet du Ministère togolais de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural, a affirmé la détermination de son Gouvernement à appuyer la mise en œuvre du PSP dans le cadre de ses efforts visant à faire du Togo un pays moderne et pacifique fort d'une croissance économique inclusive et durable, tel qu'envisagé dans la feuille de route présidentielle Togo 2025. Il a remercié le PAM pour son action au Togo et a demandé le soutien des partenaires pour la mise en œuvre du nouveau PSP.

Allocution spéciale de la Directrice générale de l'UNICEF

264. Mme Catherine Russell, Directrice générale de l'UNICEF, s'est dite fière du travail que le PAM et l'UNICEF accomplissaient ensemble pour venir en aide aux communautés les plus vulnérables et sauver des vies. Une grande partie de ce travail se concentrait sur l'amélioration de la nutrition pendant les 1 000 premiers jours de la vie en protégeant et en promouvant une alimentation saine et des pratiques qui favorisaient une bonne nutrition, la croissance et l'apprentissage, notamment par l'intermédiaire de programmes de transferts de type monétaire. Félicitant le Directeur exécutif du PAM pour ses efforts visant à sensibiliser le monde à l'accentuation de la situation d'urgence alimentaire et nutritionnelle sur la planète, la Directrice générale de l'UNICEF a évoqué ses récents déplacements en Afghanistan et en Éthiopie, où elle avait pu constater les souffrances qui en découlaient.
265. Dans le monde entier, l'UNICEF et le PAM travaillaient ensemble pour prévenir la malnutrition dans les communautés vulnérables aux prises avec une insécurité alimentaire grave, le PAM fournissant une assistance alimentaire générale et l'UNICEF, une alimentation thérapeutique et des soins aux enfants souffrant le plus de malnutrition sévère. Compte tenu des 8 millions d'enfants de moins de 5 ans qui risquaient de mourir de faim de manière imminente, des besoins qui continuaient d'augmenter et des prix qui montaient en flèche, la Directrice générale a exhorté les donateurs à renforcer leur appui. L'UNICEF et le PAM s'efforçaient d'accroître l'efficacité de leur collaboration et étaient convenus d'un cadre de partenariat global pour lutter contre les formes de malnutrition et de dénutrition qui mettaient le plus des existences en péril dans les environnements fragiles.
266. Deux membres s'exprimant au nom de listes ont remercié la Directrice générale pour son allocution et ont félicité l'UNICEF et le PAM pour leur action face à des besoins sans précédent à l'échelle mondiale. Ils ont salué les programmes conjoints et complémentaires menés sur la planète en matière de nutrition et d'autres initiatives. Exhortant les deux organismes à ne pas perdre de vue ces programmes tandis qu'ils s'efforçaient de faire face à des besoins exceptionnels, les membres ont jugé nécessaire d'associer interventions d'urgence et activités axées sur le développement et le renforcement de la résilience, en s'attachant à renforcer les capacités des acteurs locaux sur le terrain afin que les personnes les plus vulnérables ne subissent pas de plein fouet à l'avenir les répercussions des situations d'urgence. Ces programmes devaient être menés sur fond de convergence entre action humanitaire, développement et paix, ce qui permettrait également de resserrer la coopération entre l'UNICEF et le PAM. Étant donné que les femmes et les filles étaient particulièrement exposées à la malnutrition et à la faim en raison d'une discrimination systémique, un membre a encouragé les deux organismes à tenir pleinement compte de la problématique femmes-hommes lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de tous les programmes.
267. Une membre du Conseil a demandé à la Directrice générale de l'UNICEF son avis sur: les domaines prioritaires dans lesquels l'UNICEF et le PAM pourraient maximiser leur synergie et accroître l'effet de l'action qu'ils menaient dans les situations d'urgence ou dans le contexte du développement; les possibilités de promouvoir la santé et la nutrition à l'école lors du sommet sur la transformation de l'éducation à venir, organisé à la demande du Secrétaire général de l'ONU; la possibilité de resserrer la coopération pour rassembler des données factuelles sur l'impact de la programmation conjointe axée sur la résilience et d'autres activités, et la manière dont les donateurs pourraient appuyer ces efforts; et la possibilité pour les deux organismes de collaborer avec la Banque mondiale en vue d'amplifier les systèmes de protection dans les pays touchés par la crise alimentaire mondiale.

268. La Directrice générale de l'UNICEF a indiqué que trois principes guidaient la collaboration de l'UNICEF avec le PAM: lorsqu'une assistance alimentaire était indispensable, l'UNICEF aidait le PAM à l'assurer à l'échelle voulue; lorsque l'assistance alimentaire ne suffisait pas à elle seule, les deux organismes mettaient en œuvre des programmes conjoints de prévention de la malnutrition destinés aux enfants et aux femmes, aux termes de leur cadre de partenariat de 2021; et lorsque la prévention échouait et qu'un traitement était nécessaire, des mesures conjointes étaient prises pour aider les gouvernements à assurer la prise en charge dans les contextes fragiles. L'UNICEF, le PAM et d'autres partenaires travaillaient ensemble dans le domaine du triple lien, en renforçant la coopération et la cohérence au niveau des pays et en mettant en œuvre les recommandations liées à la collaboration autour du triple lien.
269. Le sommet sur la transformation de l'éducation serait l'occasion de s'attaquer aux problèmes causés par la pandémie de COVID-19 et la fermeture prolongée des établissements scolaires. L'objectif était de faire revenir les enfants à l'école, ce qui n'était pas facile puisque certains étaient entrés dans la vie active et que des filles avaient été mariées. Il faudrait évaluer leurs besoins et les aider à rattraper le retard pris. Recevoir une instruction contribuait à réduire les répercussions intergénérationnelles de la pauvreté, notamment parce que les enfants nés de mères instruites avaient plus de chances d'être en bonne santé et de recevoir eux-mêmes une éducation. L'UNICEF et le PAM étudiaient les possibilités de collaborer avec la Banque mondiale dans divers contextes.
270. Le Directeur exécutif du PAM a remercié la Directrice générale de l'UNICEF pour son allocution et pour avoir orchestré la collaboration entre les deux organismes. L'UNICEF et le PAM étaient les deux plus grands programmes du système des Nations Unies, leurs opérations représentant un montant total de 18 milliards de dollars, mais tous deux avaient besoin de plus de financements pour poursuivre leur travail. Le Directeur exécutif a remercié les membres du Conseil de leur mobilisation et de leurs contributions à ce travail et les a instamment priés de continuer de tenir le PAM comptable de ses actions et de l'utilisation de ses ressources. En travaillant ensemble, l'UNICEF et le PAM pourraient devenir le ciment qui assurait la cohésion du monde et l'aidait à traverser les temps difficiles qu'il connaissait.
271. Le Président du Conseil a remercié la Directrice générale de l'UNICEF pour sa disponibilité et ses encouragements.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

2022/EB.A/22 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Mozambique (2017-2021) et réponse de la direction

Plan stratégique de pays - Mozambique (2022-2026)

272. Conformément à la décision du Bureau, le rapport succinct de l'évaluation du PSP établi pour le Mozambique (2017-2021) et le PSP proposé pour 2022-2026 étaient présentés et examinés ensemble.
273. La Directrice de l'évaluation a présenté l'évaluation du PSP pour 2017-2021, qui avait montré que les résultats obtenus étaient généralement bons, mais que des efforts supplémentaires devaient être faits dans certains domaines. La Directrice de pays a exposé les mesures adoptées ou prévues pour donner suite aux cinq recommandations issues de l'évaluation et a présenté un nouveau PSP ambitieux pour 2022-2026, dont la conception avait été éclairée par les constatations issues de l'évaluation et par le nouveau Plan stratégique du PAM pour 2022-2025. Il comportait six effets directs.

274. Félicitant le PAM pour ce qu'ils ont qualifié d'excellent travail au Mozambique, les membres du Conseil, dont deux s'exprimant au nom de listes, ont salué le nouveau PSP et l'accent mis sur le renforcement des institutions et des systèmes nationaux dans le cadre des efforts déployés par le PAM pour contribuer au développement et à la paix tout en donnant la priorité aux interventions destinées à sauver des vies. Les membres se sont dits satisfaits de l'approche fondée sur les droits humains retenue dans le PSP et de la prise en compte des questions transversales que sont les changements climatiques, la problématique femmes-hommes, l'inclusion du handicap, la nutrition, le VIH/sida, la protection et la responsabilité à l'égard des populations touchées. Une membre s'est félicitée de l'engagement pris par le bureau de pays de procéder à une opération de planification des effectifs afin de disposer du personnel nécessaire à la mise en œuvre du PSP.
275. Plusieurs membres ont fait part de leur préoccupation, estimant que le PAM n'entretenait pas de relations s'inscrivant dans la durée avec les autres organismes des Nations Unies, les institutions publiques, les acteurs locaux et les autres partenaires au Mozambique, et ont exhorté le bureau de pays à s'employer à combler ces lacunes et à mener des activités de plaidoyer conjointement avec les partenaires. Les membres ont demandé des précisions sur plusieurs aspects du PSP, notamment la collaboration avec l'UNICEF pour ce qui est des installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles; l'élaboration avec les partenaires d'un programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale; la collaboration avec le Ministère de la santé pour les questions touchant les services de santé et le programme relatif à la nutrition; et les programmes d'assistance alimentaire pour la création d'actifs, en particulier s'agissant de la gestion, de l'entretien et du suivi des actifs créés une fois les programmes terminés.
276. S'agissant de l'appui apporté par le PAM aux programmes d'assurance, une membre a jugé nécessaire de mettre en place une stratégie de retrait pour garantir le versement des primes au niveau national, afin que les règlements ne soient pas effectués que par le PAM ou d'autres organisations internationales. Évoquant de récents débats tenus au sein de l'organe directeur de la FAO, un autre membre a fait objection à l'utilisation de certaines expressions dans le document, notamment "solutions fondées sur la nature", "intelligents face au climat" et "tenant compte de la nutrition", affirmant qu'elles ne faisaient pas l'objet d'une définition arrêtée au niveau multilatéral.
277. En réponse à une question, la Directrice de l'évaluation a indiqué que la recommandation 1 concernant l'intégration des questions relatives aux changements climatiques dans l'ensemble du PSP visait à promouvoir l'élaboration d'une approche intégrée des questions transversales qui étaient pour l'heure traitées de manière cloisonnée.
278. La Directrice de pays a répondu aux autres points soulevés. La collaboration entre les entités des Nations Unies était fondée sur les capacités et les mandats respectifs des entités et comprenait une concertation pendant la conception du PSP. Le PAM s'était engagé à élargir la programmation conjointe avec d'autres entités des Nations Unies, à renforcer ses autres partenariats, notamment avec des ONG locales, et à collaborer avec l'institut national chargé des interventions d'urgence sur les questions de protection.
279. En ce qui concernait le travail mené autour du triple lien, le PAM a souligné que les interventions devaient être adaptées au contexte et que les activités touchant à l'action humanitaire, au développement et à la paix devaient être mises en œuvre en parallèle plutôt que consécutivement. Le bureau de pays s'efforçait d'axer davantage sur la paix les interventions qu'il menait autour du triple lien. Le Directeur régional pour l'Afrique australe a ajouté que le bureau de pays recevait à cet égard l'appui du bureau régional et du Siège.

2022/EB.A/23 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la République-Unie de Tanzanie (2017-2021) et réponse de la direction**Plan stratégique de pays – République-Unie de Tanzanie (2022-2027)**

280. Conformément à la décision prise par le Bureau, le rapport succinct de l'évaluation du PSP pour la République-Unie de Tanzanie (2017-2021) et le PSP proposé pour 2022-2027 ont été présentés et examinés ensemble.
281. La Directrice adjointe du Bureau de l'évaluation a exposé les principales constatations de l'évaluation du PSP pour 2017-2021, qui avait porté sur le positionnement stratégique du PAM, la qualité et l'étendue de ses contributions, son efficacité et les facteurs expliquant les résultats obtenus. À l'issue de l'évaluation, les quatre recommandations formulées concernaient l'orientation stratégique du PAM, les trajectoires de changement, l'analyse des résultats et l'évaluation des risques et des possibilités.
282. La direction a indiqué que toutes les recommandations avaient été prises en compte lors de l'élaboration du nouveau PSP. Une perspective à long terme avait été adoptée lors de la définition des priorités stratégiques du PSP, qui s'inscrivaient dans le droit fil des plans nationaux et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le PAM continuerait de se concentrer sur les domaines dans lesquels il possédait un avantage comparatif, notamment l'aide aux réfugiés, la nutrition et l'agriculture. Des améliorations avaient également été apportées dans les domaines de la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes, des systèmes de suivi et d'évaluation, des mécanismes de remontée de l'information mis à la disposition des bénéficiaires et de l'évaluation des risques et de leur atténuation.
283. Fondé sur une approche axée sur l'ensemble de la société, le nouveau PSP avait été élaboré en concertation avec le Gouvernement et les partenaires de développement et s'appuyait sur les conclusions des échanges consacrés aux systèmes alimentaires nationaux et sur les avis recueillis à l'occasion d'une consultation informelle du Conseil. Le PSP, qui prévoyait quatre effets directs stratégiques, contribuerait à soutenir une croissance économique inclusive grâce à des interventions fondées sur le marché, à renforcer le capital humain, à rendre plus abordable une alimentation saine et à promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et la restauration de l'environnement.
284. Les membres du Conseil ont salué l'action du PAM en République-Unie de Tanzanie et ont approuvé les recommandations issues de l'évaluation; ils ont encouragé le PAM à utiliser au mieux ses ressources et lui ont demandé d'aller plus loin dans le domaine de l'égalité femmes-hommes. Ils ont estimé que le nouveau PSP était bien adapté aux défis auxquels le pays devait faire face, à ses plans nationaux et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ils ont approuvé l'accent mis dans le PSP sur les partenariats, l'agriculture et l'accès aux marchés.
285. Un membre du Conseil a demandé pour quelles raisons le PAM avait défini des indicateurs d'effet direct pour l'effet direct stratégique 4 du précédent PSP, mais n'en avait pas assuré le suivi. Elle a souhaité un complément d'information sur les plans prévus pour lutter contre la violence sexiste à l'intérieur et autour des camps de réfugiés et a demandé comment le PAM allait coordonner son programme d'alimentation scolaire issue de la production locale avec les initiatives des autres acteurs de l'alimentation scolaire. Elle a également sollicité davantage d'informations sur les populations non réfugiées qui recevraient une assistance alimentaire générale et souhaité savoir si les "crises sanitaires" faisaient référence à la COVID-19 ou à d'autres pandémies ou épidémies.

286. La Directrice adjointe de l'évaluation a précisé que dans certains domaines du PSP pour 2017-2021, le suivi avait été très efficace; l'équipe d'évaluation avait toutefois constaté que les indicateurs correspondant à l'effet direct stratégique 4, qui concernait principalement le renforcement des capacités au niveau des systèmes et constituait une partie assez limitée du PSP, ne facilitaient pas l'analyse. En effet, il était généralement difficile pour le PAM d'assurer le suivi de ce type d'activités, et pas seulement en République-Unie de Tanzanie. La Directrice de pays a ajouté que l'activité mise en œuvre au titre de l'effet direct stratégique 4 était nouvelle, mais que de nombreux enseignements avaient été tirés et que le cadre de suivi et d'évaluation avait été renforcé depuis.
287. La Directrice de pays a assuré au Conseil que le PAM avait pris en compte l'ensemble des recommandations issues de l'évaluation et des enseignements tirés au moment d'élaborer le nouveau PSP. Les activités prévues s'attaquaient aux facteurs de risque liés à la violence sexiste, notamment le travail des enfants, le mariage d'enfants, les grossesses chez les filles, le taux d'abandon scolaire, le travail non rémunéré des femmes et les normes sociales injustes. Une ligne directe confidentielle était ajoutée aux systèmes mis à la disposition des bénéficiaires pour signaler leurs préoccupations, en particulier celles liées à la violence sexiste.
288. En ce qui concernait l'alimentation scolaire issue de la production locale, le PAM s'était engagé à appuyer un programme national financé par le Gouvernement et mis en œuvre par les communautés. Il contribuerait au renforcement des capacités et réunirait les différents acteurs, idéalement dans le cadre d'un modèle transversal associant les ministères responsables de l'éducation, de la santé et d'autres questions. Le Gouvernement bénéficierait d'un ensemble de mesures d'assistance englobant l'appui aux petits exploitants agricoles, les jardins potagers, l'instruction et l'éducation nutritionnelle. Des possibilités de coopération Sud-Sud étaient à l'étude, et le Gouvernement devait également rejoindre la Coalition en faveur des repas scolaires lancée à l'occasion du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021.
289. L'appui aux populations non réfugiées prendrait la forme d'une assistance en espèces plutôt qu'en nature. L'aide se concentrerait pour l'heure sur les personnes vulnérables des zones urbaines qui avaient été touchées par la pandémie de COVID-19. L'activité 2 du PSP pourrait couvrir l'assistance fournie en réponse à de futures catastrophes, y compris toute crise potentielle d'origine climatique.
290. M. Mahmoud Kombo, Ambassadeur de la République-Unie de Tanzanie, a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé le nouveau PSP et a rendu hommage au travail du PAM dans son pays et dans le monde entier. Il a souligné que l'agriculture, la croissance économique et la nutrition étaient des priorités pour son Gouvernement, qui était déterminé à travailler en étroite collaboration avec le PAM pour mettre en œuvre le nouveau PSP.

2022/EB.A/24 Plan stratégique de pays – Zimbabwe (2022-2026)

291. En présentant le PSP établi pour le Zimbabwe pour la période 2022-2026, la Directrice de pays a mis en garde contre la montée de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté dans le pays, où 27 pour cent de la population avait été en proie à l'insécurité alimentaire pendant la période de soudure de 2021, malgré une récolte exceptionnelle. Le nouveau PSP permettrait au PAM de contribuer à la mise en place de systèmes de protection sociale et de systèmes alimentaires réactifs face aux chocs, d'aider la population à assurer ses moyens d'existence et à réaliser ses aspirations, et d'appuyer le Gouvernement dans ses efforts pour atteindre les objectifs qu'il s'était fixés en matière de développement durable.

292. Un membre du Conseil s'est félicité du recentrage des opérations du PAM au Zimbabwe sur le renforcement de la résilience; l'appui aux populations urbaines, l'adaptation aux changements climatiques et le renforcement des capacités des acteurs de l'aide humanitaire et du développement étaient également des éléments clés du nouveau PSP.
293. Une autre membre du Conseil a noté avec satisfaction que l'évaluation du PSP pour 2017-2021 avait éclairé l'élaboration du nouveau plan. Elle a salué l'accent mis sur l'avancement des femmes et des personnes handicapées et a demandé si des progrès avaient été réalisés dans l'élaboration d'une méthode d'évaluation unifiée avec le Gouvernement et d'autres partenaires. Elle a encouragé le PAM à étendre sa collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, notamment l'UNICEF et la FAO, et à donner une dimension plus locale à l'assistance en renforçant le rôle et les capacités des partenaires locaux et en amplifiant la voix des ONG dans les forums et les groupes de coordination nationaux.
294. La membre a demandé davantage d'informations sur les régimes de microassurance et a encouragé le PAM à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement pour assurer la fourniture de ressources pendant la période de soudure, le PAM jouant un rôle complémentaire à cet égard. Elle a également demandé que des stratégies solides soient adoptées pour aider les bénéficiaires à passer de l'assistance humanitaire à des programmes axés sur le développement.
295. Un autre membre du Conseil s'est dit préoccupé par le chevauchement potentiel des mandats du PAM et d'autres entités des Nations Unies intervenant au Zimbabwe et a exhorté le PAM à se coordonner avec ces dernières pour atténuer ce risque. Il a également plaidé en faveur d'un renforcement de la collaboration avec des instituts de recherche dans les domaines de l'innovation et de la technologie et a demandé au PAM de dialoguer avec le Gouvernement au sujet de ses engagements et des dotations budgétaires en faveur de domaines relevant du secteur social, notamment ceux liés aux effets directs du PSP. Il a ajouté que l'utilisation généralisée de contrats de courte durée pour le personnel du PAM allait à l'encontre de l'accent mis sur les effets directs en matière de développement, et il a appelé à recourir davantage aux contrats de longue durée.
296. En réponse aux observations du Conseil, la Directrice de pays a indiqué qu'une approche unifiée de l'évaluation de la vulnérabilité était en place grâce au ZimVAC, un comité d'évaluation de la vulnérabilité qui était utilisé et appuyé par tous les acteurs du développement et de l'aide humanitaire au Zimbabwe. En dépit des difficultés rencontrées pour mener une analyse fondée sur l'IPC dans le pays, ces questions étaient examinées par le PAM, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Coordonnateur résident et le Gouvernement, et une analyse de ce type pourrait être réalisée en juillet 2022.
297. Le PAM collaborait étroitement avec l'UNICEF et le Gouvernement dans les domaines de la nutrition et de la protection sociale, avec l'UNICEF et la FAO pour aider le Gouvernement à mettre en œuvre sa stratégie en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, et avec la FAO sur la résilience et l'agriculture. Les activités du PAM complétaient celles de la FAO et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PAM assurant une forte présence sur le terrain et la mobilisation des communautés, la FAO tirant parti de sa capacité normative et le PNUD travaillant sur la gouvernance. Le bureau du Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies travaillaient sur une stratégie collective liée au renforcement de la résilience qui permettrait d'intensifier encore la collaboration à cet égard.

298. L'initiative de microassurance, une activité relativement nouvelle, était un élément de l'appui fourni pendant la période de soudure, et des enseignements continuaient d'être tirés de sa mise en œuvre. Des discussions étaient en cours concernant un transfert potentiel de la responsabilité du programme au secteur privé ou au Gouvernement; un examen à mi-parcours des fonds mondiaux était prévu et permettrait d'examiner la viabilité du programme.
299. Tous les ans, le PAM et le Gouvernement travaillaient ensemble pour assurer une assistance en période de soudure; le PAM était prêt à faire face à la période de soudure à venir, et la coordination et la consultation avaient débuté avant que ne paraissent les résultats de l'évaluation de la vulnérabilité en milieu rural réalisée par le ZimVAC. L'investissement consacré au renforcement de la résilience était essentiel pour accompagner le passage des bénéficiaires de l'assistance humanitaire aux programmes de développement. Des activités étaient déjà menées en collaboration avec des instituts de recherche et des universités.
300. Le PAM était pleinement conscient de la responsabilité du Gouvernement et établirait un accord, de même durée que le PSP, qui définirait le rôle du Gouvernement s'agissant du partenariat avec le PAM et de la réalisation des objectifs de la stratégie nationale de développement.
301. Le PAM préférait avoir recours à des contrats de longue durée pour le personnel; toutefois, les contrats étaient fonction de la disponibilité des fonds, et le bureau de pays ne pouvait donc offrir des contrats de longue durée que si le financement était lui-même inscrit dans la durée.
302. Mme Mietani Chauke, Ambassadrice et Représentante permanente du Zimbabwe, a prononcé une déclaration au nom de M. Paul Mavima, Ministre de la fonction publique, du travail et des affaires sociales. Elle a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé le PSP pour la période 2022-2026, indiquant qu'il était le fruit de consultations approfondies avec les parties prenantes, notamment des ministres, et qu'il était conforme à la stratégie nationale de développement. Elle a félicité le PAM pour les résultats obtenus en matière de fourniture d'une assistance alimentaire et de gestion des chaînes d'approvisionnement pendant les crises et a salué l'accent accru mis sur le renforcement de la résilience afin d'éliminer la pauvreté et la faim d'ici à 2030.

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

2022/EB.A/25 Plan stratégique de pays – El Salvador (2022-2027)

303. Le Directeur du Bureau du PAM en El Salvador a présenté le PSP établi pour ce pays pour 2022-2027, en indiquant qu'il avait trois objectifs principaux: intervenir en cas de catastrophes naturelles telles que les tempêtes tropicales et les sécheresses; améliorer la sécurité alimentaire en renforçant les systèmes alimentaires; et renforcer les capacités du pays. Ce dernier n'avait pas trop souffert de la pandémie de COVID-19 et était parvenu à mettre en place des infrastructures, mais il avait besoin d'une aide pour renforcer les capacités dans plusieurs domaines.
304. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le PSP, notant qu'il tenait compte des constatations formulées dans l'évaluation du PSP précédent. Un certain nombre de membres d'Amérique latine et des Caraïbes ont indiqué que la région ne recevait pas de la communauté internationale toute l'attention et tout le soutien dont elle avait besoin pour faire face aux fréquentes situations d'urgence climatiques et autres auxquelles elle était confrontée, et protéger dans le même temps les acquis du développement dans de nombreux pays. Ces membres et d'autres ont estimé que la double approche du PAM, qui consistait à sauver des vies et à changer la vie, était particulièrement adaptée à ces situations.

305. Les membres se sont félicités de la concordance du PSP avec les plans nationaux, des activités axées sur le renforcement des capacités, notamment dans le cadre des programmes nationaux d'alimentation scolaire, de santé et de protection sociale; de la place accordée à la transformation des normes discriminatoires existant à l'encontre des femmes en tant que priorité gouvernementale; et de l'accent mis sur la participation des communautés locales au renforcement de la résilience et sur l'intégration des petits exploitants agricoles dans les systèmes alimentaires locaux, compte tenu notamment de la dépendance du pays à l'égard des importations de produits frais.
306. Le Directeur de pays a remercié les membres pour leurs observations et a répondu aux points soulevés. Le PAM fournissait une assistance en cas d'urgence, tout en travaillant sur des systèmes d'alerte rapide pour aider les personnes et les communautés à se préparer aux événements et à s'en relever. Le Directeur a déclaré que les financements souples et la présence du PAM sur le terrain permettaient à ce dernier de recenser et de traiter les problèmes au niveau communautaire dès qu'ils se présentaient. Avec le Ministère de l'éducation, le PAM s'employait notamment à renforcer le suivi et l'évaluation des programmes d'alimentation scolaire et à améliorer l'assortiment alimentaire de base utilisé pour l'alimentation scolaire. L'augmentation de la production alimentaire pour remplacer les importations de denrées avait déjà donné certains résultats.
307. La Directrice générale de l'agence de coopération internationale d'El Salvador a remercié le Conseil d'avoir approuvé le PSP et a indiqué que le Gouvernement de son pays avait été étroitement associé à l'élaboration du PSP et s'était engagé à contribuer au succès de sa mise en œuvre.

Questions opérationnelles

2022/EB.A/26 Plan stratégique de pays – Chine (2022-2025)

308. M. Sixi Qu, Directeur du Bureau du PAM à Beijing, a présenté le nouveau PSP pour la Chine, indiquant qu'il comprenait un effet direct stratégique et trois activités axées sur l'appui aux petits exploitants agricoles, la nutrition des enfants, les partenariats et la mobilisation de fonds. En phase avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable établi pour la Chine, le PSP appuierait les efforts nationaux visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 2. Le plan avait été élaboré à l'issue de consultations approfondies avec le Gouvernement chinois, les organisations de la société civile, les partenaires privés et l'équipe de pays des Nations Unies, et serait entièrement financé par la Chine.
309. Les membres du Conseil, dont un s'exprimant au nom d'une liste, ont salué l'orientation du PSP et sa concordance avec les objectifs stratégiques du PAM et ceux du pays. Ils ont encouragé le PAM à mettre à profit ses compétences spécialisées en matière de programmation et de technologie pour accompagner les efforts déployés par le Gouvernement en vue d'améliorer les moyens d'existence des groupes vulnérables et de parvenir à un développement agricole et à un développement économique rural durables.
310. Notant la conformité du PSP avec les principes humanitaires et les droits humains universels, un membre du Conseil a invité le PAM à mettre en œuvre le PSP en s'appuyant sur une approche de transition tenant compte des progrès réalisés par la Chine et de son statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. La transition de la Chine, a-t-il dit, devrait être prise en compte dans l'examen à mi-parcours et l'évaluation centralisée du PSP.
311. Remerciant les membres du Conseil pour leurs observations, la Sous-Directrice exécutive chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques a déclaré que les avis et les orientations du Conseil seraient pris en compte lors de la mise en œuvre du PSP.

312. M. Guang Defu, Ambassadeur et Représentant permanent de la Chine, a remercié le Conseil pour son appui. Il a déploré que certaines propositions faites par son Gouvernement, telles qu'une initiative mondiale de développement, n'aient pas été intégrées au PSP. Il a donné une vue d'ensemble de la mise en place de l'entrepôt et du pôle humanitaires dans son pays et indiqué que la Chine se réjouissait de collaborer avec le PAM pour faire en sorte que cette structure contribue à la fourniture de l'assistance humanitaire dans le monde entier.

Questions de politique générale (suite)

Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)

313. Le Directeur exécutif adjoint et des membres de la haute direction ont présenté un point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies, relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, précisant que la mise en œuvre par le PAM des changements découlant de cette réforme était également évoquée dans d'autres documents présentés au Conseil, notamment le rapport annuel sur les résultats. La réforme avait commencé avant les événements mondiaux survenus récemment tels que la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et les crises alimentaire, énergétique et financière qui en avaient résulté. Ces événements avaient réduit à néant plusieurs années de progrès vers la réalisation des ODD. Le Directeur exécutif adjoint a souligné qu'il importait de progresser de manière tangible sur la voie de la réalisation des ODD et d'éviter qu'un trop grand nombre de processus ne fassent qu'empêcher le système d'avancer vers la cible fixée à l'horizon 2030.
314. Trois membres du Conseil ont pris la parole pour saluer la participation du PAM au programme de réforme, reconnaissant que la bonne mise en œuvre de ce programme nécessiterait davantage d'efforts conjoints de la part des États membres (y compris le leur), notamment un meilleur respect des obligations prévues par le Pacte de financement concernant le volume et la souplesse des dons et des investissements dans les programmes de développement. Un membre a indiqué que grâce à sa participation active à la réforme par l'intermédiaire de son Bureau à New York, le PAM était parvenu à se tenir informé des initiatives prises à l'échelle du système des Nations Unies et au sein de la communauté internationale du développement, et d'y contribuer.
315. Les membres ont mentionné des aspects de la réforme et du rôle du PAM qu'ils considéraient comme particulièrement importants, notamment la nécessité de mettre l'accent sur les travaux visant à réaliser les ODD et de faire progresser la réforme grâce à des activités conjointes de planification, de programmation, de financement, de mise en œuvre, d'établissement de rapports et d'évaluation dans le cadre d'interventions d'urgence intégrées qui contribuaient également à prévenir les crises et à favoriser le relèvement dans leur sillage. Ils ont exhorté le PAM à analyser sa présence dans les pays et à veiller à ce que le personnel ayant les compétences et l'expérience voulues soit en place dans chaque pays; à continuer d'harmoniser ses PSP avec les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable; à participer de manière stratégique au système des coordonnateurs résidents, en l'utilisant pour renforcer les partenariats et améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources; et à aider les pays à connaître et à respecter leurs obligations et leurs engagements en matière de droits humains.

316. Les membres ont demandé des informations supplémentaires sur des sujets tels que l'utilisation par le PAM des analyses communes de pays, des aperçus des besoins humanitaires et d'autres outils analytiques; la contribution du PAM à la réalisation des priorités en matière d'efficacité, en particulier au niveau des pays; les enseignements tirés de la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité; l'impact du programme de réforme sur l'approche dite du triple lien; les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la réforme aux niveaux régional et national et la manière dont ces difficultés étaient atténuées; et l'élaboration, le déploiement et l'utilisation de plateformes numériques et d'autres outils visant à économiser temps et argent.
317. La direction a indiqué que le PAM contribuait à l'élaboration des politiques dans le cadre des suites données au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021 et de "Notre programme commun", notamment grâce à ses mesures relatives à la protection sociale et au nouveau programme en faveur de la paix. La mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité avait démarré dès son approbation officielle à l'automne 2021, et le PAM consignerait tous les défis connexes et les meilleures pratiques à mesure qu'il s'en présenterait. La réforme au niveau régional était l'un des aspects les plus ardues de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, comme l'avait fait observer récemment le Secrétaire général, parce que les entités des Nations Unies définissaient leurs régions d'opération de manières différentes et que chacune d'elles avait ses possibilités et ses difficultés propres. Toutefois, les coalitions thématiques auxquelles le PAM participait permettaient de faire avancer la réforme au niveau régional. Au niveau national, la configuration des équipes de pays des Nations Unies était à l'examen afin de s'assurer que ces équipes étaient dotées des qualifications et des compétences spécialisées voulues pour traiter les questions préoccupantes dans chaque pays. La configuration d'un bureau de pays donné changerait au fil du temps, en fonction de l'évolution des besoins et de la situation dans le pays.
318. C'était principalement au niveau des pays que les États membres avaient la possibilité de participer au programme de réforme, mais ils pouvaient aussi le faire en respectant aussi rigoureusement que possible leurs obligations liées au Pacte de financement et en menant des activités de sensibilisation en la matière dans leur capitale. Le PAM appliquerait les futures orientations concernant la programmation conjointe à ses programmes conjoints existants. Il a mis en lumière les activités qu'il menait avec les autres organismes ayant leur siège à Rome dans le cadre de programmes conjoints mis en œuvre en République démocratique du Congo, dans la Corne de l'Afrique et au Sahel. Le PAM cherchait également à participer davantage à des programmes réalisés en commun avec d'autres entités, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Cette programmation conjointe fonctionnait bien lorsqu'elle était conforme aux priorités du Plan stratégique du PAM et des PSP. Les domaines thématiques pour des programmes conjoints potentiels comprenaient les systèmes alimentaires, le triple lien et la résilience.
319. S'agissant des priorités en matière d'efficacité, le PAM participait au Groupe des innovations institutionnelles, avait recours au partage de locaux pour 49 pour cent de ses bureaux, élaborait des stratégies relatives aux activités d'appui et utilisait des centres locaux de services partagés. Il jouait un rôle de premier plan au sein de la plateforme de réservation des Nations Unies, ainsi que de la réservation informatisée des services médicaux et du parc de véhicules des Nations Unies; il étudiait également les possibilités d'étendre les services mondiaux partagés.

Questions d'administration et de gestion

2022/EB.A/27 Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant

320. En qualité de présidente du jury chargé de sélectionner un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant, la Représentante permanente suppléante des États-Unis d'Amérique a présenté ce point. Le nouveau membre devait remplacer M. Suresh Kana (Afrique du Sud), dont le mandat arrivait à expiration le 14 novembre 2022. La présidente du jury a remercié M. Kana pour sa contribution et les services qu'il avait rendus au PAM en tant que président et membre du Comité consultatif de contrôle indépendant.
321. Le jury était composé de cinq membres, un de chaque liste du Conseil d'administration, désignés par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2021. Un membre du Comité consultatif avait fourni des avis au jury au cours du processus de sélection. La candidate recommandée avait été retenue à l'issue du processus de sélection de 2021 et était originaire d'un pays de la Liste C.
322. Après avoir examiné le dossier de la candidate, le jury a recommandé au Conseil de nommer Mme Bettina Tucci Bartsiotas (Uruguay) membre du Comité consultatif de contrôle indépendant pour une période de trois ans à compter du 15 novembre 2022.
323. Un membre du Conseil a pris la parole pour remercier la présidente du jury, exprimer son soutien à la décision du jury et remercier M. Kana pour sa contribution au travail du PAM, ajoutant que la nomination de la nouvelle membre garantirait un équilibre régional et contribuerait à l'équilibre entre les sexes au sein du Comité consultatif de contrôle indépendant.

Point sur l'achat de produits alimentaires

324. Avant de présenter le point sur l'achat de produits alimentaires, la direction a exposé les mesures prises pour faire face aux récentes hausses des prix et à d'autres difficultés, notamment en diversifiant la base d'approvisionnement, en encourageant la substitution des produits de base le cas échéant et en tirant parti des innovations. Depuis 2021, un nombre croissant de gouvernements demandaient au PAM d'acheter et de livrer des produits alimentaires pour leur compte, et le PAM collaborait avec des parties prenantes telles que les institutions financières internationales, les administrations nationales et locales et d'autres entités des Nations Unies pour fournir ces services. Le PAM et le Gouvernement français avaient lancé récemment la Mission pour la résilience alimentaire et agricole, qui visait à assurer aux pays déficitaires un accès équitable aux céréales et aux intrants agricoles. Le PAM avait également été sollicité par la Banque africaine de développement pour appuyer un mécanisme de production alimentaire d'urgence visant à permettre aux agriculteurs africains d'avoir rapidement accès à des intrants agricoles. La décision récemment prise par l'Organisation mondiale du commerce prévoyant l'exemption des prohibitions ou restrictions à l'exportation produits alimentaires achetés à des fins humanitaires permettrait au PAM de prendre les rênes de la riposte mondiale à la crise d'approvisionnement alimentaire sans précédent qui sévissait.
325. Les membres du Conseil, dont deux s'exprimant au nom de groupes importants de membres, ont remercié la direction pour la présentation et se sont félicités de la participation du PAM aux achats de produits alimentaires pour le compte des gouvernements. Ils ont salué les efforts déployés par le PAM pour améliorer le rapport coût-efficacité, développer les achats locaux et régionaux, notamment auprès des petits exploitants agricoles, et diversifier les sources d'approvisionnement. Ils ont encouragé le PAM à étudier les possibilités de partenariat dans le domaine du transfert de technologie et du partage de données d'expérience, notamment avec le FIDA et ses programmes de soutien aux petits exploitants agricoles; à étendre ses activités d'achat aux pays où il n'était pas présent; à tenir compte de la situation aux niveaux national et local lorsqu'il prenait des

- décisions concernant les achats; et à accorder davantage d'attention à la mise en place et à l'amélioration des systèmes de gestion et de distribution des produits alimentaires.
326. Un certain nombre de membres ont fait référence aux plans du PAM visant à mettre au point un outil permettant de calculer l'empreinte environnementale des achats et d'autres activités, et l'une d'entre eux a demandé au PAM de signer la charte sur le climat et l'environnement établie par le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le but d'optimiser la durabilité environnementale des opérations humanitaires. Deux autres membres du Conseil ont toutefois déclaré qu'en l'absence d'un consensus mondial sur la forme que pourrait prendre un tel outil, le PAM devrait traiter la question avec précaution.
327. Les membres ont demandé un complément d'information sur les plans du PAM visant à évaluer et à gérer les risques et les possibilités présentés par les achats locaux et régionaux de produits alimentaires; sur les résultats d'une analyse de l'offre et de la demande en Afrique de l'Est et sur les opérations similaires prévues dans d'autres régions et au niveau mondial; et sur les plans du PAM concernant l'élargissement de l'éventail des pays auprès desquels il s'approvisionnait en aliments nutritifs spécialisés.
328. Deux membres ont estimé que les sanctions internationales avaient un effet négatif sur les approvisionnements en vivres et sur les prix des denrées alimentaires dans leur pays et dans d'autres. L'un d'entre eux a également soulevé une question de procédure concernant l'examen par le Conseil d'un point qui n'était auparavant présenté qu'à titre d'information et l'exactitude de l'information selon laquelle une déclaration avait été faite au nom d'une liste alors qu'un État membre de cette liste s'était dissocié de cette déclaration. Le Secrétaire du Conseil d'administration a indiqué que le Bureau du Conseil d'administration avait demandé que ce point soit discuté pendant la session, comme indiqué dans la note pour le dossier concernant la dernière réunion du Bureau. La déclaration à laquelle il était fait référence avait été présentée au nom des seuls États membres qui s'y étaient associés, et non de l'ensemble de la liste.
329. La direction a répondu aux points soulevés. La feuille de route pour les chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'un point sur les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs fixés en matière d'achats de vivres seraient présentés lors d'une consultation informelle. Des analyses de l'offre et de la demande en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe étaient en cours, et les résultats en seraient communiqués au Conseil. Les travaux visant à réduire l'empreinte carbone du PAM n'en étaient qu'à leurs débuts, et le PAM collaborerait avec le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres institutions pour mettre au point des indicateurs et des outils conformes aux chartes et aux politiques existantes. Les négociations relatives à l'achat de blé à l'Inde en étaient à un stade avancé; le PAM expérimentait un modèle pour ce type d'achat, qui serait mis en œuvre et transposé à plus grande échelle en cas de succès. La collaboration avec le secteur privé portait notamment sur l'amélioration du conditionnement des produits alimentaires fournis par le PAM. Ce dernier était en train de mettre au point un outil de suivi en temps réel des produits alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de la ferme à la table. Un tableau des risques était en cours d'élaboration pour la politique d'achat et son utilisation serait généralisée; des efforts étaient faits pour accroître les sources d'approvisionnement en aliments nutritifs spécialisés, notamment grâce à la création d'usines au Ghana et en Éthiopie, les partenaires mettant à disposition les compétences techniques nécessaires.

Questions diverses

Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

330. Le Président a présenté un aperçu de la réunion conjointe de 2022 des conseils d'administration du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'UNICEF, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du PAM, qui s'était tenue le 3 juin 2022 sur le thème "Une démarche intégrée vers un investissement durable en faveur des populations et de la planète: appliquer le principe de ne laisser personne de côté dans l'action climatique pour générer un changement pour les plus vulnérables".
331. Au cours d'un débat entre les responsables des différents organismes, le Directeur exécutif adjoint du PAM avait appelé les entités des Nations Unies à associer leurs atouts respectifs pour mettre en œuvre l'action climatique dans les contextes fragiles et les zones reculées. Il avait également souligné que les mesures prises dans le cadre de la réforme des Nations Unies devraient se concentrer sur l'amélioration de la vie des bénéficiaires plutôt que sur des processus.
332. Le Président du Conseil d'administration du PAM avait pour sa part présenté une vue d'ensemble de la faim dans le monde et fait observer que les changements climatiques, conjugués aux conflits et aux inégalités économiques, constituaient un énorme obstacle à l'élimination de la faim. Il avait souligné l'importance de la collaboration entre les entités des Nations Unies et appelé à un partenariat encore plus vaste pour répondre aux crises climatiques et aux besoins des plus vulnérables.
333. Un rapport succinct de la réunion serait publié avant la deuxième session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration du PAM.

Point sur le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies

334. Le Chef du Service du transport aérien du PAM a présenté un aperçu des réalisations de l'UNHAS en 2021, notamment le lancement de nouvelles opérations et l'expansion des services existants face aux restrictions d'accès imposées à l'aide humanitaire. Il a également décrit les perspectives de financement pour 2022, les progrès accomplis en ce qui concernait le programme axé sur l'environnement et la durabilité en lien avec le transport aérien, le développement de la plateforme de réservation en ligne des Nations Unies pour les opérations de l'UNHAS et la mise en place d'un mécanisme de financement centralisé pour les opérations de l'UNHAS. Il a en outre fait le point sur les recommandations de l'Auditeur externe formulées dans le rapport d'audit sur les services de transport aérien du PAM. Il a indiqué que des informations détaillées concernant le financement de toutes les opérations de l'UNHAS en 2021 seraient envoyées à l'ensemble des membres du Conseil d'administration après la présentation.
335. S'exprimant au nom de sa liste, une membre du Conseil a invité instamment le PAM à se conformer étroitement à son mandat humanitaire et à ne fournir les services de l'UNHAS qu'en l'absence de solution commerciale sûre; elle a ajouté qu'en cas d'insuffisance de ressources, les plans et les budgets des services de l'UNHAS devraient être déterminés uniquement en fonction des priorités en matière d'accès humanitaire, et que l'UNHAS devrait éviter d'accepter des passagers qui pourraient compromettre sa neutralité.
336. Évoquant les indicateurs de 2021, la membre a demandé pour quelles raisons les chiffres concernant les passagers et les évacuations restaient inférieurs aux niveaux de 2019. Elle a également demandé une explication concernant les priorités opérationnelles de l'UNHAS et les indicateurs relatifs à l'accès assuré ainsi qu'à la satisfaction des passagers, en particulier s'agissant du faible taux de satisfaction des passagers enregistré au Mali.

337. La membre a encouragé le PAM à élargir la portée de son partenariat avec l'Union européenne concernant les vols humanitaires et à progresser au regard du programme axé sur l'environnement et la durabilité en lien avec le transport aérien, notamment en ce qui concernait la mesure des émissions de dioxyde de carbone dans le cas des avions affrétés par le PAM, la promotion de carburants de substitution et l'élaboration de stratégies de compensation des émissions de carbone. À cet égard, elle demandait de plus amples précisions sur les mesures techniques établies par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) qu'appliquaient certains opérateurs aériens.
338. Se félicitant de l'application des recommandations issues de l'audit externe, la membre a demandé qu'un point soit fait sur la recommandation 3 concernant la révision du cadre financier et budgétaire, notamment au regard des directives envisagées et de la création d'un fonds central d'affectation spéciale. Elle s'est également enquis du délai estimé pour l'intégration complète de toutes les opérations de l'UNHAS à la plateforme de réservation en ligne des Nations Unies et des gains d'efficacité réalisés ou attendus à moyen terme.
339. Consciente des problèmes de financement que connaissait l'UNHAS, la membre a demandé une analyse des avantages du modèle actuel de recouvrement des coûts et des informations sur les perspectives de financement du PAM et les critères de hiérarchisation des financements par ordre de priorité, faisant observer que les membres du Conseil étaient prêts à soutenir la mise en place d'un dispositif centralisé pour les contributions multilatérales directes. Elle a toutefois souhaité savoir si, dans le cadre d'un modèle centralisé, les donateurs seraient toujours en mesure de demander que des fonds soient spécifiquement alloués à certaines opérations de pays de l'UNHAS.
340. Prenant acte du fait que les coûts des assurances et des carburants avaient fortement augmenté pour certaines opérations, la membre a encouragé le PAM à analyser les options en matière d'assurance afin de déterminer la solution la plus économique et d'atténuer le risque d'augmentation importante des coûts; elle a ajouté que les membres du Conseil étaient prêts à étudier des solutions ad hoc avec le PAM afin de réduire autant que possible les coûts d'assurance.
341. Concernant les obstacles structurels et administratifs rencontrés par l'UNHAS, la membre a appelé tous les membres du Conseil à appuyer le bon fonctionnement du service en veillant à ce que les permis de vol soient délivrés sans procédures administratives compliquées ou longues.
342. En conclusion, la membre a indiqué attendre avec impatience la consultation sur la prochaine politique du PAM en matière d'opérations aériennes, qui, selon elle, devrait définir les principes, les objectifs et les facteurs favorables à privilégier afin que l'UNHAS puisse surmonter les obstacles auxquels il se heurtait et expliquer de façon transparente l'approche de recouvrement des coûts utilisée pour les services aériens.
343. En réponse à ces observations, le Chef du Service du transport aérien a expliqué qu'en 2021, le nombre relativement faible de passagers transportés était imputable à l'impact persistant de la pandémie de COVID-19, tandis que les évacuations avaient été plus nombreuses en raison de la hausse des problèmes de sécurité.
344. Concernant la satisfaction des passagers, le Chef du Service du transport aérien a pris note des préoccupations soulevées et a déclaré que le PAM s'efforçait de réduire le plus possible les interruptions de service. Au Mali, le taux de satisfaction plus faible pouvait s'expliquer en partie par la faible participation à l'enquête et les interruptions dans les programmes de vol; toutefois, le bureau de l'UNHAS au Mali avait pris des mesures pour résoudre les problèmes signalés.

345. En ce qui concernait le programme axé sur l'environnement et la durabilité, certains opérateurs appliquaient la mesure technique 100-13 de l'OACI, qui traitait des mesures visant à réduire la consommation de carburant et les émissions, telles que les approches en descente continue, les montées en continu, l'utilisation minimale des inverseurs de poussée à l'atterrissage, le roulage au sol avec un moteur éteint pour les aéronefs multimoteurs, l'utilisation de l'altitude de croisière optimale, le choix de la piste de décollage pour réduire la distance de roulage ou le temps de vol et le recours au remorquage des aéronefs lorsque cela était possible.
346. S'agissant du coût des primes d'assurance contre les risques de guerre, le PAM continuait de chercher des solutions plus abordables tout en garantissant le maintien d'une couverture adéquate; l'appui du Conseil était le bienvenu à cet égard.
347. En ce qui concernait la plateforme de réservation en ligne des Nations Unies, son plus grand avantage était sa fonctionnalité, qui permettait aux organisations utilisatrices de l'exploiter en libre-service et offrait un système souple adapté aux diverses exigences de chaque opération de l'UNHAS. Cette plateforme permettait d'échanger efficacement des informations, améliorant l'expérience du client, ce dès l'enregistrement de l'organisation, en passant par la saisie des données concernant les passagers et les réservations, et de fournir tous les renseignements nécessaires, comme les informations figurant sur le passeport et les éventuels certificats sanitaires requis.

Résumé des travaux du Conseil d'administration

2022/EB.A/28 Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration

348. Le Président a fait savoir que Rapporteur de la première session ordinaire de 2022 du Conseil avait préparé le résumé des travaux de la session et qu'en mai 2022, un projet en avait été distribué aux membres du Conseil. Le Conseil a ensuite approuvé le résumé.

Vérification des décisions et recommandations adoptées

349. Après la présentation du point de l'ordre du jour par le Président, le Rapporteur a confirmé que les décisions et recommandations présentées dans le projet de recueil des décisions et recommandations adoptées par le Conseil lors de la session correspondaient bien à celles qui avaient été approuvées en séance. La version définitive des décisions et recommandations adoptées serait mise en ligne sur le site Web du Conseil d'ici au jour ouvrable suivant, et un projet de résumé des discussions qui avaient eu lieu pendant la session serait diffusé pour observations en temps utile.

ANNEXE I

Décisions et recommandations

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

20 juin 2022

Désignation du Rapporteur

Le Conseil a nommé M. Manash Mitra (Bangladesh, Liste B) Rapporteur de la session en cours.

20 juin 2022

Questions stratégiques actuelles et futures

2022/EB.A/1 Déclaration liminaire du Directeur exécutif

Le Conseil a pris note de la déclaration liminaire du Directeur exécutif. Les principaux points de cet exposé et les observations formulées par le Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

20 juin 2022

Rapports annuels

2022/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2021

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel sur les résultats de 2021 (WFP/EB.A/2022/4-A/Rev.1), notant que celui-ci constituait un exposé complet des résultats obtenus par le PAM pendant l'année écoulée. Conformément à l'article VI.3 du Statut et à ses décisions 2000/EB.A/2 et 2004/EB.A/11, ainsi qu'à la résolution E/2013/L.17 du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et à la décision prise par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à sa 148^e session en 2013, le Conseil a demandé que le Rapport annuel sur les résultats de 2021 soit transmis au Conseil économique et social et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, accompagné de la présente décision ainsi que des décisions et recommandations qu'il a adoptées en 2021.

21 juin 2022

2022/EB.A/3 Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2021

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2021" (WFP/EB.A/2022/4-B).

21 juin 2022

2022/EB.A/4 Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2021 et note de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2021" (WFP/EB.A/2022/4-C).

Le Conseil a également pris note du document intitulé "Note de la direction sur le Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2021" (WFP/EB.A/2022/4-C/Add.1).

21 juin 2022

Questions de politique générale**2022/EB.A/5 Politique actualisée de renforcement des capacités des pays**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Politique actualisée de renforcement des capacités des pays" (WFP/EB.A/2022/5-A).

21 juin 2022

2022/EB.A/6 Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2021)

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2021)" (WFP/EB.A/2022/5-B).

21 juin 2022

Ressources, questions financières et budgétaires**2022/EB.A/7 Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant" (WFP/EB.A/2022/6-E/1).

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

22 juin 2022

2022/EB.A/8 Comptes annuels vérifiés de 2021

Le Conseil:

- i) a approuvé les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2021, ainsi que le Rapport de l'Auditeur externe, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) a pris note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 208 331,60dollars É.-U. pour l'exercice 2021 au titre de versements à titre gracieux, de pertes de numéraire passées en charges et d'annulations de créances; et
- iii) a pris note de ce que les pertes de produits et autres pertes enregistrées en 2021 avaient été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

22 juin 2022

2022/EB.A/9 Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion des partenaires coopérants et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion des partenaires coopérants" (WFP/EB.A/2022/6-H/1) et de la réponse de la direction du PAM publiée sous la cote WFP/EB.A/2022/6-H/1/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

22 juin 2022

2022/EB.A/10 Rapport de l'Auditeur externe sur la supervision par la direction et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport de l'Auditeur externe sur la supervision par la direction" (WFP/EB.A/2022/6-I/1) et de la réponse de la direction du PAM publiée sous la cote WFP/EB.A/2022/6-I/1/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

22 juin 2022

2022/EB.A/11 Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2021)

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2021)" (WFP/EB.A/2022/6-B/1) et a approuvé:

- a) le maintien à 200 millions de dollars de l'objectif de dotation du Compte d'intervention immédiate pour 2022;
- b) un relèvement du plafond du dispositif de prêts internes en faveur des projets à 950 millions de dollars (soit un ratio de levier de 10:1 par rapport à la réserve actuelle, établie à 95,2 millions de dollars), le but étant de permettre au PAM de mener des interventions efficaces s'il lui était nécessaire d'amplifier son action; et
- c) un relèvement du plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres à 950 millions de dollars (ce qui correspondait à 10 pour cent du niveau prévu des contributions que devrait recevoir le PAM en 2022), le but étant de renforcer la capacité du PAM à intervenir rapidement face à des situations d'urgence soudaines dans un contexte actuellement très instable.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

22 juin 2022

2022/EB.A/12 Classement des donateurs du secteur privé dans la catégorie des donateurs non habituels au sens de l'article XIII.4 (c) du Règlement général

Ayant examiné le document intitulé "Classement des donateurs du secteur privé dans la catégorie des donateurs non habituels au sens de l'article XIII.4 (c) du Règlement général" (WFP/EB.A/2022/6-C/1/Rev.1), le Conseil a décidé que les donateurs du secteur privé seraient désormais classés parmi les donateurs non habituels aux fins de l'application de l'article XIII.4 (c) du Règlement général du PAM, tout recours au Fonds du PAM ou à la monétisation étant toutefois exclu, garantissant ainsi que le principe du recouvrement intégral des coûts serait bien appliqué en définitive à l'ensemble des contributions du secteur privé.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

22 juin 2022

2022/EB.A/13 Point sur le Plan de gestion du PAM pour 2022-2024

Ayant examiné le point sur le Plan de gestion du PAM pour 2022-2024, tel que présenté dans le document WFP/EB.A/2022/6-D/1, le Conseil d'administration:

- a) *a pris note* du plan fondé sur les besoins approuvé pour 2022, qui s'élevait à 17,1 milliards de dollars au 31 mars 2022, soit une augmentation de 4,2 milliards de dollars par rapport aux besoins opérationnels prévus pour 2022 dans le Plan de gestion du PAM pour 2022-2024;
- b) *a pris note* de l'augmentation du montant des contributions prévues pour 2022, qui passait de 8,4 milliards de dollars, comme indiqué dans le Plan de gestion du PAM pour 2022-2024, à 9,5 milliards de dollars;
- c) *a pris note* de l'augmentation de 1,1 milliard de dollars du montant des contributions prévues pour 2022 et de la complexité croissante des opérations, et a noté que le Directeur exécutif envisageait de débloquer des fonds supplémentaires pour couvrir les dépenses administratives et d'appui aux programmes à hauteur de 2 pour cent au maximum de l'augmentation des contributions prévues;
- d) *a pris note* de la proposition d'étendre l'application d'un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects;
- e) *a décidé* de réviser l'article XIII.4 (e) du Règlement général, comme suit:
"Le Conseil définit le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects applicable aux contributions:
 - (i) des gouvernements de pays en développement et de pays en transition, tels que déterminés par le Conseil;
 - (ii) des gouvernements en faveur de programmes qui sont menés dans leur propre pays; et
 - (iii) d'institutions financières internationales, dans les conditions déterminées par le Conseil."

- f) *a demandé* au Secrétariat de lui soumettre, pour approbation, les critères à remplir pour que des contributions puissent être reçues en application de l'article XIII.4 (e) (iii) du Règlement général; et *a décidé* qu'en attendant l'approbation desdits critères, un taux de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent s'appliquait aux contributions des institutions financières internationales dont ces institutions certifiaient qu'elles étaient versées directement au PAM du fait de l'absence, sur le lieu d'affectation des fonds, d'un gouvernement internationalement reconnu ou remplissant les conditions requises;
- g) *a décidé* qu'un taux de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent s'appliquait de manière rétroactive aux fonds versés par la Banque asiatique de développement au titre du Projet de fourniture de services essentiels (Soutien à la population afghane);
- h) *a approuvé* l'utilisation d'un montant de 23,4 millions de dollars prélevé sur le Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes, comme suit:
- i) 8 millions de dollars sous la forme d'un financement thématique destiné au fonds du Compte spécial pour les programmes de promotion du bien-être afin de contribuer au financement de la riposte conjointe des Nations Unies à la COVID-19, qui comprenait les évacuations sanitaires, la première ligne de défense et le programme de vaccination; et
 - ii) 15,4 millions de dollars en faveur d'une initiative interne d'importance primordiale qui visait à adapter les outils et plateformes de planification et d'information au Plan stratégique et au Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025;
- i) *a approuvé* l'utilisation d'un montant de 185 millions de dollars prélevé sur la part non affectée du Fonds général, comme suit:
- i) 100 millions de dollars pour renforcer le Compte d'intervention immédiate;
 - ii) 55 millions de dollars pour mettre en place un Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie, sous réserve que la direction du PAM s'engage à:
 - veiller à ce que les bureaux de pays soient en mesure de donner la priorité à l'aide humanitaire de sorte que l'affectation de crédits au Fonds ne se solde pas par des compromis et ne prive pas de certaines ressources les programmes d'aide humanitaire;
 - communiquer dans le rapport annuel sur les résultats des informations concernant le Fonds, y compris les projets approuvés et les progrès accomplis à leur égard;
 - évaluer le Fonds au bout de trois ans ou avant d'envisager toute reconstitution; et
 - lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2022, un cadre plus détaillé pour le Fonds indiquant la hiérarchisation des pays par ordre de priorité, les activités envisagées, le mécanisme de sélection et d'allocation prévu, les indicateurs de performance clés définis pour mesurer les résultats et les effets des programmes correspondants, et la façon dont la coopération avec d'autres partenaires, en particulier les partenaires de développement, sera assurée;
 - iii) 30 millions de dollars pour reconstituer le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs; et
- j) *a pris note* des informations actualisées qui lui étaient communiquées à propos de l'opération de budgétisation stratégique ascendante.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

24 juin 2022

2022/EB.A/14 Rapport annuel de l'Inspectrice générale et note du Directeur exécutif

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspectrice générale" relatif à 2021 (WFP/EB.A/2022/6-F/1) et a constaté que les activités de contrôle fondées sur les risques exécutées et décrites dans les rapports en 2021 n'avaient permis de détecter aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place dans l'ensemble du PAM qui soit susceptible de compromettre sérieusement la réalisation globale des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci. Le Conseil a encouragé la direction à tirer parti des possibilités d'amélioration qui étaient mises en lumière dans le rapport.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

22 juin 2022

2022/EB.A/15 Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe" (WFP/EB.A/2022/6-J/1/Rev.1).

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

22 juin 2022

2022/EB.A/16 Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle - 2021

Le Conseil a pris note du document intitulé "Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle - 2021" (WFP/EB.A/2022/6-G/1/Rev.1).

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2022/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

23 juin 2022

Rapports d'évaluation

2022/EB.A/17 Rapport annuel sur l'évaluation en 2021 et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel sur l'évaluation en 2021" (WFP/EB.A/2022/7-A) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2022/7-A/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

23 juin 2022

2022/EB.A/18 Point sur l'application des recommandations issues des évaluations

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur l'application des recommandations issues des évaluations" (WFP/EB.A/2022/7-F).

23 juin 2022

2022/EB.A/19 Rapport succinct de l'examen de l'application des recommandations issues des évaluations thématiques de portée stratégique ou globale et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'examen de l'application des recommandations issues des évaluations thématiques de portée stratégique ou globale" (WFP/EB.A/2022/7-D) ainsi que de la réponse de la direction (WFP/EB.A/2022/7-D/Add.1), et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

23 juin 2022

2022/EB.A/20 Réponse complète de la direction aux points soulevés dans l'évaluation de la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19

Le Conseil a pris note de la réponse complète de la direction (WFP/EB.A/2022/7-E/Rev.2) aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19 (WFP/EB.1/2022/6-B) et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite à ces recommandations, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

23 juin 2022

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest**2022/EB.A/21 Plan stratégique de pays – Togo (2022–2026)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Togo (2022-2026) (WFP/EB.A/2022/8-A/4), pour un coût total pour le PAM de 17 653 978 dollars.

23 juin 2022

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe**2022/EB.A/22 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Mozambique (2017-2021) et réponse de la direction****Plan stratégique de pays – Mozambique (2022–2026)**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Mozambique (2017-2021)" (WFP/EB.A/2022/7-B) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2022/7-B/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Mozambique (2022-2026) (WFP/EB.A/2022/8-A/3), pour un coût total pour le PAM de 819 286 358 dollars.

23 juin 2022

2022/EB.A/23 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la République-Unie de Tanzanie (2017-2021) et réponse de la direction**Plan stratégique de pays – République-Unie de Tanzanie (2022-2027)**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la République-Unie de Tanzanie (2017-2021)" (WFP/EB.A/2022/7-C) et de la réponse de la direction publiée sous la cote (WFP/EB.A/2022/7-C/Add.1), et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la République-Unie de Tanzanie (2022-2027) (WFP/EB.A/2022/8-A/5), pour un coût total pour le PAM de 338 295 023 dollars.

23 juin 2022

2022/EB.A/24 Plan stratégique de pays – Zimbabwe (2022-2026)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Zimbabwe (2022-2026) (WFP/EB.A/2022/8-A/6), pour un coût total pour le PAM de 593 533 095 dollars.

23 juin 2022

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes**2022/EB.A/25 Plan stratégique de pays –El Salvador (2022-2027)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour El Salvador (2022-2027) (WFP/EB.A/2022/8-A/2), pour un coût total pour le PAM de 129 202 890 dollars.

23 juin 2022

Questions opérationnelles**2022/EB.A/26 Plan stratégique de pays – Chine (2022-2025)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la Chine (2022-2025) (WFP/EB.A/2022/8-A/1/Rev.1), pour un coût total pour le PAM de 15 652 925 dollars.

24 juin 2022

Questions d'administration et de gestion**2022/EB.A/27 Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant**

Le Conseil a approuvé la nomination de Mme Bettina Tucci Bartsiotas (Uruguay) en qualité de membre du Comité consultatif de contrôle indépendant pour un mandat de trois ans qui débiterait le 15 novembre 2022.

24 juin 2022

Résumé des travaux du Conseil d'administration**2022/EB.A/28 Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la première session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.A/2022/12.

24 juin 2022

ANNEXE II

Ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour** (*pour approbation*)
2. **Désignation du Rapporteur**
3. **Déclaration liminaire du Directeur exécutif**
4. **Rapports annuels**
 - a) Rapport annuel sur les résultats de 2021 (*pour approbation*)
 - b) Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2021 (*pour examen*)
 - c) Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2021 et note de la direction (*pour examen*)
5. **Questions de politique générale**
 - a) Politique actualisée de renforcement des capacités des pays (*pour approbation*)
 - b) Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2021) (*pour examen*)
 - c) Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (*pour information*)
 - d) Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement) (*pour information*)*
6. **Ressources, questions financières et budgétaires**
 - a) Comptes annuels vérifiés de 2021 (*pour approbation*)
 - b) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2021) (*pour approbation*)
 - c) Classement des donateurs du secteur privé dans la catégorie des donateurs non habituels au sens de l'article XIII.4 (c) du Règlement général (*pour approbation*)
 - d) Point sur le Plan de gestion du PAM pour 2022-2024 (*pour approbation*)
 - e) Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant (*pour examen*)
 - f) Rapport annuel de l'Inspectrice générale (*pour examen*) et note du Directeur exécutif (*pour examen*)
 - g) Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle - 2021 (*pour examen*)
 - h) Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion des partenaires coopérants (*pour examen*) et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe (*pour examen*)
 - i) Rapport de l'Auditeur externe sur la supervision par la direction (*pour examen*) et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe (*pour examen*)
 - j) Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (*pour examen*)

* Les points signalés par un astérisque sont présentés pour information uniquement mais seront tout de même examinés pendant la session.

- k) Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2021 (*pour information*)

7. Rapports d'évaluation (pour examen)

- a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2021 et réponse de la direction
- b) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Mozambique (2017-2021) et réponse de la direction
- c) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la République-Unie de Tanzanie (2017-2021) et réponse de la direction
- d) Rapport succinct de l'examen de l'application des recommandations issues des évaluations thématiques de portée stratégique ou globale et réponse de la direction
- e) Réponse complète de la direction aux points soulevés dans l'évaluation de la riposte du PAM à la pandémie de COVID-19
- f) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations

8. Questions opérationnelles

- a) Plans stratégiques de pays (*pour approbation*)
 - 1. Chine (2022-2025)
 - 2. El Salvador (2022-2027)
 - 3. Mozambique (2022-2026)
 - 4. Togo (2022-2026)
 - 5. République-Unie de Tanzanie (2022-2027)
 - 6. Zimbabwe (2022-2026)
- b) Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel (*pour information*)*

9. Questions d'organisation et de procédure

- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2022-2023 (*pour information*)

10. Questions d'administration et de gestion

- a) Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant (*pour approbation*)
- b) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil
- c) Rapport sur les pertes globales pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (*pour information*)
- d) Point sur l'achat de produits alimentaires (*pour information*)*
- e) Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) au 31 décembre 2021 (*pour information*)
- f) Rapport sur la sécurité (*pour information*)

11. Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration (pour approbation)

12. Questions diverses

- a) Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (*pour information*)
- b) Point sur le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (*pour information*)*

13. Vérification des décisions et recommandations adoptées

Liste des sigles utilisés dans le présent document

CDA	Communauté de développement de l'Afrique australe
dépenses AAP	dépenses administratives et d'appui aux programmes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
G5 Sahel	Groupe de cinq pays du Sahel
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
ODD	objectif de développement durable
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
outil R2	outil de suivi des risques et des recommandations
PACE	processus d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences
PIB	produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSP	plan stratégique de pays
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets